

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 15 DÉCEMBRE, à 16 h 12, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 11).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA (arrivé à 16 h 20, avant l'examen des rapports), Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 16 h 29, au rapport n° 23/7-003), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN (arrivée à 16 h 35, au rapport n° 23/7-003), Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET (arrivé à 16 h 19, avant l'examen des rapports), Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 17 h 12, au rapport n° 23/7-008), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM (arrivée à 16 h 26, au rapport n° 23/7-003), Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 22, au rapport n° 23/7-001), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Henriette BABET (arrivée à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 16 h 18, avant l'examen des rapports)

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Julie PONTALBA
Karel MAGAMOOTOO		par Geneviève BOMMALAIS
David BELDA	à compter de son départ à 19 h 22, au rapport n° 23/7-025	par Fernande ANILHA
Christelle HASSEN	jusqu'à son arrivée à 16 h 35 au rapport n° 23/7-003	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS	à compter de son départ à 18 h 49, au rapport n° 23/7-019	par Raihanah VALY
Julie LALLEMAND	jusqu'à son arrivée à 17 h 12 au rapport n° 23/7-008	par Jean-Pierre MARCHAU
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	à compter de son départ à 19 h 35, au rapport n° 23/7-028	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 16 h 18, avant l'examen des rapports	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la maire, les rapports n° 23/7-062, n° 23/7-063 et n° 23/7-064 portant passation de conventions entre la Commune de Saint-Denis, la Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et l'Établissement public foncier de la Réunion (ÉPFR) pour l'acquisition foncière et le portage respectivement des terrains cadastrés BH 546, 547 et 548 situés rue Tessan à Sainte-Clotilde pour la réalisation d'opérations de logements aidés ont été inscrits à l'ordre du jour de séance par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP 23/7-007
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	(titulaire)	délégués / Ville	CROUS (théâtre Vladimir Canter) 23/7-011
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		
- <u>Jacques LOWINSKY</u>		parent	Lokal de la Source
- <u>Gilbert ANNETTE</u>		parent	ANVPR
- <u>Philippe NAILLET</u>		parent	ADRIE
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP
- <u>Brigitte ADAME</u>	(présidente)	députée / CINOR	MDEN de la Réunion
- <u>Jean-Max BOYER</u>		employé	
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	(présidente)	maire de Saint-Denis	MLN
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	(président délégué)	délégués / Ville	
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>		partenaire	CÉVIF
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	ARCV
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>		présidente	FJJ
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		parente	ASD
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		vice-présidente	ADÉSC
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>		parente	BCD
- <u>Arnaud HUGUET</u>		vice-président	OMS de Saint-Denis
- <u>Éricka BAREIGTS</u>		maire de Saint-Denis	CPTS Nord Réunion 23/7-022
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>	(titulaire)	délégués/ maire	
- <u>Stéphane PERSÉE</u>	(suppléant)	pour la promotion de la santé	

- Éricka BAREIGTS	(titulaire)	candidats	Conférence régionale...	23/7-024
- Jacques LOWINSKY	(suppléant)			
- Gérard FRANÇOISE		mandataire / Département	SIDR	23/7-035
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-038
- Monique ORPHÉ		délégués / Ville	SODIAC	23/7-039
- Jean-François HOAREAU				
- Virgile KICHENIN				
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-041
- Éricka BAREIGTS		maire de Saint-Denis	AGORAH	23/7-042
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-043
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-044
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
(2) David BELDA		délégué / Ville	SÉDRÉ	23/7-045
- Gérard FRANÇOISE	(PDG)	délégués / CINOR	SODIPARC	23/7-051
- Jean-François HOAREAU				
- Jean-Alexandre POLEYA		délégués / Ville		
- Virgile KICHENIN				
- Jean-Pierre MARCHAU				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-062
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-063
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-064
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				

CAP  
CROUS  
ANVPR  
ADRIE  
CINOR  
MDEN...  
MLN  
CÉVIF  
ARCV  
FJJ  
ASD  
ADÉSC  
BCD  
OMS...

Club Animation Prévention  
Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)  
Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion  
Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement  
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion  
Mission locale Nord  
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales  
Association réunionnaise des Centres de Vacances  
Foyer des Jeunes de Joinville  
Archers de Saint-Denis  
Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
Basket Club dionysien  
Office municipal des Sports de Saint-Denis

Conférence régionale...  
SIDR  
SHLMR  
SODIAC  
ÉPFR  
SÉDRÉ  
PDG  
SODIPARC

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols  
Société immobilière du Département de la Réunion  
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction  
Établissement public foncier de la Réunion  
Société d'Équipement du Département de la Réunion  
président directeur général  
Société dionysienne de Gestion des Équipements

(1) élue absente / représentée  
(2) élu parti au rapport n° 23/7-025

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Michel LAGOURGUE Henriette BABET	arrivés à 16 h 17	
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 16 h 18	avant l'examen des rapports
Arnaud HUGUET	arrivé à 16 h 19	
Yassine MANGROLIA	arrivé à 16 h 20	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 22	au rapport n° 23/7-001
Audrey BÉLIM	arrivée à 16 h 26	
Claudette CLAIN	arrivée à 16 h 29	au rapport n° 23/7-003
Christelle HASSEN	arrivée à 16 h 35	
Philippe NAILLET	sorti à 16 h 53 revenu à 17 h 03	au rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Brigitte ADAME	sortie à 16 h 58 revenue à 17 h 03	après le vote du rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Julie LALLEMAND	arrivée à 17 h 12	au rapport n° 23/7-008
Benjamin THOMAS	sorti à 17 h 30 revenu à 18 h 04	au rapport n° 23/7-008 au rapport n° 23/7-011
Marylise ISIDORE	sortie à 17 h 49 revenue à 18 h 04	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 17 h 54 revenu à 18 h 02	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 17 h 55 revenue à 18 h 08	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Alexandre POLEYA	sorti à 17 h 57 revenu à 18 h 29	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Max BOYER Jacques LOWINSKY Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)	sortis à 18 h 31	au rapport n° 23/7-011 (thématiques : Culturel - Éducation populaire - Handicap/ Intégration/ Discrimination) pour le vote correspondant (lignes : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)
Gilbert ANNETTE	revenu à 18 h 32	au rapport n° 23/7-011 après vote de la ligne « ANVPR »

Philippe NAILLET Brigitte ADAME Jean-Max BOYER (confer supra) Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (confer supra) Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christelle BEAUMIER (voir élus intéressés : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)	sortis à 18 h 32 revenus à 18 h 33 (hors Éricka BAREIGTS)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Noela MÉDÉA MADEN Christelle HASSEN Geneviève BOMMALAIS Marie-Anick ANDAMAYE Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : CAP - CÉVIF - ARCV - FJJ - Vivancia océan Indien - ASD - ADÉSC - BCD - OMS de Saint-Denis)	sortis à 18 h 33 revenus à 18 h 35 (hors Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY et Noela MÉDÉA MADEN)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 42	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Éricka BAREIGTS (élue intéressée : MLN)	revenue à 18 h 40	au cours de la présentation du rapport n° 23/7-013
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (élue intéressée : CÉVIF) Noela MÉDÉA MADEN (élue intéressée : FJJ)	revenues à 18 h 42	au rapport n° 23/7-014
Henriette BABET	sortie à 18 h 36 revenue à 18 h 43	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Guillaume KICHENAMA	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 45	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-016
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-016
Yassine MANGROLIA	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 51	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-019
Benjamin THOMAS	parti à 18 h 49	au rapport n° 23/7-019 en laissant procuration à Raihanah VALY
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Marie-Anick ANDAMAYE Stéphane PERSÉE (voir élus intéressés : CPTS Nord de la Réunion)	sortis à 19 h 09 revenus à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/7-022 au rapport n° 23/7-023

<b>Éricka BAREIGTS</b> <small>(présidence assurée par Jean-François HOAREAU)</small> <b>Jacques LOWINSKY</b> <small>(voir élus intéressés : Conférence régionale...)</small>	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 23	avant examen du rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
<b>Sonia BARDINOT</b>	sortie à 19 h 15 revenue à 19 h 25	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
<b>Michel LAGOURGUE</b>	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 30	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
<b>David BELDA</b>	parti à 19 h 22	au rapport n° 23/7-025 <small>en laissant procuration à Fernande ANILHA</small>
<b>Éric DELORME</b>	sorti à 19 h 34 revenu à 19 h 44	au rapport n° 23/7-028 au rapport n° 23/7-034
<b>Michel LAGOURGUE</b>	parti à 19 h 35	au rapport n° 23/7-028 <small>en laissant procuration à Noela MÉDÉA MADEN</small>
<b>Gérard FRANÇOISE</b> <small>(voir élus intéressés : SIDR)</small>	sorti à 19 h 44 revenu à 19 h 45	avant examen du rapport n° 23/7-035 au rapport n° 23/7-036
<b>Érick FONTAINE</b> <small>(voir élus intéressés : SHLMR)</small>	sorti à 19 h 45 revenu à 19 h 46	avant examen du rapport n° 23/7-038 au rapport n° 23/7-039
<b>Monique ORPHÉ</b> <b>Jean-François HOAREAU</b> <b>Virgile KICHENIN</b> <small>(voir élus intéressés : SODIAC)</small>	sortis à 19 h 46 revenus à 19 h 47	avant examen du rapport n° 23/7-039 au rapport n° 23/7-040
<b>Érick FONTAINE</b> <small>(voir élus intéressés : SHLMR)</small>	sorti à 19 h 48 revenu à 19 h 49	avant examen du rapport n° 23/7-041 au rapport n° 23/7-042
<b>Éricka BAREIGTS</b> <small>(voir élus intéressés : AGORAH)</small> <small>(présidence à Jean-François HOAREAU puis à Brigitte ADAME au rapport n° 23/7-043)</small>	sortie à 19 h 49 revenue à 19 h 51	avant examen du rapport n° 23/7-042 au cours du rapport n° 23/7-043
<b>Gilbert ANNETTE</b> <b>Jean-François HOAREAU</b> <b>Julie PONTALBA</b> <b>Benjamin THOMAS</b> <small>(voir élus intéressés : ÉPFR)</small>	sortis à 19 h 51 revenus à 19 h 52 <small>(hors Gilbert ANNETTE et Julie PONTALBA)</small>	avant examen du rapport n° 23/7-043 après vote du rapport n° 23/7-044
<b>Yassine MANGROLIA</b>	sorti à 19 h 51 revenu à 19 h 58	au rapport n° 23/7-043 au rapport n° 23/7-051
<b>Gilbert ANNETTE</b> <b>Julie PONTALBA</b> <small>(élus intéressés : ÉPFR)</small>	revenus à 19 h 55	au rapport n° 23/7-048

Gérard FRANÇOISE		
Jean-François HOAREAU		
Jean-Alexandre POLEYA	sortis à 19 h 57	avant examen du rapport n° 23/7-051
Virgile KICHENIN	revenus à 19 h 58	au rapport n° 23/7-052
Jean-Pierre MARCHAU		
(voir élus intéressés : SODIPARC)		

Philippe NAILLET	sorti à 20 h 02	au rapport n° 23/7-055
	revenu à 20 h 07	au rapport n° 23/7-059

Gilbert ANNETTE		
Jean-François HOAREAU		
Julie PONTALBA	sortis à 20 h 09	avant examen du rapport n° 23/7-062
Benjamin THOMAS	revenus à 20 h 11	après vote du rapport n° 23/7-064
Érick FONTAINE		
(voir élus intéressés : ÉPFR et SHLMR)		

**OBJET        Rapport de la Commission communale pour l'Accessibilité (CCA) pour les années 2021 et 2022**

---

Le présent rapport a pour objet la présentation des actions suivies par la Commission communale pour l'Accessibilité pour les années 2021 et 2022.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a rendu obligatoire la création d'une Commission communale ou intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes handicapées (CCAPH ou CIAPH) pour les communes ou intercommunalités de plus de 5 000 habitants.

Elle traduit la volonté des pouvoirs publics de donner du sens à cette notion d'accessibilité partout où cela est nécessaire et utile, sachant que celle-ci constitue un marqueur fort de la question du respect et de l'intégration de la personne vivant avec un handicap, laquelle a droit à la solidarité de la collectivité nationale »

La loi donne également une définition plus précise et plus large du handicap comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

A Saint-Denis, la Commission communale pour l'Accessibilité a été créée par une délibération du conseil municipal de septembre 2008 (délibération n° 08/6-03). C'est une instance importante car elle apporte son concours à la politique municipale en faveur des personnes handicapées, par le dialogue, la concertation et des propositions, et constitue un outil d'aide à la décision municipale, de par la qualité et la diversité de ses membres.

Composée d'élus municipaux et de représentants d'associations de personnes en situation de handicap, la Commission communale pour l'Accessibilité accueille aussi des associations ou organismes représentant les personnes âgées ainsi que des représentants des acteurs économiques, en insistant sur la nécessaire représentation de tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique

Elle a pour missions de dresser l'état des lieux en matière d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, etc. d'établir un rapport présenté en Conseil municipal et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ces travaux sont menés en partenariat avec la SODIPARC en charge du volet « transports et déplacements » de l'accessibilité des personnes handicapées.

Combattre les inégalités sur le territoire constitue un des axes majeurs du projet municipal et la Commission communale pour l'Accessibilité doit participer pleinement à relever ce défi.

Le rapport annexé présente les travaux suivis par la Commission communale pour l'Accessibilité au cours des années 2021 et 2022, sachant que son fonctionnement a été perturbé en 2020 par l'émergence de la crise sanitaire due au covid-19 et n'a pas permis la tenue des réunions, ni des ateliers thématiques. Néanmoins, le renouvellement de ses membres a pu se faire au mois de septembre 2020 et leur installation au mois de juillet 2021.



La place qu'occupe la Commission Communale pour l'Accessibilité est d'autant plus cruciale que le nombre de personnes déclarées en situation d'handicap, selon les données récentes publiées par la Maison départementale des Personnes handicapées, a connu une augmentation relativement phénoménale entre 2010 et 2021, tant au plan départemental que communal, avec un doublement de personnes en situation de handicap à la Réunion passant de 30 045 à 60 633, et à Saint-Denis de 4 948 à 10 451 pour la même période

L'analyse sur la période de 2020 à 2021 montre une progression du nombre de personnes handicapées de 8 % sur l'île et de 12 % à Saint-Denis.

Aussi, la Ville s'appuie sur trois principes fondamentaux pour que soient respectés les droits des personnes handicapées :

- prendre en compte toutes formes de handicap,
- améliorer l'accessibilité de façon significative,
- faire changer le regard sur les personnes handicapées.

Pour cela, la Commission communale pour l'Accessibilité travaille notamment sur :

- l'inventaire des infrastructures et superstructures accessibles sur le territoire communal quelle que soit leur vocation : éducative, sportive, touristique, culturelle, culturelle, de loisirs, administrative, commerciale, associative... ;
- la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant sur le territoire de la Ville ;
- la définition d'un programme d'actions visant à élaborer un plan concerté de mise en accessibilité de la Ville.

Le document annexé au présent rapport fait ressortir les actions mises en place par le pôle Handicap en lien avec la Commission communale pour l'Accessibilité, ainsi que les actions et travaux réalisés par la Commune et ses partenaires (CCAS de Saint-Denis, SODIPARC...) pour la période de 2021 à 2022.

Les actions et travaux réalisés constituent une étape vers une amélioration progressive de l'accessibilité des personnes handicapées pour permettre au plus grand nombre d'agir dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Ces travaux se poursuivront dans les années à venir afin d'optimiser les moyens disponibles et d'améliorer les réponses apportées aux personnes vivant avec un handicap.

Avec la Commission communale pour l'Accessibilité (CCA), notre ambition est de faire de Saint-Denis une Ville fraternelle, citoyenne, ambitieuse et de l'hyperproximité pour que chaque personne, quelle que soit sa situation, puisse trouver les conditions de son affirmation. .

Je vous demande donc de prendre acte du rapport ci-annexé de la Commission communale pour l'Accessibilité pour les années 2021 et 2022.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

**OBJET**      **Rapport de la Commission communale pour l'Accessibilité (CCA) pour les années 2021 et 2022**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/7-003 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Guillaume KICHENAMA - Conseiller municipal au nom des commissions « Ville Fraternelle » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(pas de vote)**

Prend acte du rapport de la Commission communale pour l'Accessibilité (CCA) pour les années 2021 et 2022.

MAIRIE DE SAINT DENIS

# RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE



**2021 - 2022**



## Table des matières

---

CONTEXTE .....	3
PRESENTATION DES DONNEES DE LA POPULATION EN SITUATION DE HANDICAP A LA REUNION – MDPH.....	4
LA COMMISSION COMMUNALE D’ACCESSIBILITE (CCA).....	6
LE POLE HANDICAP de la D.I.H.E.L.D. ....	7
DIRECTION SUPERSTRUCTURE ET BATI DSB – AD’AP .....	18
LA VOIRIE ET ESPACES PUBLICS .....	30
DIRECTION EDUCATION.....	32
DIRECTION JEUNESSE .....	34
DIRECTION SANTE PUBLIQUE .....	35
DIRECTION DE L’HABITAT .....	38
DIRECTION DES SPORTS.....	41
DIRECTION CULTURE.....	45
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES .....	49
Le CCAS.....	53
LE TRANSPORT – CITALIS – CITYKER.....	58
CONCLUSION.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES .....	64

## CONTEXTE

---

Alors que le handicap reste encore le principal motif de discrimination en France, l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans leur environnement quotidien, dans l'éducation comme dans l'emploi, dans leur épanouissement personnel et collectif reste largement insuffisante. La société se doit donc d'être à la hauteur de cet enjeu d'égalité et d'accessibilité fondamentale.

Toute personne a droit au respect de son intégrité physique et mentale sur la base de l'égalité avec les autres.

On estime aujourd'hui que 1,3 milliard de personnes – soit 16 % de la population mondiale – sont atteintes d'un handicap important. Une augmentation constante en raison de la hausse du nombre de maladies non transmissibles et de l'allongement de la durée de vie.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées reconnaît l'**environnement** comme étant un facteur important dans l'explication du handicap.

Ce texte de loi vise à moderniser la loi de 1975, qui entendait déjà promouvoir l'intégration des personnes handicapées en termes de soins, d'éducation ou de formation professionnelle. Diverses adaptations législatives ont bien été prises au cours des trois décennies qui séparent ces deux lois, en termes d'intégration professionnelle (respect d'un quota d'embauche de 6 % de travailleurs handicapés pour toute entreprise de plus de vingt salariés) ou de sanctions juridiques visant les discriminations.

L'objectif de la ville de Saint Denis, pour les personnes porteuses de handicap est de les faire participer pleinement à la vie de la cité et de favoriser l'autonomie des personnes à travers des projets de vie.

La collectivité doit continuer d'agir et sensibiliser le plus grand nombre, s'inspirer et donner du sens aux projets aux travers d'actions structurantes et pérennes en accompagnant les associations et les « experts d'expériences » qui agissent sur ces thématiques. Mais aussi, en facilitant l'implantation de structures spécialisées sur le territoire.

La ville œuvre pour l'accès de tous, sans restriction, aux espaces urbains et aux services. L'objectif est de répondre à l'ensemble des besoins et désirs des citoyens et de leur donner une place centrale dans les processus de gouvernance, quelles que soient leurs contraintes, leurs capacités physiques ou cognitives. Il s'agit de lever tous les obstacles urbanistiques ou sociaux qui empêcheraient la participation de certains citoyens à la vie de la communauté.

L'adaptation doit être réciproque, façonnons donc ensemble cette société de demain. Adaptions nos foyers de vie, nos écoles, nos rues et trottoirs, nos infrastructures culturelles et sportives, nos espaces communs.

REMARQUE : ce rapport rend compte des principales actions menées par la Ville de Saint-Denis et ne prétend pas être exhaustif.

# PRESENTATION DES DONNEES DE LA POPULATION EN SITUATION DE HANDICAP A LA REUNION – MDPH

Dans le cadre de sa mission d'observatoire, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) produit chaque année une analyse sur les bénéficiaires actifs des décisions rendues au fil des années par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) afin d'améliorer la connaissance des besoins sur le territoire. Ces tableaux destinés aux acteurs institutionnels proposent un état des lieux au 31 décembre 2021 de l'activité annuelle de la MDPH et de la population en situation de handicap (population MDPH) par commune et arrondissement.

Chiffres clés :

En 2021 :

- Flux annuel des demandeurs ayant déposé un dossier MDPH : **23 058 demandeurs**
- Flux annuel des demandes reçues : **70 847 prestations à évaluer**
- Flux annuel des décisions rendues CDAPH et juridictions : **76% de décisions favorables**
- Flux annuel des bénéficiaires de droits ouverts : **20 023 bénéficiaires de droits**
- Flux annuel des droits ouverts : **60 743 droits distincts**

De manière générale, l'état des lieux réalisé par la MDPH révèle une augmentation des différentes prestations effectuées par cet organisme, variant entre 7 et 9%.

## Demandsurs ayant déposé un dossier MDPH

Sur 2021, la MDPH constate une augmentation de + 8% de demandeurs ayant déposé un dossier.

A Saint-Denis, la variation est de 6% par rapport à l'année N-1.

Sur les demandeurs ayant déposé un dossier MDPH en 2021, Saint Denis compte 3921 personnes. On remarque que 996 d'entre elles ont moins de 20 ans, 2159 ont entre 20 et 59 ans, et les 766 restantes ont plus de 60 ans.

## Demandses reçues par prestation

Comme pour les demandeurs ayant déposé un dossier, ces prestations à évaluer augmentent de +7%, selon la MDPH.

Pour Saint-Denis cela représente 12598 prestations. De ce nombre, on peut noter particulièrement :

- 6520 allocations cartes
- 2488 reconnaissances RQTH/ORP
- 992 pour la scolarisation

Les autres prestations complètent ces chiffres tels que PCH, ESMS etc...

## Décisions rendues CDAPH et juridictions

Le flux annuel 2021 des décisions favorables rendues par la MDPH progresse de + 1 point. Ainsi, pour l'arrondissement nord (Saint-Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne), sur 16883 demandes traitées, on constate que 12048 demandes traitées proviennent de Saint-Denis,

soit environ  $\frac{3}{4}$  des décisions rendues pour ce territoire. De même ces décisions ont engendré 13315 réponses.

### Bénéficiaires de droits ouverts

La MDPH constate une augmentation de +9% de bénéficiaires de droits ouverts sur le flux annuel de 2021.

Aussi, sur les 20 023 personnes bénéficiant de droits ouverts à la Réunion, 3 306 viennent de Saint Denis. Ce nombre de personnes est réparti comme suit :

- 717 ont moins de 20 ans,
- 1929 ont entre 20 et 59 ans, et
- 660 ont plus de 60 ans.

### Nombre de droits ouverts

Ces différents droits attribués ont progressé de + 8% en 2021. Ainsi le tableau de la MDPH révèle que sur les 60743 droits distincts, pas moins de 9781 droits ouverts sont issus de Saint-Denis, soit presque 6/10<sup>ième</sup> du total départemental.

De ce nombre de droits ouverts, on peut noter particulièrement :

- 940 pour la scolarisation
- 3201 pour la RQTH –Orientation professionnelle
- 2192 pour la CMI (carte mobilité individuelle)
- 2174 pour les allocations

Les autres droits proviennent d'orientations médico-sociales (adulte, enfant, spécifique) ou d'allocations compensatrices diverses.

Nous avons essayé, à travers cette synthèse de retracer les chiffres de la MDPH pour la Ville de Saint-Denis. Cependant, et afin d'avoir une lecture plus globale pour la Réunion et ces différentes communes et arrondissements, nous vous invitons à consulter en annexe **« Les chiffres clés du public MDPH au 31/12/2021 »**

# LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

---

C'est en s'appuyant sur la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) composée de membres de la société civile, d'associations, et d'experts d'expérience que la Ville de Saint Denis mène à bien sa politique en matière de handicap. Ces experts d'expérience peuvent agir, concevoir et proposer des solutions en toute légitimité car conscients des contraintes et des réalités du quotidien.

## **CONSIDERANT :**

L'obligation de satisfaire aux évolutions réglementaires relatives à la loi Handicap de 11 Février 2005 et la politique volontariste de la ville de Saint Denis en faveur des personnes vivant avec un handicap.

Que la Ville est un espace de vie et de dialogue où les échanges entre les différents acteurs contribuent à enrichir la vie sociale et culturelle, qu'une démarche participative contribue à enrichir le fonctionnement d'une Collectivité Communale dans le respect des rôles de chacun, les dispositions de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoient la création d'une Commission Communale d'Accessibilité.

Il a été créé au sein de la Ville de Saint Denis par délibération n°08/6-03 du 06 Septembre 2008 du conseil Municipal, une Commission Communale d'Accessibilité (CCA) dont le siège administratif est situé à la Direction Intégration, Handicap et Lutte contre les discriminations, 2 rue de pasteur 97417 SAINT DENIS Cedex 9.

Initialement composée, comme le prévoyait la loi de 2005, de représentants de la commune et de représentants des associations de personnes en situation de handicap, en insistant sur la nécessaire représentation de tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, la Commission Communale Accessibilité accueille maintenant des associations ou organismes représentant les personnes âgées ainsi que des représentants des acteurs économiques.

La Commission a pour missions, celles qui lui sont dévolues d'une part, par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et d'autre part par l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a pour objet de :

A. Dresser l'état des lieux en matière d'accessibilité dans les domaines tels que :

Les espaces publics

Les cadres bâtis et le logement

B. Participer à l'élaboration d'un plan de Mise en accessibilité de la Ville,

C. Présenter un rapport de ses travaux :

A la Maire et à son Conseil Municipal,

Au Préfet de Région

Au Président du Conseil Départemental,

Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées,

A tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le dit rapport



# LE POLE HANDICAP de la D.I.H.E.L.D.

## Présentation du pôle handicap :

Le Pôle Handicap de la ville de Saint Denis dépend de la D.I.H.E.L.D. (Direction Intégration, Handicap, Egalité et Lutte contre les Discriminations), et contribue à créer le lien entre la collectivité, la personne vivant avec un handicap, les institutions et l'ensemble des partenaires associatifs et professionnels.

Il s'assure que chaque personne en situation de handicap puisse accéder à la culture, aux pratiques sportives, aux divers transports existants, au logement digne et accessible, à tous les loisirs. Ce pôle veille à promouvoir une société inclusive où chacun puisse vivre pleinement sa citoyenneté.

La ville de Saint Denis, par le biais de son pôle handicap et de sa politique ambitieuse en matière d'handicap, souhaite offrir une ville accueillante aux personnes vivant avec un handicap.

## Les principales missions du Pôle Handicap :

- Sensibiliser le tout public aux différentes formes de handicap.
- Entretenir les échanges et les rencontres entre les publics et faciliter l'inclusion.
- Accompagner les personnes porteuses de handicap dans leurs démarches administratives vers l'accès aux droits.
- Valoriser les initiatives des personnes vivant avec un handicap en renforçant le dialogue avec les associations les représentant.
- Dresser l'état des lieux en matière d'accessibilité.
- Participer à l'élaboration d'un plan de Mise en accessibilité de la Ville.
- Préparer et animer la Commission Communale d'Accessibilité.

## Accompagnement du Pôle Handicap :

Le Pôle Handicap accompagne les personnes porteuses de handicap et leurs familles dans leurs démarches administratives vers l'accès aux droits.

	2021	2022
<b>Accueil du public</b> : accompagnement et orientation pour diverses demandes (Logement adapté, Emploi, Suivi dossier MDPH, etc.)	53 personnes ont été accompagnées	47 personnes ont été accompagnées
<b>Associations</b> : Le soutien des associations dans la réalisation de leurs manifestations en faveur des personnes en situation de handicap s'inscrit dans les missions du service	15 associations accompagnées sur la période.	Plus de 20 associations accompagnées sur la période.
<b>Stagiaires</b>	12 conventions de stage ont été signées en 2021.	14 conventions de stage ont été signées en 2022 dont 4 pour des jeunes vivants avec un handicap.

## Descriptif des actions et missions effectuées en 2021-2022

### Installation des membres titulaires de la CCA « Commission Communale d'Accessibilité »

Comme précisé en amont, Il a été créé au sein de la ville de Saint Denis par délibération n°08/6-03 du 06 septembre 2008 du conseil municipal, une Commission Communale d'Accessibilité ayant pour mission celles qui lui sont dévolues par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette Commission Communale d'Accessibilité a été renouvelé lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2020.

La commission est composée de 10 membres actifs, qu'on appelle les « experts d'expérience », représentants d'associations et d'usagers.

Cette commission doit être un lieu d'échange et de concertation garant de la mise en place de la politique de la ville en matière d'handicap.

### Réunions de la CCA

De manière générale les réunions de la Commission Communale d'Accessibilité se déroulent comme suit :

- Mots d'accueil
- Présentation succincte des actions réalisées, en cours et prévues
- Propositions, échanges sur les actions/projets et le calendrier à venir
- Questions diverses.

Dans une volonté d'hyper proximité, la direction a souhaité décentraliser les réunions. Aussi, nous avons pu, en juillet 2022, participer à une réunion chez Monsieur Jean Marc Maillot, membre de la CCA.

En 2021, les membres de la CCA se sont réunis 2 fois en plénière et 3 fois en 2022.

### Journée Mondiale de sensibilisation à l'autisme

Les Objectifs de cette journée:

- Permettre la mixité entre personnes neurotypiques et porteuses de troubles du spectre autistique en favorisant par la pratique d'activités communes.
- Ouvrir les lieux dits 'ordinaires' à un public souvent mis à l'écart
- Faire évoluer les pensées et abattre les préjugés liés au handicap et plus précisément à l'autisme.
- Sensibiliser le grand public sur l'autisme et sur les enjeux de l'inclusion des personnes avec autisme.
- Organisation d'une matinée sportive, culturelle et d'information ainsi qu'une exposition photo.

**Le vendredi 2 avril 2021**, le dispositif Autisme et Sport 974 en partenariat avec la ville a mis place différents ateliers de découverte sportive sur le complexe omnisport de Champs Fleuri de 9h à 12h en lien avec les clubs participants au dispositif et des éducateurs sportifs municipaux.

Divers ateliers ont été proposés, tels que : Tir à l'arc, tchoukball, trottinette, roller, gymnastique, fitness enfant, tennis, danse, athlétisme.

Projection d'un film suivi d'un débat : Qu'est-ce que l'autisme, les enjeux, les perspectives.

Une centaine de personnes ont pu profiter pleinement de cette 1<sup>ère</sup> édition à Saint Denis.

### **Le samedi 02 avril 2022**

Lieu : Complexe sportif de Champ Fleuri

Plus de 280 personnes ont participé à cette manifestation dont 80 enfants porteurs d'autisme.

### Formation et sensibilisation sur les différentes formes de Handicap avec les services

#### **Juillet 2021**

Cette formation avait pour but de sensibiliser les agents de la collectivité sur l'accueil et l'accompagnement du public porteur de handicap. Un travail mené en transversalité avec la DRH.

Une vingtaine de nos collaborateurs ont été formés.

### « Si tu prends ma place, prends mon handicap »

#### **Août 2021**

Poursuite de l'action initiée en 2017, la pose de panneaux « si tu prends ma place, prends mon handicap » en partenariat avec le Lions Club Réunion Renaissance de Saint Denis. Ces panneaux ont pour objectif de sensibiliser les automobilistes et autres usagers au respect des places dédiées aux personnes à mobilité réduite.

### JIPPH : Journée Internationale des Personnes Porteuses de Handicap.

Action phare du service en deux temps et en partenariat avec les Directions des sports, de la culture et de l'évènementielle.

**Le 03 décembre 2021** : une demi-journée dédiée aux enfants autrement capables.

Cibles : classes Ulis de CP au CM2, collégiens, lycéens et les différentes structures d'accueil.

Cette demi-journée a permis au public de découvrir les différents ateliers culturels, de bien être, sportifs et ludiques.

Près de 700 enfants ont été accueillis au complexe de Champ fleuri.

**Le 04 décembre 2021** : une journée de conférence débat organisée par l'association AVEC a rassemblé des représentants de collectivités, d'institutions et divers acteurs œuvrant sur la thématique du handicap tout particulièrement de l'autisme.

De riches échanges ont permis de faire le diagnostic sur la situation des PPH à la Réunion, dans leurs démarches et difficultés rencontrées. Ces échanges ont notamment permis de travailler sur des leviers et propositions afin de faciliter et d'accompagner les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.



**Le 02 décembre 2022** : Plus de 900 enfants ont été accueillis au complexe de Champ fleuri.  
[Accueil des services civique de la ville de Saint Denis](#)

### **Mars 2022**

Lieu : Mairie Annexe de Domenjod / Pôle Intégration BDLR

Dans le cadre de ses missions transversales, la DIHELD a accueilli plus de 50 jeunes en service civique à l'occasion de journées de sensibilisation à l'autisme (Pôle handicap) et de découverte des langues et cultures des pays de la zone (Pôle Intégration).

### [« Tous Egaux »](#)

Un projet initié par l'Association Boxing Club Bas de la Rivière

### **Le vendredi 13 mai 2022**

Lieu : Gymnase Jules Reydellet

L'objectif était de promouvoir l'inclusion sociale par le sport et notamment la Boxe. Le sport, la boxe en particulier est un moyen puissant pour aider les jeunes à développer leur persévérance, leur ambition et leur confiance en eux.

Un Accompagnement dans la mise en place d'ateliers adaptés Boxe pied poing / Boxe à la touche en fauteuil roulant / Cardio training / Coordination avec les bénévoles et les intervenants.

Près d'une centaine de participants et accompagnateurs ont pris part à cette matinée sportive

Cible : Personnes porteuses de handicap et accompagnateurs. Cette opération est amenée à se renouveler tous les ans.

### [« Maman mais pas seulement »](#)

Un projet porté par l'Association : Collectif AVEC (Accompagnement à la vie sociale à l'enfance et à la citoyenneté)

### **Le vendredi 13 mai 2022**

Lieu : Académie des Camélias

Propos du collectif AVEC : « Quand les joies de la maternité viennent se confronter aux difficultés du handicap, c'est une vie entière qu'il faut se réinventer et il faut parfois gravir des sommets pour qu'une maman et son bébé puissent être réunis.

Cette exposition souhaite mettre sous les projecteurs ces femmes en situation de handicap pour lesquelles être maman est un challenge de tous les jours.

C'est une invitation à découvrir le handicap sous un autre regard tout en émotion et en poésie, en hommage à ces « Mamans, mais pas seulement ... ».

Au détour d'une exposition photographique où la féminité vient sublimer le handicap dans le naturel de la maternité, cette exposition propose à chacun de se laisser porter par ces histoires de vie, mise en cadence et en transparence. »

Accompagnement pour la mise en place d'une exposition photos + spectacles (slams) en partenariat avec l'Académie des Camélias et la ville.

### [« Handi Roll »](#)

Projet de l'Association : Roller Sportif Dionysien

### **Le samedi 18 juin 2022**

Lieu : Vélodrome de Champ Fleuri

Comme chaque année, le Roller Sports Dionysien et comme depuis bientôt 35 ans maintenant innove et poursuit le travail de ses aînés.

Depuis environ 3 ans, l'association s'implique dans l'inclusion et l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Notre direction a contribué à la prise en charge par le service Cityker des déplacements de 6 participants dans le cadre de la manifestation Handi Roll.

### **Première édition de la Journée Mondiale des Sourds « JMS »**

Une action de sensibilisation initiée par l'Association : Réunion LSF

### **Le samedi 24 septembre 2022**

Lieu : Place Paul VERGES Centre-ville de Saint-Denis

La Journée Mondiale des Sourds (Journée officiellement reconnue par l'ONU en 1959) est une occasion pour sensibiliser le public sur le monde de la surdité, pour mettre en lumière les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes sourdes et malentendantes, et pour informer des solutions possibles et adaptations réussies. Cette visibilité leur permet ainsi d'exprimer leur volonté d'intégration dans la vie sociale et de revendiquer leur droit d'égalité avec tout autre citoyen.

La ville a contribué par la mise à disposition de l'espace, de la logistique nécessaire à l'organisation de l'évènement, ainsi que de la communication au plus grand nombre.

### **Identification de la disponibilité des places de stationnement PMR en temps réel**

#### **Septembre 2022**

La Ville souhaite se doter d'une solution innovante de gestion des espaces de stationnement, offrant aux usagers une information précise et instantanée en matière de disponibilité et permettant à la collectivité de garantir le respect des règles d'usage et une meilleure régulation. La mise en œuvre d'une solution complète de gestion intelligente du stationnement doit ainsi permettre de faciliter l'accès au cœur de ville, d'améliorer la circulation et de faciliter le stationnement des usagers et chalands.

La Direction Intégration Handicap Egalité et Lutte contre les Discriminations (DIHELD) de la Ville a donc rencontré la SODIPARC, délégataire de la Ville, car la structure travaille déjà sur des solutions quant au stationnement géo localisé. Ce projet permettrait, pendant une durée d'un an, de mener une expérimentation sur une partie de la zone de stationnement orange de Saint-Denis. Cette expérimentation prévoit une application mobile et également deux panneaux dynamiques aux entrées Ouest et Est de la Ville, affichant en temps réel les informations sur la disponibilité en matière de stationnement.

Si cette technologie ne vise pas spécifiquement les places PMR, le directeur nous a informé de la possibilité pour l'utilisateur d'appliquer des filtres dans l'application, afin d'affiner la recherche et de viser uniquement les places PMR. De plus, la SODIPARC semble enthousiaste quant à l'idée d'ajouter le nombre de places PMR disponibles sur les panneaux d'affichages dynamiques et d'axer une partie de la communication autour des besoins des personnes en situation de handicap.

## Aires de jeux inclusives

**Le 10 octobre 2022**

Lieux : La Bretagne et Le Barachois

Les aires de jeu existantes sont accessibles aux enfants ou aux parents porteurs de handicap mais pas les équipements en eux-mêmes. La ville souhaite donc que l'accès aux jeux soit facilité pour les enfants et personnes en situation de handicap. De fait, à moyen et court terme, il s'agira de rendre accessible l'ensemble des aires de jeux et remplacer les jeux défectueux par des jeux inclusifs.

Les aires de jeux intégrées ou inclusives prévoient des entrées larges, des éléments d'appui et des dimensions intérieures suffisantes pour permettre, aussi bien aux enfants et aux parents porteurs de handicap, de profiter des équipements aisément. Ces espaces de jeux facilitent le développement des compétences sociales et cognitives des enfants, et le lien social des parents.

le 10 octobre, dans le cadre de la semaine de la fraternité et des solidarités, La ville a donc inauguré les 2 premiers jeux inclusifs dans un quartier des écarts de Saint-Denis (La Bretagne) et au Barachois.

NB : la difficulté de ces installations reste le respect de ces espaces par les usagers dits « valides ». En effet, la balançoire située au Barachois a dû être retirée suite à des dégradations multiples.



## **Décembre 2022**

L'atelier socio-artistique pour la personne porteuse d'un handicap, est un processus artistique et inclusif qui s'organise sur la recherche du groupe et permet à la personne autrement capable de se découvrir et de se faire reconnaître comme artiste à part entière.

Cet espace dédié va permettre à la personne en situation de handicap de développer ses perceptions sensorielles, sa curiosité et de développer leur autonomie expressive et créative. Percevoir, s'exprimer, réagir, expérimenter pour oser, apprendre à connaître ses sensations, exprimer des sentiments, des impressions, des préférences.

Ce qui posera un nouveau regard sur le handicap et nous fera découvrir le potentiel de chacun en dévoilant des compétences et atouts cachées

En effet, pour les participants, c'est un espace de plein accomplissement de leur puissance et capacités, d'acquisition de compétences et de nouveaux savoirs développant un savoir-faire technique : Percevoir, s'exprimer, réagir, expérimenter pour oser, apprendre à connaître ses sensations, exprimer des sentiments, des impressions, des préférences.

La restitution des ateliers sous forme de prestation artistique (Scène – Vidéo – Clip – Reportage).

Le projet démarré fin 2022 se poursuivra en 2023. Une dizaine de participants ont pris part à l'activité et ce pour plusieurs mois. Une restitution sera proposée par la suite qui retracera le parcours et l'évolution de chacun.

Pour exemple, le jeune Kenny porteur de Handicap et participant aux ateliers « Sakinn son sans », a cumulé un million de vues sur sa vidéo Youtube. Sa visibilité lui a offert l'opportunité de se produire à la foire agricole de Bras-Panon, à la Fête de la musique etc.

Ce qui constitue cet environnement « CAPACITANT », c'est l'atelier et le projet socio-artistique, c'est l'institution et ce qu'elle apporte au travers de la loi du 11 février 2005 visant à l'égalité des chances, la participation, la citoyenneté et les besoins de chacun.

Le pôle Handicap travaille en collaboration avec l'association « Label Frère de Son » pour :

La reconnaissance de ce qu'ils sont et font ;

La reconnaissance du reste du groupe ;

La reconnaissance, enfin, par tout un public ;

La reconnaissance sociale et culturelle.

## **Quelques Projets phares en 2023 :**

### [Installation en septembre 2023 de la CIEA](#)

En transversalité avec l'ensemble des directions de la ville et afin de répondre à la demande de l'autorité, de concordance et de conformité entre les services, il a été créé la **Cellule Interne d'Exécution d'Accessibilité (CIEA)**, pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la Ville.

La CIEA permet ainsi :

- De sensibiliser l'ensemble des services sur la thématique du handicap et donne la possibilité aux collaborateurs de réfléchir ensemble.
- De faciliter les relations internes entre service et de travailler en transversalité
- De communiquer des informations utiles et importantes et d'en obtenir

- De développer et d'adopter de nouvelles méthodes de travail en transversalité pour plus de lisibilité et de clarté sur ce qui est effectué par chaque service
- D'identifier les difficultés et freins ainsi que les axes d'amélioration
- La mise en commun du diagnostic et de l'agenda d'accessibilité (l'Ad'Ap), les détails sur les obligations et différentes étapes à suivre.
- de pouvoir identifier un ou deux « référents handicap » dans chaque service de la collectivité.

### **Acquisition de la solution ACCEO**

Pour les personnes sourdes et malentendantes, les déficiences auditives représentent une gêne considérable dans leur vie sociale, mais également un obstacle pour leur information. Ainsi, dans le souci d'une meilleure accessibilité pour les usagers ayant un handicap auditif, il existe une solution sur mesure appelée ACCEO qui facilite la communication directe avec les agents des services, des structures, des entreprises.

Acceo est une application qui permet l'accessibilité complète des établissements recevant du public (publics ou privés), de l'appel téléphonique à l'accueil sur place, pour les personnes sourdes ou malentendantes, sourdaveugles, aphasiques et entendants non-francophones.

L'application permet à ses utilisateurs d'échanger gratuitement avec les établissements accessibles.

En France, il y a seulement 400 interprètes pour 100 000 personnes qui utilisent la langue des signes (interprètes outremer compris). On peut donc facilement imaginer que ces interprètes ne sont pas toujours disponibles pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes ayant un handicap auditif.

La solution ACCEO est disponible de façon immédiate sans réservation, mais prévoit aussi des réservations pour anticiper des rencontres ou des rendez-vous. Elle permet donc à son usager une accessibilité complète, une meilleure intégration sociale, et de lutter contre les obstacles à la communication.

A la Réunion, 200 à 250 établissements sont accessibles via la solution ACCEO (Banques, MDPH, CHU), mais aucune collectivité n'est encore dotée de cette application, permettant de la rendre accessible.

En se dotant de cette application, la Mairie de Saint Denis serait la première collectivité de la Réunion à être accessible au public sourd et malentendant.

**La première démonstration de la solution ACCEO a eu lieu le 10 octobre 2023, à la Mairie Annexe du Chaudron, dans le cadre de la semaine de la fraternité et des solidarités.**

### **DANSE INCLUSIVE à destination du public des écoles**

Au travers de ces ateliers, le but est de favoriser l'autonomie et de valoriser la personne porteuse de handicap(s) au travers du mouvement dansé et en l'intégrant à un secteur artistique et culturel.

La danse étant un moyen d'expression universel, elle permet d'ouvrir de nouvelles perspectives à toutes les personnes en situation de handicap(s) afin de s'exprimer librement, de développer ses compétences, d'affirmer sa personnalité par la découverte chorégraphique et tout simplement être danseur/danseuse.



De véritables projets artistiques, les ateliers de “Danse pour Tous” se déroulent ponctuellement ou sur un temps long, selon les publics et les projets, et aboutissent sur une ou plusieurs restitutions/spectacles en interne et/ou en public avec les participants aux ateliers notamment le Colloque sur l’inclusion sociale des personnes en situation de handicap à la Cité des Arts, les Journées « Handikapab » de la ville, la Fête de la musique...Etc.

Les ateliers peuvent également aboutir sur d’autres projets comme la participation à des concours de danse. Ce projet est porté par l’association SWADES.

### Sensibilisation à toutes les formes de handicap dans les écoles

L’inclusion d’un enfant vivant avec un handicap reste encore difficile, voir compliquée. Ce dernier se sent totalement incompris et les autres ne l’incluent pas dans leur vie sociale souvent par méconnaissance de son handicap.

Les élèves qui n’y sont pas confrontés ont du mal à imaginer ce qu’est réellement le quotidien d’une personne vivant avec un handicap. Ils côtoient parfois des camarades atteints d’autisme, de troubles DYS, mais ne les comprennent pas forcément.

La sensibilisation au handicap a donc toute sa place dans nos écoles primaires.

#### **Les objectifs :**

- Changer les mentalités et le regard portés sur les personnes porteuses de handicap
- Réduire les craintes des élèves face au handicap en construisant une société plus à l’écoute et plus ouverte au handicap
- Apprendre des notions indispensables à la société : le respect d’autrui et de la différence ; l’empathie; la solidarité.

#### **Exemple d’expérimentation de sensibilisation aux différentes formes de handicap :**

Activités proposées : Les activités ont eu lieu sur plusieurs temps et avec différentes classes de l’école JB BOSSARD dans le cadre des journées olympiques et paralympiques.

Au-delà d’une description littérale des actions, nous pensons aussi que les photos peuvent quelquefois mieux démontrer l’impact de cette sensibilisation sur le public et surtout chez les enfants.

- **17 avril 2023** : Mise en place d'un atelier de sport inclusif CECIFOOT



- **20 avril 2023** : Spectacle de danse « l'Effet Lotus » à la Cité des Arts



- **27 avril 2023** : Théorie : Sensibilisation et présentation des différentes formes de handicap

Pratique : Mise en situation des élèves lors de parcours à l'aveugle et parcours fauteuil, découverte du fauteuil Playmoovin (fauteuil de sport adapté) mis à disposition par l'association RSD.



- **6 Juin 2023** : ateliers de danse inclusive avec la fondation SWADES
- **10 octobre 2023** : Initiation à la langue des signes pour deux classes de CP.

En conclusion, La ville inclusive se définit par la volonté d'accueillir toutes les personnes sur son territoire, y compris les publics fragilisés ou minoritaires. Cela signifie permettre à tous de pouvoir profiter des espaces, infrastructures et services, quels que soient son âge, son genre, son niveau de vie ou ses capacités physiques et cognitives.

Un pan important de l'inclusion repose dans le développement de moments partagés et conviviaux. Il s'agit pour notre collectivité d'offrir aux personnes concernées des espaces de vie propices aux échanges, aux rencontres et à l'insertion.

Pour ce faire, des actions concrètes de solidarité et d'inclusion ont été mises en place tout au long de l'année 2021 et 2022.

Une période de consolidation de nos actions et de nos partenariats avec les associations actives, œuvrant au quotidien sur cette thématique du handicap.

C'est dans cette dynamique que nous avons pu mettre en place des actions innovantes telles que

« Sakinn Son Sans » à destination des jeunes talents porteurs de handicap, la création d'aires de jeux inclusifs, des actions sportives et culturelles, et l'organisation de journées mondiale telles que, la Journée Internationale des Personnes Porteuses de Handicap (handikapab), la Journée mondiale de Sensibilisation à l'Autisme, La Journée Mondiales des Sourds etc.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose la mise en accessibilité pour tous -quel que soit le handicap- du cadre de vie : établissements recevant du public (ERP) et transports, au 1er janvier 2015.

Ce calendrier a été assoupli par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 en permettant aux propriétaires ou exploitants d'ERP ne répondant pas à leurs obligations au 1er janvier 2015 de bénéficier d'un délai (Ad'AP), calculé en fonction du degré de difficulté pour réaliser la mise en accessibilité.

### LES ERP via L'Ad'AP

L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de la ville de Saint Denis et les détails sur les obligations ainsi que sur les différentes étapes à suivre a été présenté et validé au conseil municipal du 27 avril 2018.

### Diagnostic et recensement

#### Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Suite au courrier de la Préfecture sur le suivi de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, ci-après un point de situation sur la mise en œuvre de l'Ad' AP :

La ville de Saint Denis a présenté en 2018 un dossier Ad' AP portant sur 367 ERP/IOP dont le coût évalué de la mise aux normes est de 27 000 000 € TTC.

Le conseil municipal en sa séance du 23 juin 2018 a délibéré afin d'autoriser pour mener à bien la mise en œuvre de l'Agenda, de lancer des Appels d'Offres ouverts pour désigner des équipes pluridisciplinaires (Architectes, BET, Contrôleurs Techniques, CSPS, OPC et géomètres).

La Ville devant mandater ces prestataires externes pour la réalisation d'études de conception, de demandes d'autorisations d'urbanisme, de suivi des réalisations, de relevés sur le terrain et de constat de bonne exécution.

Pour cela, il a été constitué 5 lots géographiques et la priorité donnée à la désignation des Architectes.

#### Désignation des architectes

L'AO a été lancé le 04/07 /2019 et s'est soldé par une déclaration d'infructuosité pour 3 lots et une déclaration sans suite pour les 2 autres.

La première relance a conduit au même résultat, la seconde s'est faite sous la forme d'une procédure adaptée visant à obtenir une équipe pour 2 lots. Marchés notifiés le 25 juin 2020.

En parallèle, un "sourcing" a été fait en janvier et février 2021 auprès d'un panel de 10 architectes proposés par l'ordre des architectes.

De ce travail, 3 architectes ont été consultés directement en octobre 2021 et a conduit à la notification d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un seul lot, les deux autres n'ayant fait l'objet d'aucune offre.

367 bâtiments à rendre accessibles dont 77 écoles. Plusieurs travaux furent menés en 2019 et 2020. Ci-dessous les tableaux pour la période 2021- 2022

<b>Année 2021</b>					
<b>SECTEUR</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>PARTIE CONCEPTE</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>MONTANT € HT</b>	<b>OBSERVATION</b>
Chaudron	Maternelle Eudoxie Nonge		MOE relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP Mise en accessibilité complète & réhabilitation des sanitaires (Marché subséquent 2 Lot 1)	<b>20 780,00 €</b>	en cours
Sainte-Clotilde	Elémentaire Lilas Bois Noirs		MOE relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP Mise en accessibilité de l'école élémentaire Lilas Bois Noirs (Marché subséquent 2 Lot 5)	<b>26 000,00 €</b>	en cours
Divers secteurs	Elémentaire Champ Fleuri Elémentaire Bouvet Maternelle Vauban		MOE relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP Mise en accessibilité complète des écoles (Marché subséquent 1 Lot 5)	<b>66 597,00 €</b>	Etudes stoppées pour élémentaire Bouvet & maternelle Vauban car inclus dans le périmètre PRUNEL
Montagne 8ème	Mairie Annexe Montagne 8ème		Réhabilitation & mise en accessibilité de la MA (Nécessité d'aménager et de mettre aux normes en vigueur sur l'accessibilité/aménagements intérieurs & extérieurs du bâtiment existant et rendre accessible à tou type de public)	<b>535 449,59 €</b>	Travaux commencés fin 2018, achevés Août 2021
Divers secteurs	Divers sites		Réalisation de 3 toilettes publiques à gestion automatisée (chaque bloc étant constitué de 2 cabines, dont une accessible aux personnes en situation de handicap)	<b>500 000,00 €</b>	Réceptionnés
Moufia	LCR Tulipers		Travaux de réhabilitation	<b>178 779,00 €</b>	Réceptionnés
La Providence	Centre Jacques Cœur		Création d'un ascenseur dans un bâtiment existant (dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité, construction de la cage d'ascenseur en béton armé, découpe des	<b>39 623,50 €</b>	Réceptionnés

			éléments structurels (dalle BA)		
Sainte-Clotilde	Elémentaire les Lilas Bois Noirs		Création d'un bloc sanitaire (Accessibilité totale)	<b>308 145,75 €</b>	Réceptionnés
Sainte-Clotilde	Maternelle les Tamarins		Rénovation de 2 blocs sanitaires (Accessibilité totale)	<b>154 186,00 €</b>	Réceptionnés
Divers secteurs	Maternelle & élémentaire Eudoxie Nonge Elémentaire D. Legros		Etude de mise aux normes accessibilité des écoles (investigations sur l'existant terrasses & coursives pour analyse de la contrainte Mpa, connaissance des caractéristiques des dalles existantes, ferrailage état des bétons, afin de vérifier leur capacité à supporter des charges supplémentaires)	<b>1 700,00 €</b>	Réceptionnés
Divers secteurs	ecole F. MollardA & RPS 11 rue St Jacques		Traitement de l'accessibilité & sécurisation sur divers sites F. Mollard : pose de grilles de protection ARPS : mise en œuvre d'une rampe d'accès	<b>5 800,00 €</b>	Réceptionnés
Sainte-Clotilde	Elémentaire les Lilas Bois Noirs		Création d'une salle d'eau spécifique pour élèves porteurs d'handicap (créer un espace dédié aux élèves, détenteurs d'une notification MDPH/AESH, afin de pouvoir bénéficier de soins particuliers)	<b>14 380,00 €</b>	Réceptionnés
Domenjod	Mairie Annexe de Domenjod		Programmiste portant sur la réhabilitation & la mise aux normes de la Mairie Annexe (diagnostic opérationnel, programme général, programme technique détaillé/ACT	<b>16 600,00 €</b>	prestations réalisées
Chaudron	Maternelle M. Debré		Création d'un auvent métallique, d'un caniveau à grille & d'une clôture rigide (réalisation d'un auvent en structure métallique composé d'une charpente couverture, réalisation d'un caniveau en béton comprenant des grilles en acier galvanisé, maille 20x20mm, conforme à la norme accessibilité des personnes à mobilité réduite & équipé du système de verrouillage rapide, réalisation d'un muret surmonté d'une clôture rigide séparant la maternelle du primaire)	<b>23 025,00 €</b>	Réceptionnés

Divers secteurs	Maternelle & élémentaire Eudoxie Nonge Elémentaire D. Legros		Etude de mise aux normes accessibilité des écoles secteurs Chaudron (investigations sur l'existant terrasses & coursives pour analyse de la contrainte Mpa, connaissance des caractéristiques des dalles existantes, ferrailage état des bétons, afin de vérifier leur capacité à supporter des charges supplémentaires)	<b>1 700,00 €</b>	prestations réalisées
Camélias	PRU Château Morange		Travaux divers (mise en œuvre d'équipements scéniques, amélioration de l'accessibilité)	<b>4 584,00 €</b>	Réceptionnés
Divers secteurs	Elémentaire Champ Fleuri, Elémentaire D. Legros & groupe scolaire Eudoxie Nonge (maternelle & élémentaire)		Mission CSPS - Phase Conception (avis sur AVP & analyse du risque, élaboration du DCE dans sa partie SPS, participation à l'analyse des offres, passage de consignes) Dans le cadre des études en cours pour la mise en accessibilité des écoles élémentaire Champ Fleuri, Damase Legros et groupe scolaire Eudoxie Nonge, il y a obligation s'agissant d'ERP, de désigner un Contrôleur Technique de la construction, afin de permettre au maître d'oeuvre de finaliser son dossier PRO ainsi que de compléter le DCE des documents obligatoires.	<b>2 200,00 €</b>	en cours
Bois de Nêfles	Elémentaire les Bringelliers		Travaux d'aménagement d'un bloc sanitaire pour une élève "agénésie des membres supérieurs" (F&P appareillage sanitaires wc, robinetterie, distributeur de savon, sèche pied, siphon de sol, siège rabattable, cloison, peinture)	<b>11 500,00 €</b>	Réceptionnés
Divers secteurs	Groupe scolaire E. NONGE (maternelle & élémentaire) Elémentaire D. Legros		Etude géotechnique de conception /Mise aux normes accessibilité des écoles Mission de type G2 AVP & G2 PRO, Supervision géotechnique d'exécution Mission de type G4	<b>10 000,00 €</b>	prestations réalisées
Montgaillard	Elémentaire Candide Azéma		Remplacement interphone par un visiophone (dans le cadre de la mise en accessibilité)	<b>2 339,90 €</b>	Réceptionnés
Camélias	Elémentaire Camélias		Remplacement interphone par un visiophone (dans le cadre de la mise en accessibilité)	<b>2 762,90 €</b>	Réceptionnés

Moufia	Elémentaire les Baies Roses		Installation d'un visiophone (dans le cadre de la mise en accessibilité)	<b>2 844,66 €</b>	Réceptionné s
Camélias	Maternelle la Providence		Mise en œuvre de cloisons & rampe d'accès PMR pour 3 salles de classes à 12 élèves (séparer 3 salles en 2 et les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap, afin de pouvoir accueillir 12 élèves)	<b>25 000,00 €</b>	Réceptionné s
Sainte- Clotilde	Elémentaire Champ Fleuri		Réalisation de sondages de reconnaissance du sol Elémentaire Champ Fleuri (dans le cadre de la mise en accessibilité)	<b>7 200,00 €</b>	prestations réalisées
				<b>1 961 197,30€</b>	



## Année 2022

SECTEUR	ETABLISSEMENT	PARTIE CONCERNEE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT € HT	OBSERVATION
Primat	Complexe sportif J. Ivoula - Phase 2		Prestations intellectuelles Missions CSPS, CT, OPC	<b>53 325,30 €</b>	prestations en cours
Chaudron	Maternelle Damase Legros Piscine du Chaudron Stade du Chaudron Mairie Annexe du Chaudron		MOE relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP Mise en accessibilité complète de l'école maternelle Damase Legros, de la piscine du Chaudron, du stade du Chaudron(Marché subséquent 3 Lot 1)	<b>57 690,00 €</b>	en cours Conception : 2023 Travaux : 2024
Divers secteurs	maternelle & élémentaire les Tamarins, maternelle Jacarandas, Mairie Annexe de Sainte-Clotilde		MOE relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP Mise en accessibilité complète des écoles maternelle & élémentaire les Tamarins, maternelle Jacarandas, Mairie Annexe de Sainte-Clotilde (Marché subséquent 3 Lot 5	<b>62 240,00 €</b>	en cours Conception : 2023/2024 Travaux : 2024/2025
Montgaillard	Elémentaire H. Dunant		MOE relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP Mise en accessibilité complète Relance Lot 3 Marché subséquent 1	<b>68 335,00 €</b>	en cours Coception : 2023/2024 Travaux : 2024/2025

	Mairie Annexe de Domenjod		Mission AMO pour la réhabilitation de la mairie annexe de Domenjod (réalisation de l'étude d'aménagement intérieur & extérieur, réalisation des déclarations administratives, réalisation du DCE, ordonnancement & suivi de l'opération en site occupé)	<b>35 000,00 €</b>	en cours
	Mairie Annexe de Domenjod		Prestations intellectuelles Diagnostics Termites, Amiante avant travaux réhabilitation	<b>2 500,44 €</b>	Réalisées
Divers secteurs	Toutes écoles & tous ERP & IOP		Accord Cadre Mission CSPS relative à la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP & IOP pour une durée de 4 ans (5 lots)	<b>890 000,00 €</b>	en cours Suivant le déroulement des études de la Maîtrise d'Œuvre
	Ecoles Groupe scolaire E. NONGE (maternelle & élémentaire) Elémentaire D. Legros		Mise aux normes accessibilité totale des écoles Lot 1 : VRD (groupe scolaire E. Nonge & élémentaire D. Legros) Lot 2 : GO Passerelle Plomberie Sanitaires (groupe scolaire E. Nonge) Lot 3 : GO Passerelle Sanitaires (élémentaire D. Legros) Lot 4 : Menuiseries Metallerie (GS E. Nonge & élémentaire D. Legros) Lot 5 Peinture Etanchéité Signalétiques (GS E. Nonge & élémentaire D. Legros)	<b>714 987,68 € (Marché de Travaux)</b>	Travaux en cours de réalisation Réception programmée pour décembre 2023 Elémentaire Damase Legros : Réalisation de tranchées pour éclairage extérieur + place/cheminement piéton PMR

			Lot 6 Electricité (GS E. Nonge & élémentaire D.Legros) Lot 7 Ascenseur (GS E. Nonge & élémentaire D.Legros)		
La Bretagne	Primaire Maxime Laope	Plateau Noir Maxime Laope	Aménagement partiel de l'accessibilité (cheminement & stationnement)	<b>13 100 € (Marché de Travaux)</b>	Réceptionnés
Centre-Ville	Elémentaire Centrale		Mise aux normes du local sport & produit (travaux d'extension de réfection des locaux existants aux normes d'accessibilité, de sécurité, d'incendie & de solidité)	<b>49 165 € (Marché de Travaux)</b>	Réceptionnés
Divers secteurs	Elémentaire Damase Legros & Groupe scolaire Eudoxie Nonge (maternelle & élémentaire)		Mission Ordonnancement Pilotage & Coordination/Travaux de mise en accessibilité	<b>14 850,00 €</b>	en cours
	Elémentaire Lilas Bois Noirs & Groupe scolaire Eudoxie Nonge (maternelle & élémentaire)	sanitaires maternelle Eudoxie Nonge	Etude de mise en accessibilité de l'école Lilas Noirs & sanitaires de la maternelle E. Nonge (investigations sur l'existant, terrasse & coursives pour analyse de la contrainte Mpa, connaissance des caractéristiques des dalles existantes afin de vérifier leur capacité à supporter des charges supplémentaires)	<b>2 143,50 €</b>	prestations réalisées

Montagne 8ème	Elémentaire Ruisseau Blanc	Salle RASED	Travaux de mise en conformité de la salle d'enseignement pour le RASED Rentrée scolaire août 2022 (travaux de charpente & de couverture de la salle, traitement des murs & fissures, mise en peinture intérieur & extérieur, réalisation rampe PMR, réfection des sols, remplacement des menuiseries intérieur & extérieur)	<b>48 498,00 €</b>	Réceptionnés
Sainte-Clotilde	Ecole Lilas Bois Noirs		Etudes de mise en accessibilité (investigations sur l'existant terrasse & coursives) pour analyse de la présente d'amiante	<b>919,67 €</b>	prestations réalisées
	Elémentaire les Lilas Bois Noirs		Etude de mise en accessibilité de l'école (étude de sol, connaissance des caractéristiques du sol existant afin de définir les contraintes liées à la construction des ascenseurs)	<b>5 300,00 €</b>	prestations réalisées
	Elémentaire les Tamarins		Traitement de l'accessibilité des classes élémentaires (en vue de la scolarisation d'élèves porteurs de handicap à la rentrée 2022-2023, rendre les salles de classes & le nouveau bloc sanitaire accessibles)	<b>59 937,50 €</b>	Réceptionnés
				<b>1 300 739,41 €</b>	

Au cours de l'année de 2023, deux architectes se sont présentés à nous afin d'exprimer leur volonté d'être nos partenaires pour les opérations des lots non encore attribués.

En juin 2023, une 1ère équipe a été consultée pour le lot intégrant les établissements du Centre-Ville, Montagne. L'accord-cadre est en cours de notification.

En juillet 2023, la seconde équipe présentée, a été sollicitée pour remettre ses propositions d'honoraires, la consultation est toujours en cours (remise prévue pour mi-septembre 2023).

### Désignation des CSPS

La 1ère consultation lancée fin 2021, a permis la désignation de 3 CSPS, un lot distinct leur a été attribué.

Cependant, les 2 lots géographiques pour lesquels la maîtrise d'œuvre existe, n'ont pas alors pu être attribués. Une relance a dû être nécessaire & la désignation des CSPS pour ces 2 lots manquants s'est faite courant 2022.

### Désignation de contrôleur technique de la construction

La 1ère consultation lancée fin 2021, a conclu à déclarer les offres obtenues inacceptables, car les propositions dépassaient fortement notre estimation.

La nouvelle consultation est en cours, les offres étant attendues pour mi-septembre 2023.

### Exécution de travaux dans les petits établissements

Afin de permettre une réactivité dans la réalisation des travaux pour les petits établissements, une consultation est en cours afin de désigner 6 entreprises pour leur exécution (6 lots géographiques).

Les marchés conclus seront des accords cadre à bon de commande pour l'exécution de travaux dits de faible technicité.

### Organisation projetée de la maîtrise d'ouvrage

Pour aider à la programmation et s'entendre sur les priorités dans les interventions futures, la Ville a constitué une commission administrative interne regroupant tous les services municipaux concernés par la thématique. (CIEA)

Quelques Projets de 2023					
SECTEUR	ETABLISSEMENT	PARTIE CONCEPTE	NATURE DES TRAVAUX/PRESTATIONS	MONTANT € HT	OBSERVATION
Moufia 2	Centre Municipal Moufia 2		Travaux d'aménagement du futur centre municipal Moufia 2 - Relance - Lot 1 TCE/Lot 2 Menuiserie Faux Plafond/Lot 3 Plomberie, Climatisation, Ventilation /Lot 4 Electricité	<b>210 992,14 €</b>	<b>Lots 1 &amp; 2 terminés en cours pour les autres lots</b>
Centre-Ville	Ancien HDV		Réhabilitation de l'Ancien HDV - Phase 1	<b>1 999 449,57 €</b> <b>Montant travaux MOE -</b> <b>Montant : 137 845 €</b>	<b>en cours</b>

Primat	Complexe sportif J. Ivoula		Réhabilitation du Complexe Sportif J Ivoula Phase 2 - Lot 2 : Réhabilitation & aménagement du complexe Mise aux normes Accessibilité du complexe (les hauts des gradins du petit comme du grand stade seront accessibles aux personnes porteuses de handicap, le parvis, les vestiaires, les loges seront traités, pose d'un ascenseur)	<b>5 813 032,21 € HT (Montant Phase 2)</b>  (1 443 137,61 € HT Montant Phase 1 Réceptionnés sept 2021)	Livraison : avril 2024
Chaudron	Nouveau gymnase		Construction d'un nouveau gymnase	<b>3 516 893,56 € HT</b> (montant travaux + prestations intellectuelles)	Livraison : avril 2024
	Groupe scolaire Eudoxie Nonge & élémentaire D. Legros		Mission CSPS - Accessibilité du Groupe scolaire Eudoxie Nonge & de l'élémentaire D. Legros (présence d'un CSPA obligatoire dans le cadre de travaux exécutés par plusieurs entreprises - Code du Travail)	<b>5 190,00 €</b>	en cours
Divers secteurs	Cœur Vert Familial Rue des Poivriers Crématorium Primat Butor Avenue Lattre de Tassigny		Accord cadre Marché subséquent 1 & 2 Installation, Entretien, Maintenance des toilettes publiques à gestion automatisée	<b>MS 1 : 330 000 €</b> <b>MS 2 : 317 192,60 €</b> <b>Montant global : 647 192,6</b>	Réceptionnés
Moufia	Logement de fonction Ecole Bancouliers		Transformation d'un logement de fonction (travaux de maçonnerie, de plomberie, électrique, peinture)	<b>87 964,16 €</b>	Réceptionnés
Centre-Ville	Rue Pasteur		Mise en conformité de la guérite Rue Pasteur (traitement divers électricité, accessibilité, sécurité incendie, confort)	<b>13 259,96 €</b>	
	Application Elémentaire Léon Dierx	Sanitaires	Travaux de rénovation sanitaire Lot 1	<b>123 765,00 €</b>	Réceptionnés
Montgaillard	Elémentaire Candide Azéma A	Sanitaires	Travaux de rénovation sanitaire Lot 2	<b>85 595,00 €</b>	Réceptionnés
Divers secteurs	Ecole élémentaire LILAS / BOIS NOIRS Maternelle Eudoxie NONGE	Toilettes	Mise aux normes accessibilité totale	Estimation : 861 544,88 €	Démarrage prévisionnel des travaux : 2024

	Elémentaire CHAMP FLEURY				
	Ecole élémentaire Henry DUNANT Maternelle D. LEGROS Maternelle & élémentaire les TAMARINS Maternelle Jacaranda Piscine du Chaudron Stade du Chaudron Mairie annexe du Chaudron Mairie annexe de Sainte Clotilde		Mise aux normes accessibilité totale des établissements	Estimation : 1 091 708 €	Démarrage prévisionnel des travaux : novembre 2024 Livraison prévisionnelle : 2025

### D'autres opérations en cours

Construction du Complexe Sportif de la Source - Réception des travaux : 2025 - Coût : 3 230 000 €
Réhabilitation de l'Ancien HDV /32 mois de travaux (Phase 1 et Phase 2)/ Etudes en cours pour la phase 2 Phase 2 : Restauration des intérieurs, de la fontaine & des clôtures & aménagement des parties extérieures - Coût prévisionnel : 3 754 600 € HT (Travaux)  268 095 € HT (Maîtrise d'Œuvre)
Construction de la Maternelle Petite Ile : Mise aux normes PMR dans toute l'école - Montant : 2 M €
Amélioration des conditions de travail du personnel à mobilité réduite de la Maternelle les Cocotiers - Coût prévisionnel : 6 000 € HT
Mairie annexe du Moufia (Aménagement intérieur et extérieur) - Montant estimé 450 000 € HT - 6 mois de travaux
Mairie annexe de Domenjod (Mise aux normes) - Montant estimé 400 000 € HT - 6 mois de travaux

# LA VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

---

Préambule :

Suite à l'épisode du Covid-19 et à l'échéance de son marché de travaux, l'activité de la Direction VOIRIE a été fortement ralentie durant l'exercice 2021 ; quasiment pas de travaux réalisés.

Les choses ont repris leur cours normal en 2022 avec la notification du nouveau marché de travaux fin avril 2022.

## Les interventions marquantes en 2022

### Secteur Source / Bellepierre

⇒ Travaux aux abords de l'école Maternelle

- Reprise du trottoir côté Bd de la Source
- Protection du cheminement par installation de garde-corps
- Création d'un trottoir entre le parking (Gaston Monnerville) et le carrefour avec le Bd de la Source

### Secteur Moufia / Bois de Nèfles

⇒ Sécurisation des abords du Collège de Bois Nèfles

- Réfection du parking
- Création de trottoirs entre le collège et l'arrêt de bus
- Création d'un trottoir sécurisé sur la rue avec installation de garde-corps
- Création d'1 place PMR

### Secteur de la Bretagne

⇒ Création d'un parking de 80 places environ, dont 4 PMR à l'angle Boyer de la Giroday et D'emmerz de Charmoy

### Secteur Montagne 15

⇒ Sécurisation du parking de l'école avec la réalisation de murs pour soutenir les talus surplombant l'espace

### Secteur Saint-François

⇒ Réfection complète de de l'allée des Baies Roses avec réhabilitation et création de trottoirs

### Secteur Prima

⇒ Reprise partielle du parvis  
⇒ Réfection complète du cheminement au niveau du Colombarium

### Secteur Providence / Montgaillard

⇒ Réhabilitation du pont de la Trinité (face MA Montgaillard)

- Elargissement des trottoirs au niveau de l'ouvrage
- ⇒ Réfection complète de la voirie sur la Bd de la Trinité entre les 2 ronds-points
- Création et élargissement de trottoirs de part et d'autre de la voie
- Mise en place de traversée piétonne sécurisée et PMR



- Mise aux normes PMR des 2 arrêts de bus
- ⇒ Réfection complète du parking de l'église de la Trinité avec
  - Création des places PMR
  - Mise aux normes des places PMR existantes
  - Protection du cheminement piéton sur le parvis

## Secteur Providence

- ⇒ Remplacement de la passerelle Sagoutiers avec création d'un trottoir sécurisé et aux normes pour cheminement piéton
- ⇒ Reprise des voiries adjacentes a, y compris les trottoirs

### **Arrêtés pour création de places PMR**

<b>Année 2021</b>	
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
03-mars	8 rue Issop Ravate
11-mars	avenue Jean Albany
07-avr	5 chemin des Pêcheurs
21-avr	n°1 rue Louis Jessu
22-avr	30 allée des Tulipes
22-avr	17-19 rue de la Picardie
19-mai	2, chemin de la Glacière
19-mai	chemin de la Glacière
24-août	256 rue Maréchal Leclerc
26-août	chemin du Case - Domenjod
04-oct	16 avenue Jean Albany
13-oct	chemin des Eglantines
22-août	117 rue Jean Châtel
22-août	125 rue Jean Châtel
10-nov	31 impasse de la Garderie - Camélias
19-mai	2 bis chemin de la Glacière
03-nov	41 avenue Leconte De Lisle
12-mai	120 rue Lory les Bas
03-nov	Mairie annexe Chaudron (sur esplanade)

<b>Année 2022</b>	
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
15-févr	57 rue Bertin
24-mars	13 rue Lorraine
28-mars	41 rue Juliette Dodu
07-juil	256 rue Maréchal Leclerc
22-août	Glacière cité Framboises 3, au droit du n° 9 bis
11-oct	16 rue Monseigneur de Beaumont
11-oct	23 rue Fénelon
03-nov	16 rue Jean Albany

# DIRECTION EDUCATION

## INFORMATION GENERALE SUR LE DOSSIER HANDICAP DANS LES ECOLES

A Saint Denis, 1059 enfants handicapés sont scolarisés. En ce qui concerne les écoles maternelles, 5 élèves en situation de handicap sont identifiés sur Saint Denis, et 190 pour les écoles primaires. Ces élèves sont répartis comme suit :

<b>ECOLES</b>	<b>EFFECTIFS</b>
Elém. Badamiers	6
Prim. Baies Roses	12
Elém Bancouliers	12
Elém. Bouvet	11
Elém. Camélias	6
Elém. Candide Azéma B	11
Elém. Centrale	8
Elém. Champ Fleuri	9
Elém. Damase Legros	9
Prim. Eudoxie Nonge	12
Elém. Henri Dunant	5
Elém. Joinville	12
Elém. Reydellet	11
Mat. Michèl Debré	5
Prim. Primat	24
Elém. R. Mondon	7
Elém Saint-Bernard	13
Elém. Tamarins	11
Elém. Lilas / Bois Noirs	11
<b>TOTAL :</b>	<b>195</b>

### Ouverture des classes ULIS :

- Pour l'année scolaire 2021/22 : ouverture d'une classe ULIS à l'élémentaire Bancouliers. Cette ouverture a permis de diminuer les effectifs ULIS à l'école primaire Eudoxie Nonge.

- Pour l'année scolaire 2022/23 : ouverture de la classe ULIS à l'école élémentaire Centrale.

### Types de handicap en milieu scolaire :

Plusieurs types de handicap sont recensés chaque année. On peut noter particulièrement :

- Majorité d'enfants ayant une déficience intellectuelle;
- TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme);
- Handicap moteur (ULIS TFM - Trouble de la Fonction motrice - avec des enfants en fauteuil roulant à l'élémentaire Henri Dunant);
- Trisomie 21 (quelques enfants en ULIS);
- Enfants de la lune;

- Troubles neuro-développementaux (TDH - les Dys);
- Enfants qui arrivent dans le cadre des EVASAN - évacuation sanitaire (diverses pathologies, handicap...)

### Pause méridienne

Les diverses activités proposées sont mises en place par la ville avec un marché de vacation et de prestation.

Concernant les activités IMLC (institut municipal des langues), il y a eu 2 enfants porteurs d'handicap, un sur l'élémentaire les topazes et un autre sur l'élémentaire Saint-Bernard (niveau CM1/CM2) durant l'année scolaire 2021-2022.

### Problématiques :

Les problématiques sont récurrentes et chaque année la Direction Education constate que :

- La prise en charge/accompagnement des enfants par un AESH sur le temps de la pause méridienne (surtout lorsque ces enfants ont une notification spécifique pour la pause méridienne).
- Les parents ne sont pas dans l'obligation d'informer l'école / administration du handicap de l'enfant ; ce qui entraine quelquefois des mauvaises orientations. Lorsque le handicap est connu, nous pouvons mieux orienter les enfants en fonction de leurs besoins (écoles adaptées).

### Quelques actions en 2023 :

Voici quelques actions qui se sont déroulées sur la période de janvier à juillet 2023, qui ont concernées les enfants porteurs de handicap :

- Les ateliers contes animés par les associations KOZE CONTE et UDIR , enfants des classes Ulis et enfants ayant des troubles fonctionnels moteurs : Ecoles Henri Dunant et Baies Roses
- Les ateliers Yoga du rire animés par Ketty AUBRAS : Ecole JB Bossard
- Les ateliers Arts Plastiques : Ecole Baies Roses
- Les Ateliers de Capoiéra : Ecole maternelle Herbinière Lebert
- Actions ponctuelles intégrant les enfants porteurs de handicap, Festival cinebaba cinemarmailles 2023 sur Château Morange
- Les ateliers VEPI (Vacances en pied d'immeuble): L'Association Loisir Dionysien (ALD), nous avait signalé qu'il y aurait un enfant porteur d'handicap sur son VEPI, et nous avons pu affecter une intervenante qui est AESH

### Préconisation à venir :

Une préconisation forte pour la direction Education sera notamment de Sensibiliser les agents mairie des écoles aux différents types de handicap chez l'enfant et une formation à l'accompagnement, en transversalité avec la Direction Intégration, Handicap, Egalité, Lutte contre les discriminations.

# DIRECTION JEUNESSE

---

## Les actions réalisées

### Les actions de la Direction Jeunesse en faveur des jeunes en situation de handicap.

L'ensemble des dispositifs et actions jeunesse de la Direction Jeunesse sont ouverts aux jeunes vivant avec un handicap. On peut citer par exemple :

- **Bourses de Voyages Jeunes** : en 2023 IME Le Vavasseur (7 jeunes vers Maurice) + IES La Ressources (4 jeunes vers Paris).
- **Bus Gratuit** : carte gratuite jusqu'à 24 ans (en 2024 passera à 26 ans).
- **Service Civique** : dispositifs pour les jeunes de 16 à 25 ans. Exception pour les jeunes en situation de handicap qui peuvent faire un Service Civique jusqu'à l'âge de 30 ans.
- **Jeunesse En Ler** : évènement totalement accessible. Des jeunes handicapés moteurs étaient présents et les lieux (Nordev) étaient adaptés (fauteuils).
- **Conseil des Jeunes Dionysiens** : 2 jeunes sont en situation de handicap.

### Jeunes en apprentissage.

La Ville a accueilli des jeunes en situation de handicap en apprentissage en 2022. En 2023, une personne en situation de handicap a été intégrée à la Direction Jeunesse sur un poste de gestionnaire Bourse de voyages.

### Diagnostic de préfiguration actions de de jeunesse.

Ce diagnostic réalisé par un bureau d'étude a permis entre autre de :

- Produire 7 fiches actions en concertation avec les différentes instances « du Plan Ambition Jeunesse » en faveur du public de moins de 30 ans. **Prenant en compte les publics en situation de handicap.**
- De faire une réunion de travail sur la « **prise en compte des jeunes en situation de handicap** » et qui a été réalisée avec les partenaires tels que la DIHELD, la FIPHFP, CAP EMPLOI, AGEFIPH (entres autres) afin d'échanger sur les difficultés rencontrées par ce public.

## Les axes de travail possibles avec la Direction Jeunesse

### Service Civique Volontaire (SCV):

- Mise à disposition de 2 volontaires à la DIHELD sur une missions « Ambassadeur solidarité envers les plus fragiles » ;
- Mettre en place des ateliers et actions de sensibilisation auprès de la nouvelle cohorte de Service Civique (à planifier) ; dans le cadre de leur accompagnement
- Proposer aux tuteurs VSC une sensibilisation au handicap. Une formation de tuteur pour l'accompagnement des Volontaires en situation de handicap existe avec le prestataire ARCV.
- Co construction avec les autres partenaires de fiches actions jeunesse afin de faciliter l'accès aux Jeunes en situation de handicap tel que l'accessibilité des jeunes à leurs droits dans les quartiers

## DIRECTION SANTE PUBLIQUE

---

Afin d'accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de la santé, la nouvelle équipe municipale a fait de la santé publique un axe fort de sa mandature.

En effet dans la nouvelle organisation municipale, une direction de la santé publique a été créée, rattachée à la Direction Générale Adjointe Ville Fraternelle. A travers cette direction, la ville souhaite donner une plus large attention à la santé des Dionysiens, afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Dans le cadre de ce rapport, la direction santé publique souhaite mettre en lumière les maladies invalidantes.

Les maladies invalidantes selon la définition de l'OMS concernent les troubles de la santé invalidants pouvant atteindre les organes internes vitaux. Ce sont des maladies organiques comme : l'insuffisance respiratoire, l'insuffisance cardiaque, rénale, immunitaire, les cancers, certaines maladies rhumatoïdes, des troubles musculo-squelettiques. Ces maladies peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Ces déficiences constituent souvent un handicap non visible.

### L'Endométriose

#### Qu'est-ce que l'endométriose ?

C'est une pathologie gynécologique chronique, qui se caractérise par le développement de la muqueuse interne utérine (l'endomètre) en dehors de l'utérus, colonisant parfois d'autres organes. Des fragments d'endomètre se déposent alors sur les ovaires, la vessie, le rectum, le péritoine (membrane qui recouvre les viscères) et peuvent provoquer des douleurs du bas-ventre et d'autres symptômes fonctionnels selon leur localisation.

En effet, cette maladie est un nouvel enjeu de santé publique, une femme sur dix dans le monde en serait atteinte.

A la Réunion, on recense aujourd'hui, 10 à 11 % de femmes qui souffrent de cette maladie, ce qui représente près 500 cas dépistés chaque année.

Le diagnostic reste quand même très long, soit 8 ans en moyenne, ce qui est un temps infini où la maladie a le temps de faire des dégâts.

C'est pourquoi il est primordial de faire de la prévention et le plus tôt possible, dès le collège, sensibiliser les jeunes filles et les jeunes hommes aux symptômes.

La journée mondiale de l'endométriose est le 28 mars.

#### Les actions

La direction de la Santé Publique subventionne depuis 2019, l'association Mon Endométriose Ma Souffrance (MEM'S)

En 2022, l'association a voulu sensibiliser le grand public en faisant une exposition photo de femmes atteintes d'endométriose dans leur quotidien.

Cette exposition a fait le tour du territoire en passant par Château Morange, le cœur vert familial, l'espace intergénérationnel de la Montagne, le case Bancoul, et l'ancien hôtel de ville.

## La Fibromyalgie

### Qu'est-ce que la fibromyalgie ?

La fibromyalgie, ou syndrome fibromyalgique, est une affection chronique caractérisée par des douleurs diffuses persistantes et une sensibilité à la pression. Le plus souvent, ces douleurs sont associées à d'autres signes évocateurs comme une fatigue intense, des troubles du sommeil, etc

Ces symptômes ont pour conséquence une diminution de la capacité à effectuer les activités de la vie quotidienne. Ce retentissement est variable d'une personne à l'autre et peut évoluer dans le temps. La journée mondiale est le 12 mai.

### Nos actions

Cette année, nous avons été sollicités par la direction de développement des territoires et l'association « ACDC974 l'action conjugée » pour faire une journée de sensibilisation pour les aidants et les personnes touchées par cette maladie sur la place Paul Vergès.

Plusieurs partenaires étaient présents tels que l'OMS-Maison Sport Santé, le dojo Pierre Grondin etc.

Il y a eu des temps d'échanges et des partages d'expériences.

Il est important de souligner que cette maladie est encore très peu connue du public et qu'il faut aussi plusieurs années avant d'être diagnostiqué.

## Le Syndrome d'Alcoolisation Fœtal

### Qu'est-ce que le Syndrome d'Alcoolisation Fœtal ?

Le syndrome d'alcoolisation (ou d'alcoolisme) fœtal est une anomalie congénitale directement liée à l'**alcool** consommé par la future maman lors de sa grossesse. En effet, lorsqu'il est ingéré par une femme enceinte, l'alcool a la capacité de traverser le placenta, et donc d'être absorbé par l'enfant à naître.

Les anomalies engendrées par ce syndrome sont physiques, mentales et comportementales. En effet, les petits patients ont souvent un visage caractéristique (raccourcissement des fentes palpébrales, sillon entre la lèvre supérieure et le nez mal dessiné, lèvre supérieure mince, etc.) associé à des troubles de la croissance (faible poids à la naissance, anomalie de taille et de poids en grandissant).




Certains peuvent aussi avoir des lésions cérébrales durables entraînant diverses manifestations comme une taille anormalement petite, des troubles du comportement (difficultés d'apprentissage, faible contrôle des émotions, etc.) et des troubles neurologiques (perte auditive ou de la vision, altération motrice, etc.). La journée mondiale est le 9 septembre

- A la Réunion, il est estimé qu'au moins 263 bébés naissent chaque année atteints de Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale donc un bébé toutes les 32 heures. (*Chiffre Saffrance 2021*)
- Au total, 17 000 réunionnais vivent aujourd'hui avec ces troubles. Cette maladie est la première cause de handicap mental d'origine non génétique et la première cause évitable de troubles du neurodéveloppement. (*Chiffre Saffrance 2021*)

## Les faits marquants

Une vingtaine de fœtus diagnostiqués avec un Syndrome d'Alcoolisation Foetale (SAF) entre 2016 et 2020 à La Réunion.

Un taux de prévalence de fœtus avec un SAF variable selon les années : 2 pour 10 000 naissances en 2020. Des fréquences des TCAF plus élevées au niveau régional par rapport au niveau national, selon les données d'hospitalisations entre 2006 et 2013.

	La Réunion	France entière		
SAF	0,04%	0,07%		La Réunion 5 fois plus concernée
aTCF	0,76%	0,41%		La Réunion 2 fois plus concernée
TCAF	1,22%	0,48%		La Réunion 3 fois plus concernée

## Nos actions

La direction de la Santé Publique subventionne l'association SAF OI qui mène des actions de sensibilisation dans les écoles auprès des classes de CM2.

Aussi, l'association SAF France qui fait des interventions dans les écoles.

Pendant les interventions, nous nous rendons compte que beaucoup de mineurs ont déjà goûté ou consommé de l'alcool avec un proche, des cigarettes électroniques (puff) ou encore de la chicha.

Aussi, ces différentes actions ont permises la Signature d'une Convention avec SAF France en 2022.

## La Maison Sport Santé

Qu'est-ce qu'une Maison Sport Santé ? Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont pour but d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

## Objectifs de la MSS:

Accueillir et orienter toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité pour lutter contre la sédentarité.

- Développer le sport pour tous

- Développer le Sport sur ordonnance par le biais d'un enseignant d'Activité Physique Adapté (APA) qui a rejoint l'équipe le 04 Décembre afin de développer cette activité physique adaptée. La Maison sport santé est un **outil de prévention et d'accompagnement**, elle porte des actions telles que des cafés/débats avec les familles sur les risques liés aux addictions, des ateliers culinaires diététiques, tests d'évaluation de la forme physique

## Nos actions

A travers des dispositifs de promotion de l'activité physique comme vecteur de santé (lutte contre la sédentarité). La direction santé publique en partenariat avec les associations de territoire développent des actions portées par la Maison Sport et Santé. **Grâce à cette politique volontariste, la ville a obtenu le Label de Maison Sport-Santé en 2021.**

# DIRECTION DE L'HABITAT

2021 :

Financement	Nbre de lots
<b>LLTS (Logements Locatifs Très Sociaux)</b>	50
<b>LLS (Logements Locatifs Sociaux)</b>	80
<b>PLS (Prêts Locatifs Sociaux)</b>	202

OPERATEUR	OPERATION	NOUVEAU SECTEUR	ADRESSE	CODE POSTAL	CAT	TOT LOGTS
SODIAC	CHRYSALIDE	BUTOR / STE CLOTILDE	61 rue des Goyaves	97490 STE CLOTILDE	PLS	72
SEMADER	COMPOSTELLE	CENTRE VILLE	11 rue Saint Jacques	97400 ST DENIS	PLS	85
SIDR	MAHE	CHAUDRON / PRIMAT	rue Francois de Mahy	97400 ST DENIS	LLTS	29
SHLMR	GUETALI	MONTGAILLARD / COLLINE DES CAMÉLIAS	97 boulevard de Saint François	97400 ST DENIS	LLTS	21
SHLMR	MONDON	MONTGAILLARD / COLLINE DES CAMÉLIAS	23 rue Monseigneur Mondon	97400 ST DENIS	LLS	32
SHLMR	MONDON	MONTGAILLARD / COLLINE DES CAMÉLIAS	23 rue Monseigneur Mondon	97400 ST DENIS	PLS	18
SHLMR	BELEM	MONTGAILLARD / COLLINE DES CAMÉLIAS	25 chemin des Longoses	97400 ST DENIS	LLS	48
SHLMR	BELEM	MONTGAILLARD / COLLINE DES CAMÉLIAS	25 chemin des Longoses	97400 ST DENIS	PLS	27



2022 :

Financement	Nbre de lots
LLTS (Logements Locatifs Très Sociaux)	56
LLS (Logements Locatifs Sociaux)	61
PLS (Prêts Locatifs Sociaux)	159
PSLA (Prêts Sociaux Location Accession)	35
LLI (Logements Locatifs Intermédiaires)	31
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>

OPERATEUR	OPERATION	NOUVEAU SECTEUR	ADRESSE	CODE POSTAL	CAT	TOT LOGTS
SEMAC	GIMART	BUTOR / STE CLOTILDE	15 avenue Stanislas Gimart	97490 STE CLOTILDE	PLS	62
SEMAC	MONT VALLIAMÉ	LA MONTAGNE	7-11 chemin des Platanes	97417 LA MONTAGNE	LLTS	56
SEMADER	POIVRE ET SEL	LA SOURCE	1 bis rue St Philippe	97400 ST DENIS	PLS	52
SIDR	LES BERGES DE SAINTE CLOTILDE	CHAUDRON / PRIMAT	7 A route de la Rivière des Pluies	97490 STE CLOTILDE	LLI	31
SEMADER	TAMARINIERS	CENTRE VILLE	23 bis rue de Sainte Anne	97400 ST DENIS	PLS	45
SHLMR	AIGUES MARINES	LA BRETAGNE	10 rue d'Emmerrez de Charmoy	97490 STE CLOTILDE	LLS	61
SHLMR	LEON DIERX	VAUBAN / CAMÉLIAS / PROVIDENCE	19 bis rue Léon Dierx	97400 ST DENIS	PSLA	35

## Livraisons prévisionnelles 2023 :

OPERATEUR	OPERATION	NOUVEAU SECTEUR	ADRESSE	CODE POSTAL	CAT	TOT LOGTS
SIDR	PAPANGUES 1	PETITE ÎLE / BAS DE LA RIVIÈRE	Rue des Pommes d'Accot	97400 ST DENIS	LLTS	10
SIDR	PAPANGUES 2	PETITE ÎLE / BAS DE LA RIVIÈRE	Rue de la Cayenne	97400 ST DENIS	LLTS	12
SIDR	PAPANGUES 3	PETITE ÎLE / BAS DE LA RIVIÈRE	Rues des Flamboyants, de la Cayenne et des Tamarins	97400 ST DENIS	LLTS	20
SIDR	BOURGOGNE	LE MOUFIA	24 bis rue de la Bourgogne	97490 STE CLOTILDE	PLS	17
SIDR	JUBBA	DOMENJOD	28 chemin du Plateau	97490 STE CLOTILDE	PLS	32
SIDR	MOKAU	LA MONTAGNE	12 chemin De Cotte	97417 LA MONTAGNE	LLS	51
SIDR	MAHARADJA	VAUBAN / CAMÉLIAS / PROVIDE	10 rue de la Lorraine	97400 ST DENIS	PLS	12
SIDR	ORETI	SAINT-FRANCOIS	72 Chemin Alfred de Mazérieux	97400 ST DENIS	LLTS	23
SODIAC	CHANT DE CANNI	DOMENJOD	9 rue Marcel Vauthier	97490 STE CLOTILDE	LLS	18
SHLMR	JARDIN DE CENDI	LA MONTAGNE	rue de la Ravine	97417 LA MONTAGNE	LLTS/LLS/LLI	10/20/25
SHLMR	LE NORMANDIE	LE MOUFIA	102 avenue Marcel HOARAU	97490 STE CLOTILDE	LLS/PLS	35/61
SHLMR	MARC BOYER	BUTOR / STE CLOTILDE	9 D rue Marc Boyer	97490 STE CLOTILDE	LLTS	45
SHLMR	LE PERSAN	PETITE ÎLE / BAS DE LA RIVIÈRE	30 rampes Ozoux	97400 ST DENIS	LLTS	28
SHLMR	LA COLLINE	MONTGAILLARD / COLLINE DES	57 rue de la Colline	97400 ST DENIS	LLI	18

# DIRECTION DES SPORTS

---

Un des axes prioritaires de la ville en matière de sport est l'inclusion des personnes porteuses de handicap.

Cette volonté politique se traduit par le développement d'axes forts :

## Favoriser et faciliter l'accès à une pratique physique et sportive :

### Par les dispositifs existants

Tous les dispositifs sportifs d'hyper-proximité (Ecole municipale des sports, Fanm i boug dan kartié) et les manifestations sportives organisées par la ville (foulées du Père Noël, Marmay run, rando vélo...) sont ouverts et accessibles au public vivant avec un handicap.

### Par la formation des éducateurs

Les 21 éducateurs sportifs de la Ville sont sensibilisés et formés au handicap notamment à l'autisme. Ils sont également SSBE1 (leurs cours labélisés Sport Santé Bien-être niveau 1). Ils interviennent en milieu scolaire notamment dans les ULIS et les collèges. Un référent handicap (éducateur de la ville) est désigné pour coordonner toutes les actions liées au handicap.

### Par l'accompagnement du tissu associatif

4 associations sportives handicap sur le territoire dionysien ont une aide de la Ville en terme financier (subvention), logistique et humain.

Le tissu associatif sportif s'associe davantage aux actions ville en faveur du handicap. Plusieurs associations sportives dionysiennes partagent leur pratique avec les personnes porteuses de handicap.

### Par la recherche de performance des sportifs porteurs de handicap :

Un centre d'entraînement d'athlétisme spécifique aux athlètes en situation d'handicap continue à générer des champions sur le plan régional, national et international.

19 sportifs dionysiens y sont basés et préparent également les Jeux des Iles en 2023. Aussi, un éducateur sportif est mis à disposition des clubs en athlétisme

### Par la réhabilitation et travaux d'accessibilité

Des travaux d'accessibilité ont été mis en œuvre notamment avec les entrées de l'Office Municipal des Sports/Maison Sport Santé et la réhabilitation d'un local en Maison du handicap.

La ville a réhabilité un local à Champ Fleuri pour 75K€ afin d'accueillir les disciplines du sport handicap telles que le sport adapté et le handisport. Cette maison du handicap permet d'avoir, en un même lieu, l'offre complète de la Ville pour développer accompagner, orienter et faire connaître l'ensemble des activités autour du sport handicap. Le Comité Régional Handisport, le Handi Féminine et le Club Sport Handicap du Nord sont présents. Adossée à la maison Grimaud, on a aussi Le club Roland Georget.

Cette structure, qui a été inaugurée et porte le nom de « Maison Bernadette GRIMAUD », en hommage à cette pionnière du handisport de par son palmarès, son action et son engagement pour le sport dionysien

## Nos actions, conventions et partenariats

### Avec les associations de la thématique handicap

La direction des sports peut compter sur un tissu associatif riche et volontaire dans la démarche d'inclusion par le sport des personnes vivant avec un handicap. On peut citer entre autres :

Le club Roland Georget

Handisport club féminin qui regroupe 35 licenciés

Handicap club de St Denis dont 20 affiliés au Handisport et sport adapté

Club Sport Handicap du Nord qui compte 107 licenciés.

L'Association Autisme Réunion 974 qui accompagne pendant une période (5 semaines) les clubs sportifs à l'accueil de personnes vivant avec un handicap pour une pratique avec les adhérents de leurs associations

Le club de Ceci foot Réunion

### Avec le Comité

Dans le cadre de sa politique sportive inclusive, la ville collabore avec le comité afin de réaliser diverses actions pour favoriser les échanges, les pratiques et les partenariats en faveur du public en situation de handicap. Pour la période, nous pouvons citer par exemple :

- La Journée International des Personnes porteuses de handicap (JIPPH)
- La Journée du diabète
- Les Centres de Vacances avec des journées sportives animées par les éducateurs de la ville
- Les Vacances en association avec Saint-François d'Assises
- La Journée Sport Santé dans le cadre du CLS avec le GEM et Kaz Handi Sourire

### Avec les autres partenaires de la ville

La direction des sports et donc la collectivité propose des animations et met à disposition ces éducateurs pour favoriser l'inclusion. Pour ce faire, elle travaille avec :

- L'Education Nationale, avec les classes ULIS dans écoles primaires et collèges (Bouvet -Champ Fleuri-Tamarin- Baies Roses)
- La Direction Education par la mise à disposition de vacataire dans les écoles (Ecole des lilas –Eudoxie-Nonge - Primat- Baie Rose) dans le cadre de la Pause méridienne.
- Journée de Rugby sur deux secteurs de Chaudron et Champ Fleuri (14 écoles, 140 élèves)
- Avec le Club de Vélo, de Basket Ball, d'Athlétisme, de Boxe Anglaise, de natation, de Judo etc.

De même, il est important de préciser que Le club Sport Handicap du Nord est en convention avec des clubs ou associations d'adhérents dits valides. Cela permet véritablement de travailler à l'inclusion sociale de ces personnes porteuses d'un handicap via le sport. Ces conventions concernent les associations suivantes : JCM Saint Denis en judo – L'Académie de la Redoute en football- Le Vélo Club de Saint-Denis en vélo- Le Club Aquatique du Chaudron en natation – Le Moufia Boxing Club en boxe éducative- Le Dojo Grondin en Karaté- L'association Lasours en Hand-Ball.

D'autres conventions sont en attente avec une association de tennis et de Basket Club.

On peut aussi noter une première pour la ville. En effet, des élèves de trouble de la fonction motrice (fauteuils) et des élèves de Trouble Fonction Cognitif de l'école de Champ Fleuri, (soit au total 21 élèves de deux écoles) qui ont travaillé en collaboration sur le même

créneau avec les éducateurs du Club Sport Handicap du Nord et du Comité Régional Handisport Ecole Henri Dunant.

### Avec l'accompagnement via Subvention

Fort de sa politique ambitieuse pour la pratique sportive, la ville accompagne via des subventions les associations sportives et donc les associations qui ont pour cœur de cible le public vivant avec un handicap.

De fait, les attributions de subvention se font chaque année, par le biais d'une demande dématérialisée. Ces demandes font l'objet de discussions autour des dialogues thématiques/territoires et permettent un équilibrage territorial des subventions attribuées. De même, en cours d'année ces associations peuvent bénéficier d'un budget supplémentaire en fonction de leur projet et d'un accompagnement logistique et humain pour leurs actions et animations sur le territoire.

### Avec des intervenants de qualité sur tout le territoire

Afin de mieux intervenir sur les actions en faveur du public vivant avec un handicap, la ville et sa direction des sports peut compter sur du personnel qualifié et de qualité, sensible à la thématique. On dispose d'un éducateur, membre du comité et vice-président de la Ligue de Sport Adapté. Mais aussi, membre de la Fédération Française de Sport Adapté.

De plus, 5 éducateurs ont suivi un stage sur le handicap dispensé par le CNFPT.

Ces compétences en interne permettent de proposer des séances d'animation dans les écoles et des partenariats solides. Pour exemple, on peut citer :

-La Mise à disposition d'un vacataire, trois heures par semaine avec 2 Collèges ; soit 2 séances d'apprentissage en raison de 1h30 par semaine Collèges Bois de Nèfles (12 élèves) et Mahé de Labourdonnais (14 élèves).

-La journée des Ulis des Collèges du Nord avec 8 éducateurs mise à disposition du Club Sport Handicap du Nord

Cette journée permet à 7 Collèges de se rencontrer. On distingue notamment 2 Classes du Collège de la Montagne, Le collège du Chaudron, celui de Domenjod, le collège Bourbon, le collège Mahé La Bourdonnais-le collège Bois nèfles Sainte-Clotilde et le collège des Deux canons

### Avec une élite des résultats de haute performance.

Le travail acharné depuis de nombreuses années des associations sportives œuvrant dans le champ du handicap et particulièrement du Club Sport Handicap du Nord en collaboration avec la ville, a permis l'émergence d'une élite sportive au niveau de compétitions régionales, nationales, voire internationale. Ci-dessous le palmarès de nos athlètes dionysiens dans les différentes compétitions :

Nombre d'athlète dionysien : 19 athlètes dont :

12 Jeunes	11 Garçons	1 Fille
7 Adultes	05 Hommes	02 Femmes

○ **Compétition régionale : 3**

- ✓ Championnat de Natation : 8 Garçons 16 titres et 2 Filles 4 titres
- ✓ Championnat d'athlétisme : 3 filles 20 titres
- ✓ Championnat Football : 4ième

- **Compétition Nationale**

- ✓ Championnat de France Natation : 2 participants et 2 Finalistes avec des places de 5ième et 7ième
- ✓ Championnat de France Athlétisme

**Filles**

Jeunes : 2 sportives, avec 5 Titres de Champion de France

Seniors : 1 sportive, avec 3 Titres de champion de France

**Garçons**

Jeunes : 5 sportifs avec 10 titres dont une médaille d'argent et une de bronze

Seniors 3 participants et une médaille de bronze, et un qualifié pour la finale et qui termine 4<sup>ième</sup>.

- ✓ **Compétition Internationale**

Participation d'un athlète avec un titre de vice-champion et une 1 médaille de bronze

[Nos projets à venir](#)

La direction des sports souhaite amplifier sa contribution pour l'inclusion des personnes en situation de handicap via la pratique sportive.

Pour ce faire, elle va travailler à :

- L'adaptation des horaires d'entraînement, surtout pour les jeunes
- La réorganisation des créneaux pour les clubs, pour les utilisations des aires sportifs de concours. En effet, un effort a été fait pour permettre notamment au club de sport handicap du nord d'avoir des créneaux pour certains entraînements lors des compétitions en weekend mais il faudrait des créneaux plus abordables en termes de plage horaire.
- Permettre des échanges avec l'extérieur, favoriser la formation et l'encadrement spécialisé
- La Mutualisation des moyens humains pour l'organisation des compétitions des clubs sur la piste et des courses hors stade. Mais aussi la mutualisation des moyens technique, matériel, des infrastructures et la recherche de co-financement
- L'adhésion d'autres partenaires et la formation des collaborateurs et des dirigeants associatifs.

## DIRECTION CULTURE

---

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Denis travaille à l'inclusion de tous les publics. Pour ce faire, des dispositifs sont mis en place à plusieurs niveaux :

### [Dans les équipements culturels](#)

Aujourd'hui, tous les équipements culturels de la Ville et de ses partenaires, en gestion, sont accessibles aux personnes porteuses de handicap, et font également un travail de médiation auprès des structures spécialisées (l'ensemble du Réseau de Lecture Publique, la Cité des Arts, Château Morange, le CDNOI dont La Fabrik, etc.).

### [Dans le cadre des Enseignements Artistiques et Culturels \(EAC\)](#)

L'Ecole Loulou Pitou (Ecole Municipale de Musique de Danse et d'Art Dramatique) porte également une volonté inclusive forte, puisque les locaux sont accessibles et adaptés (travaux d'accessibilité réalisés ces dernières années), mais également, dans le cadre des inscriptions. Les validations d'inscription se font sur la base des compétences et volontés des enfants, et ne sont donc basées sur aucun critère discriminant.

Pour les élèves porteurs de handicaps, les cours sont donc bien dispensés et adaptés aux handicaps des élèves (au cas par cas avec les enseignants).

### [Pour le Réseau de Lecture Publique](#)

En 2022, la Ville a procédé à l'acquisition d'un important fond spécifique "Editions Jeunesse Accessible" (EJA).

Ce fond est un fond spécifique adapté (livres en brail, etc.), qui par ailleurs fait aussi l'objet, dans le cadre de sa valorisation, d'animations en direction de publics porteurs de handicaps. Ce travail se fait de manière collaborative avec des prestataires spécialisés. En somme, toute l'année le Réseau de Lecture Publique propose des spectacles et des animations inclusifs, en s'appuyant sur ce fond.

### [Sur les manifestations de la Ville](#)

L'ensemble des manifestations de la Ville est travaillé de manière à être accessible par toutes et tous. Plus particulièrement, lors de certains événements, si des artistes porteurs de handicaps sont amenés à se produire, des solutions adaptées sont proposées (accessibilité des scènes lors de la fête de la musique, participation au défilé du 20 décembre, etc.).

### [Pour le soutien aux artistes](#)

La Ville accompagne sur la base de subventions et/ou de prestations des Compagnies (danse, théâtre, etc.) qui portent des projets soit en direction d'un public porteur de handicaps, soit qui incluent des artistes porteurs de handicaps (diffusion de spectacle, ateliers en territoire, etc.).

### [EJA : un dispositif innovant](#)

En mai 2022, la médiathèque François Mitterrand a inauguré son [dispositif Edition Jeunesse Accessible \(EJA\)](#). Ce dispositif consiste en deux volets :

- Un fonds de livres adaptés prenant en compte différents handicaps (déficience visuelle, auditive, intellectuelle, l'autisme ou encore les troubles de l'apprentissage DYS.)
- Un programme d'actions culturelles qui, tout en étant ouvert à tous les enfants, cible plus particulièrement les enfants porteurs de handicap et qui favorise l'inclusion.

### Perspectives 2023 :

Pour l'année 2023, la direction du développement culturel souhaite développer 4 spectacles jeunes publics inclusifs à la médiathèque François Mitterrand dans le cadre du dispositif EJA de septembre à décembre. Ces spectacles ont pour objectifs de :

- Sensibiliser le public à la richesse et au pouvoir des contes, du théâtre et de la musique
- Favoriser l'inclusion en proposant une offre culturelle pour les enfants porteurs de handicap et le grand public
- Sensibiliser le public aux thèmes de la différence et du handicap
- Faire connaître le dispositif EJA au public, notamment aux personnes porteuses de handicap et aux institutions travaillant dans le domaine.

Chaque spectacle pourra accueillir environ 50 personnes et s'adressera à tout public à partir dès 3 ans.





## Fiche projet

**OPERATION** : 2 représentations du spectacle jeune public inclusif « Bat Karé Dann Ron » et ateliers de jonglerie par Norbert NARANIN de Cirké Craké à la Médiathèque François MITTERRAND dans le cadre du dispositif Edition Jeunesse Accessible les 21 novembre et 9 décembre 2023.

**TYPE D'OPERATION** : spectacles pour jeune public

**AXE** : Développement

**OBJECTIF** :

- Sensibiliser le public à la magie de la jonglerie et à la manipulation d'objets
- Permettre aux enfants de s'initier aux techniques de jonglerie
- Favoriser l'inclusion en proposant une offre culturelle pour les enfants porteurs de handicap et le grand public
- Sensibiliser le public aux thèmes de la différence et du handicap
- Faire connaître le dispositif EJA au public, notamment aux personnes porteuses de handicap et aux institutions travaillant dans ce domaine

**REFERENT DE L'OPERATION** : Simone HILLEBRAND (02 62 94 28 74)

**DESCRIPTIF** :

En mai 2022, la médiathèque François Mitterrand a inauguré son dispositif Edition Jeunesse Accessible (EJA). Ce dispositif consiste en deux volets :

- un fonds de livres adaptés prenant en compte différents handicaps (déficience visuelle, auditive, intellectuelle, autisme ou encore les troubles de l'apprentissage DYS),
- un programme d'action culturelle qui, tout en étant ouvert à tous les enfants, cible plus particulièrement les enfants porteurs de handicap et favorise l'inclusion

Pour l'année 2023, la subvention du Centre National du Livre à la Médiathèque François MITTERRAND s'élève à 17 000€ pour l'acquisition du fonds et le programme d'action culturelle.

La Médiathèque François MITTERRAND souhaiterait proposer, dans le cadre de la Semaine Édition Jeunesse Accessible qui aura lieu du 22 au 28 novembre 2023, un premier spectacle solo de jonglerie et de manipulation d'objets « Bat Karé Dann Ron » le

mardi 21 novembre 2023 à destination exclusive des groupes d'enfants porteurs de handicaps divers (classes Ulis, IME, SESSAD, etc)

Une deuxième représentation du même spectacle aurait lieu le samedi 9 décembre 2023, peu avant les fêtes de fin d'année, cette fois à destination du tout public tout en incluant des enfants porteurs de handicaps, venus avec leur famille.

Chaque spectacle, d'une durée de 30 minutes, pourrait accueillir environ 40 à 50 enfants et s'adresserait au public, dès 3 ans. Les ateliers de médiation seraient, quant à eux, réservés aux enfants de plus de 8 ans, en deux demi-groupes de 15 enfants maximum sur chaque créneau de 45 minutes.

**DATE(S) et LIEU(X) :** mardi 21 novembre 2023 de 9h15 à 10h30 dans la Salle Kriké Kraké et samedi 9 décembre 2023 de 15h à 16h30 en Salle Animation Jeunesse et dans le Hall.

**ORGANISATEUR :** Médiathèque François MITTERRAND

**MOYENS MIS EN ŒUVRE :** DDC, Personnels de la Médiathèque François Mitterrand  
**Autres services Ville sollicités :**

➤

Service Ville	Référent-Coordonnées	Moyens

**Prestataires artistiques :** Association Cirké Craké (comédien jongleur : Norbert NARANIN)

➤ **Mise à disposition :**

➤

# DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

## Références réglementaires :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

## Contexte :

La ville de Saint-Denis travaille actuellement en étroite collaboration avec le FIPHFP pour faire progresser dans sa politique handicap mise en œuvre depuis 2018. En 5 ans, la mission handicap se trouve dans une dynamique ambitieuse pour réinventer la perception du handicap et l'épanouissement de tous les agents de la ville de Saint-Denis, sans distinction aucune.

La ville de Saint-Denis a expérimenté pour la première fois en 2018, le recrutement et l'accompagnement de 6 apprentis en situation de handicap émanant du milieu protégé. Cette expérience a été enrichissante et une réussite pour chacun, avec 100% de réussite à l'examen. C'est pourquoi, il a été décidé de renouveler l'opération. Toutefois, la raréfaction des deniers publics ne permet pas de mener une politique visible, d'où le partenariat instauré avec le FIPHFP pour conclure à une mise en place d'un conventionnement indispensable pour un soutien financier évident.

La mission handicap travaille en étroite collaboration avec la médecine du travail, qui recense les BOE (Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi) au sein de son effectif et détecte aussi les situations qui relèveraient d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé).

C'est ainsi, que la ville de Saint-Denis a pu voir au fil de ses dernières années une augmentation de ses BOE (cf. tableau ci-dessous), soit par le recrutement d'apprentis RQTH, soit par le recensement de la RQTH dans l'effectif.

En somme, la ville de Saint-Denis atteint depuis 3 ans les 6% d'obligation d'emploi des BOE et ne reverse pas de contribution au FIPHFP.

Ces sommes colossales de près de 1 000 000 € versée depuis 2016 sont utilisés aujourd'hui à améliorer les conditions de travail des agents en situation de handicap venant compenser le handicap de ces agents à travers l'acquisition de prothèses, de matériels spécifiques afin de les maintenir le plus longtemps possible dans leur emploi.

Tout ceci, a été possible grâce à l'implication d'une équipe pluridisciplinaire composée du référent handicap, du médecin du travail, de l'assistante sociale du personnel et des agents administratifs.

En 2021, la Ville de Saint-Denis signe une Convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour une durée de 3 ans. Elle a pour objectif la consolidation de la politique handicap de la Ville participant ainsi davantage à l'inclusion des agents en situation de handicap.

Cette convention s'appuie sur 7 axes permettant de développer de façon durable les missions de service public, valorisant la citoyenneté, la modernité et la fraternité, faisant de Saint-Denis « une capitale en mouvement » :

**axe 1** : le recrutement d'apprentis en situation de handicap : 6 par an soit 575146 €

**axe 2** : le reclassement et l'employabilité des agents BOE : 10 par an soit 119448 €

**axe 3** : le maintien dans l'emploi par l'aménagement et la compensation du handicap : 185450 €

**axe 4** : les formations individuelles des encadrants afin de changer de regard : 60000 €

**axe 5** : l'information et la communication pour susciter l'adhésion sur la question de l'inclusion : 90000 €

**axe 6** : les actions innovantes afin de proposer par exemple, des candidatures RQTH aux organisations liées à la Ville,

**axe 7** : une nouvelle organisation transversale instituant une politique handicap durable à la Ville Quelques chiffres :

**Un engagement fort de la ville à hauteur de 463 000€** sur le 1 000 000€ du plan d'actions prévu par cette convention.

Forte de ces engagements, s'étant dotée d'une mission handicap au sein de la DRH, la ville a œuvré à **augmenter le nombre de BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi passant de 108 agents en 2019 à 164 en 2023), réduisant ainsi à zéro sa contribution au FIPHFP (de 139 365€ en 2019 à 0€ en 2023), et affichant en 2022 un taux d'emploi d'agents en situation de handicap de 6,50%**. Au-delà des obligations réglementaires, ce résultat est le fruit d'un travail pluridisciplinaire dans une volonté de mettre en avant les compétences de l'individu et non pas sa différence, et ainsi, permettre à chaque individu avec des compétences de trouver sa place dans la société d'aujourd'hui.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de BOE	56	70	105	108	118	152	167	164
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'emploi direct	1,97%	2,52%	3,73%	4,12%	4,22%	5,81%	6,32%	6,50%
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution au FIPHFP	498 520 €	394 591 €	238 717 €	139 244 €	81 171 €	0 €	0 €	0 €

Nous rappelons dans le tableau ci-dessous la répartition du financement des actions par axe sur 3 ans :

## PLAN D'ACTIONS

	Financement du FIPHP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	TOTAL	Programme d'actions
Axe 1 Recrutement des travailleurs en situation de handicap	374 198 €	65%	200 948 €	35%	575 146 €	- 18 apprentis - 3 services dédiés
Axe 2 Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	59 400 €	49,7%	60 048 €	50,3%	119 448 €	- 12 reclassements et reconversions professionnelles
Axe 3 Maintien dans l'emploi	87 350 €	38,3%	118 100 €	63,7%	185 450 €	- 45 études ergonomiques - 60 aménagements de postes de travail - 16 présoins
Axe 4 Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	36 000 €	60%	24 000 €	40%	60 000 €	- 23 sessions de formation (membres du jury recrutement, personnel d'encadrement à sensibiliser sur la perception du handicap, tutorat de reclassement...)
Axe 5 Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	30 000 €	33%	60 000 €	67%	90 000 €	- courrier de renouvellement des RQTH - opérations diverses de communication (éditions, événements...)
Axe 6 Actions innovantes	- €		- €		- €	- partenariat Pôle emploi et autres acteurs de l'insertion des personnes en situation de handicap
Axe 7 Autres dispositifs de l'employeur	- €		- €		- €	- diagnostic handicap - mise en place de CODR, COPA, ... - suivi de handicap au quotidien
<b>TOTAL</b>	<b>566 948 €</b>	<b>55,04%</b>	<b>463 096 €</b>	<b>44,96%</b>	<b>1 030 044 €</b>	

Cette première année de conventionnement a vu la mise en action, malgré la crise sanitaire, les axes suivants :

**Axe 1** : contractualisation de **8 apprentis** (de Bac à Master),

**Axe 2** : aucun dossier de reclassement établi,

**Axe 3** : **aménagements de poste** : **8**, Prestation d'appuis spécifique (**PAS**) **psy** : **2**, accompagnement de **primo demandeurs** ou de **renouvellement de RQTH** : **25**, vigilance sur les dossiers présentant une manifeste usure professionnelle avec la Médecine du travail.

**Axe 4** : séquences de **formation** en direction des agents et des managers : **2**, proposition de formation pour une **reconversion** professionnelle : **4**.

**Axe 5** : outils mis en œuvre par la Mission : lettre de recensement, de renouvellement de RQTH, questionnaires de satisfactions, flyers, actions partenariales type DUODAY...

**Axe 6** : avec la Direction Jeunesse, un événement « speed-dating » pour l'engagement de volontaires du Service Civique,

**Axe 7** : engagement avec le secteur adapté sur des prestations de service avec des entreprises protégées (mailings, envois postaux de la Ville).

Les actions de la première année de la Convention a permis les dépenses suivantes par axe :

Plan d'actions	Financement de l'employeur	Financement du FIPHFP
Axe 1 - Recrutement des travailleurs en situation de handicap	53 153,46	102 739,83
Axe 2 - Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	0,00	0,00
Axe 3 - Maintien dans l'emploi	3 616,67	2 809,01
Axe 4 - Formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	1 536,00	2 304,00
Axe 5 - Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	0,00	0,00
Axe 6 - Actions innovantes	0,00	0,00
Axe 7 - Autres dispositifs de l'employeur	127 619,35	
<b>Total</b>	<b>185 925,48</b>	<b>107 852,84</b>

Enfin, la mise en œuvre de cette convention a un rôle très important lors de la DOETH (Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) car elle contribue à la mission de gestion et d'accompagnement des agents BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi), dont voici l'évolution depuis la création de la Mission Handicap et la nomination de son délégué, au sein de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle Qualité de Vie au Travail à la DRH.

DOETH	Année n-2 : 2019	Année n-1 : 2020	Année n : 2021	(Pour information 2022)
Effectif total rémunéré au 31 déc/1 <sup>er</sup> janvier	2619	2798	2616	2612
Nombre légal de BOE	157	167	0	0
Effectif de BOE	108	118	152	165
Taux d'emploi	4,13 %	4,22 %	5,81 %	6,32 %
Contribution versée en euros	139.365,63€	81.171,77€	0,00 €	0,00 €

Ces résultats démontrent une volonté forte de la ville et de son service DRH à travailler encore plus pour une insertion sociale, mais aussi professionnelle et durable des personnes vivant avec un handicap

## Le CCAS: Centre Communal d'Actions sociales

---

### Services et prestations proposées par le CCAS à destination des personnes vivant avec un handicap

L'action sociale du CCAS de Saint-Denis a pour mission de venir en aide aux populations les plus vulnérables de son territoire.

Les difficultés rencontrées par le public sont souvent structurelles. Elles peuvent englober des réalités multiples et trouvent leurs origines dans des facteurs qui peuvent l'être tout autant : chômage, précarité, travailleurs pauvres, perte d'autonomie, logement, délitement du lien social, *etc.*

Selon les dernières données de l'INSEE (2017), 38% des Réunionnais vivent **sous le seuil** de pauvreté par rapport à l'hexagone. La moitié vit avec moins de 1 250 euros par mois. Les revenus sont plus faibles que ceux des habitants de la métropole et sont fortement dépendants de l'aide sociale.

La crise sanitaire majeure (COVID 19) doublée d'une crise économique, a accentué les précarités et notamment la précarité alimentaire. Par ailleurs, l'inflation actuelle et son impact sur les prix à la consommation est un facteur aggravant des précarités.

Le taux de pauvreté atteint 34,6% de la population, soit plus d'un dionysien sur trois.

La part des ménages dont les revenus principaux sont les prestations sociales représente 22%, soit plus d'1 personne sur 5. Même le fait d'avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter une situation de pauvreté et recourir aux aides du CCAS.

Par ailleurs, avec le **vieillissement de la population**, il est attendu un doublement de la part des plus de 60 ans d'ici 2040, avec une **accentuation de la dépendance**.

Les seniors vivent majoritairement dans des conditions de précarité et les situations de dépendance y sont plus fréquentes et plus précoces. Près de la moitié des seniors de plus de 65 ans vivent uniquement du minimum vieillesse.

Face à ces défis, **l'action sociale du CCAS de Saint-Denis s'appuie sur des engagements résolument volontaristes**. Les services et prestations qui sont déclinés concrètement sont à la fois étendus, complémentaires et ciblent les publics les plus démunis et vulnérables : les seniors, les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie, en difficultés financières, voire en situation d'exclusion, *etc.*

Dans l'optique d'apporter de nouvelles réponses aux besoins des publics, de nouveaux projets ont été initiés en 2022 et/ou mis en œuvre en 2023 et se poursuivront dans les années futures.

Les personnes présentant un ou des handicaps, comme tout dionysien dans le besoin, sont également concernés par les actions que mènent Le CCAS.

Dans sa politique de développement, les différents services du CCAS continueront à prendre en compte et en considération non pas celles et ceux qui sont différents mais plutôt celles et ceux qui sont extra ordinaires, et cela notamment à travers :

### [Le service de portage de repas à domicile](#)

Aujourd'hui ce n'est pas moins de **290** bénéficiaires qui font appel aux services du Portage de Repas avec le CCAS de Saint-Denis.

#### **Sur ces 290 bénéficiaires, 50 présentent un handicap (notification MDPH)**

04 binômes s'occupent de la livraison sur l'ensemble du secteur de Saint-Denis. Les livraisons se font au domicile de la personne, en liaison froide les lundis, mercredi et vendredi.

Les personnes porteuses de handicap (80 % - pas de critère d'âge) peuvent également bénéficier du service de portage de repas à domicile ainsi que les personnes sortant d'hospitalisation, nécessitant ce service durant un certain temps à la demande du corps médical.

#### Critères d'éligibilité :

- âgées de 60 ans et plus,
- ou reconnues en situation de handicap,
- ou de moins de 60 ans dont l'état de santé nécessite de faire appel au service de façon déterminée, sur avis médical,
- résider sur la commune de Saint-Denis.

Grille tarifaire :

REVENUS MENSUELS	TARIF PAR REPAS (€)
<i>Inférieurs à 700 euros</i>	04
<i>De 700 à 1000 euros</i>	05
<i>De 1001 à 1500 euros</i>	06
<i>Supérieurs à 1 500 euros</i>	07

### [Le service de transport des personnes handicapées \(STPH\)](#)

Les personnes porteuses de handicap peuvent bénéficier du STPH (service gratuit). Sans faire concurrence aux autres services de la ville (ex : City Ker), il s'agit notamment pour celles et ceux qui bénéficient déjà d'un des services du CCAS de pouvoir bénéficier d'un transport et ainsi assurer gratuitement les déplacements occasionnels des personnes handicapées : achats, loisirs, activités récréatives, démarches administratives...

- Les déplacements professionnels sont hors cadre.
- Périmètre des déplacements : commune de Saint-Denis.
- Les bénéficiaires peuvent se faire accompagner par une personne de leur choix (1 accompagnateur maximum par bénéficiaire).
- Les chauffeurs aident uniquement à la montée ou à la descente des véhicules et s'assurent de la sécurité des personnes à l'intérieur. Ils assurent les transports de porte-à-porte sur le domaine public carrossable.



Les réservations se font auprès du CCAS par téléphone ou sur place (81 bis rue Félix Guyon, 97400 Saint-Denis). Elles doivent être formulées au moins 48h avant la programmation du déplacement. Elles sont prises en compte dans la limite des places disponibles.

#### **Moyens humains et logistiques :**

- Un agent de réservation et de planification est chargé de l'accueil physique et téléphonique des bénéficiaires, du traitement de leurs demandes et de l'élaboration du planning.
- 2 chauffeurs assurent le transport avec deux minibus de 8 places

#### **Critères d'éligibilité :**

- Habiter Saint-Denis
- Justifier d'une mobilité réduite et/ou d'une incapacité à se déplacer seul(e) de façon permanente
- Ou être bénéficiaire d'une prestation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du CCAS : portage de repas, aide à domicile ou aide-ménagère.

#### [L'aide sociale spécifique aux personnes porteuses de handicap](#)

Les agents instructeurs du CCAS peuvent être sollicités pour **le montage de dossiers MDPH dans les 20 secteurs de la ville.**

Ces agents sont à l'écoute et sont également sensibilisés à la prise en charge des personnes présentant un handicap. Les personnes qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement peuvent se rapprocher du CCAS de secteur de leur lieu de résidence.

Les agents de l'aide sociale du CCAS de Saint-Denis, répartis dans les mairies annexes ou centres municipaux accueillent les administrés, les informent et les aident à constituer les dossiers suivants :

- Allocation Education de l'Enfant Handicapé et son complément (AEEH).
- Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- Carte d'invalidité ou de priorité.
- Carte européenne de stationnement.
- Prestation de compensation (PCH).
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Prime de reclassement.
- Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adulte (SAVS, SAMSAH).

Tous ces dossiers sont ensuite transmis à la MDPH

A noter que les Travailleurs sociaux du CCAS sont également souvent associés, voire prennent le relais de situations complexes

Il serait intéressant, dans un souci de transversalité, de pouvoir également donner des informations aux personnes présentant un handicap et qui viennent au sein des mairies annexes et autres centres municipaux.

Les coordonnées et autres contacts d'associations et autres structures œuvrant auprès de ce public pourraient être bénéfique à l'attention des instructeurs du CCAS

Ces deniers pourraient ainsi être un relais sur les territoires auprès des administrés.

#### [Le service d'aide et d'accompagnement à domicile \(S.A.A.D\)](#)

Le CCAS de Saint-Denis compte aussi un service d'aide et d'accompagnement à Domicile.

Ce service compte à ce jour **une centaine de bénéficiaire** qui bénéficie du S.A.A.D. Parmi eux, **09 sont reconnus en situation de handicap**. Ce service est amené à se développer au sein du CCAS.

A Saint-Denis, en 2023, près de 8 000 personnes ont plus de 75 ans. Parmi elles, 1 669 ont plus de 80 ans et vivent seules. L'Aide à Domicile est parfois l'une des rares personnes à rendre visite à la personne âgée.

Les personnes vivant avec un handicap – à ce jour environ 10 % de nos bénéficiaires – connaissent également ses difficultés et l'isolement est un véritable « fléau » pour ces mêmes personnes.

Le CCAS travaille aujourd'hui à la mise en œuvre de personnes ressources dont le but premier est de rompre cet isolement tout en recréer du lien.

Ces collaborateurs sont indispensables pour permettre à ces personnes âgées – présentant un handicap ou non – de retrouver leur vraie place au sein de la Société dionysienne.

#### [La Maison de la fraternité et de l'inclusion sociale \(M.F.I.S\).](#)

La politique volontariste en faveur des plus vulnérables reste un enjeu majeur de notre politique.

Le sans-abrisme et sa prise en compte fait partie de nos missions majeures avec notamment la MFIS.

Plus de 480 domiciliations enregistrés à la MFIS / 02 abris de nuit (23 places) qui accueillent tous les soirs des SDF / des maraudeurs sur Saint-Denis ou encore la distribution de 120 repas journaliers. Et, **8 %** d'entre eux (**soit 30 personnes** environ) sont en situation de handicap.

Toutefois, entre ceux qui ne font pas leur démarches, ceux qui n'en parlent pas et ceux dont il est difficile de porter une évaluation juste ; on peut penser que ce chiffre est sous-évalué.

L'apport de partenaire (EPSMR / CAF / France Addictions) en lien avec le travailleur social dédié à la MFIS devrait nous permettre – en 2024 – d'affiner ce chiffre.

#### [La petite enfance](#)

Comme au niveau de la Direction de l'Action Sociale, la Direction de la Petite Enfance œuvre également à l'inclusion des tous petits vivant avec un handicap au sein des structures de la ville.

Ainsi, sur environ **300 enfants** accueillis quotidiennement sur les 05 structures du CCAS, **une douzaine vive avec un handicap**.

Le personnel a été sensibilisé – voir formé – et les structures ont été mises aux normes par rapport à l'accessibilité et au sein du CCAS. De plus, un Référent Handicap a été nommé ; travaillant ainsi sur l'inclusion des enfants en crèche.

Des aménagements et des mises aux normes nécessaires pour répondre aux cadres législatifs et réglementaires; mais aussi une volonté forte de la Direction du CCAS dans le cadre de sa politique globale d'accompagnement.

A noter que la crèche, reste un des premiers lieux où en collaboration avec des professionnels et les parents l'on peut détecter précocement des situations d'enfants qui peuvent présenter un handicap. Ainsi, des situations d'enfants sont en cours de détection en associant les partenaires avec qui le CCAS travaille dans ce champ : l'ALEFPA ou encore le CAMPS.

Chez les tous petits, si cela peut être un sujet sensible ; l'accompagnement et les moyens mis en œuvre par le Service de la Direction de la Petite Enfance afin d'accompagner face au Handicap doit être souligné.

En conclusion Les personnes vivant avec un Handicap sont considérées et accueillies comme tout citoyen au sein des différents services du CCAS.

Si des efforts sont encore à faire – notamment dans le lien institutionnel avec les services de la MDPH - nous réaffirmons l'engagement et la détermination des équipes du CCAS pour les accompagner au mieux.

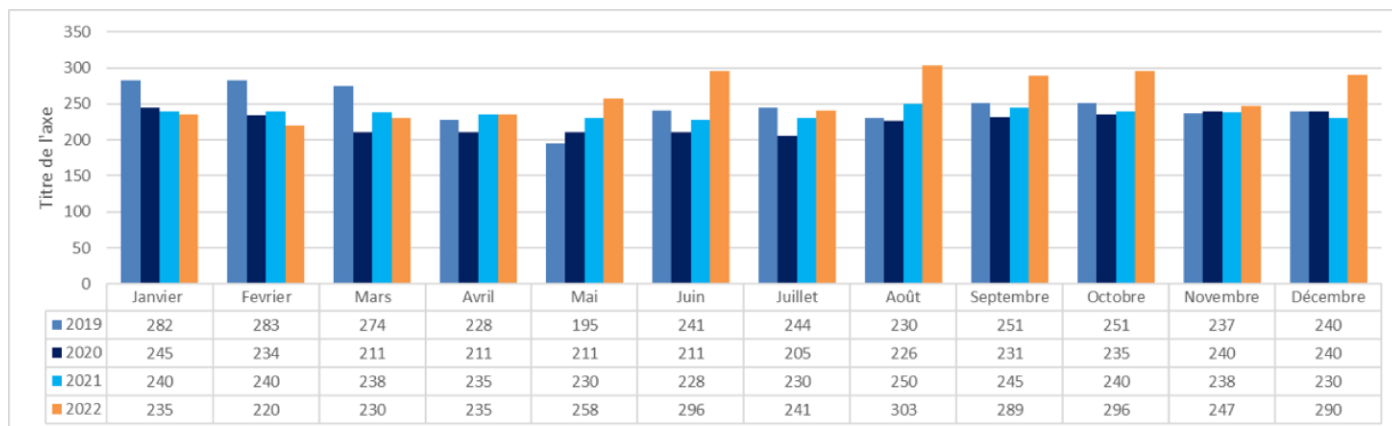
La transversalité et le partenariat doit être développé encore plus auprès de ce public au regard des nombreux freins qu'il rencontre.

Au regard de ses missions, le CCAS s'inscrit dans cette démarche.

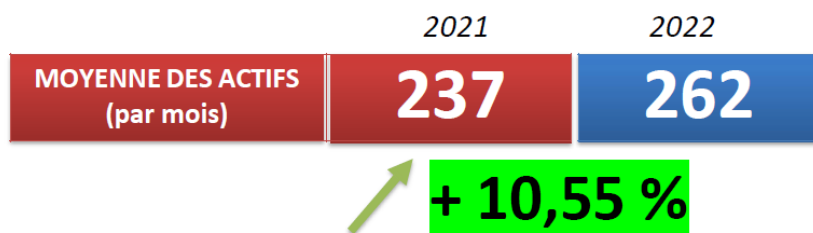
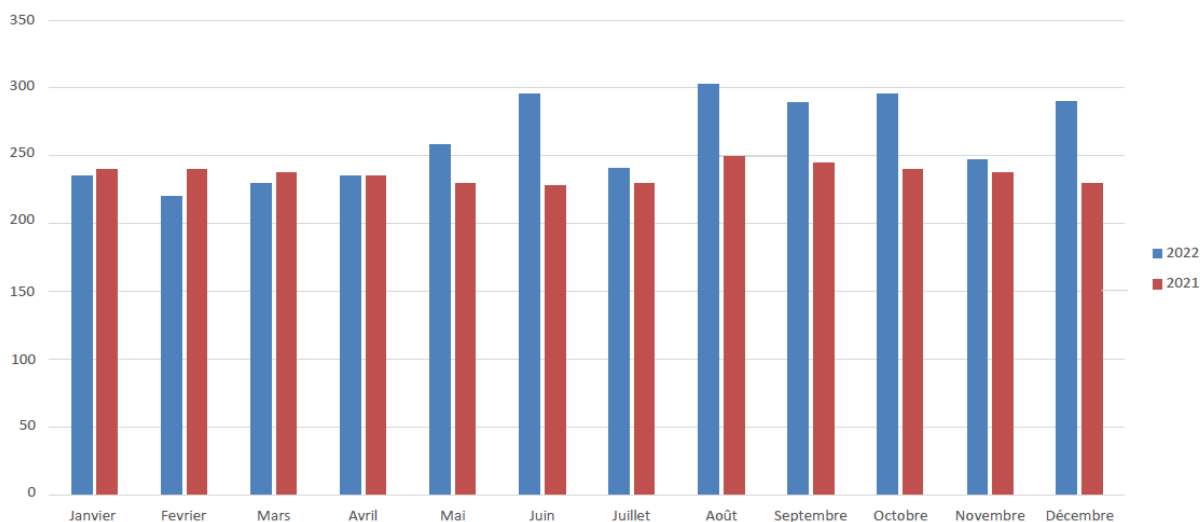
# LE TRANSPORT – CITALIS – CITYKER

## Activité CITYKER 2022 en quelques chiffres

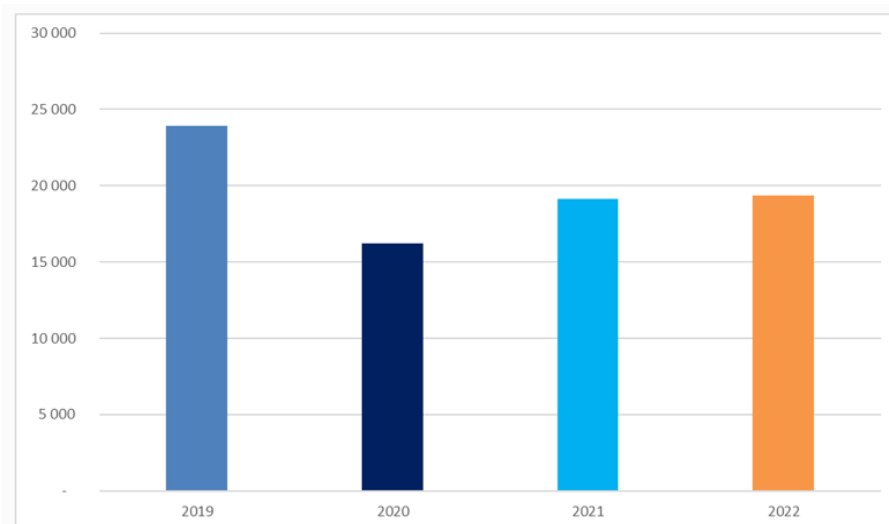
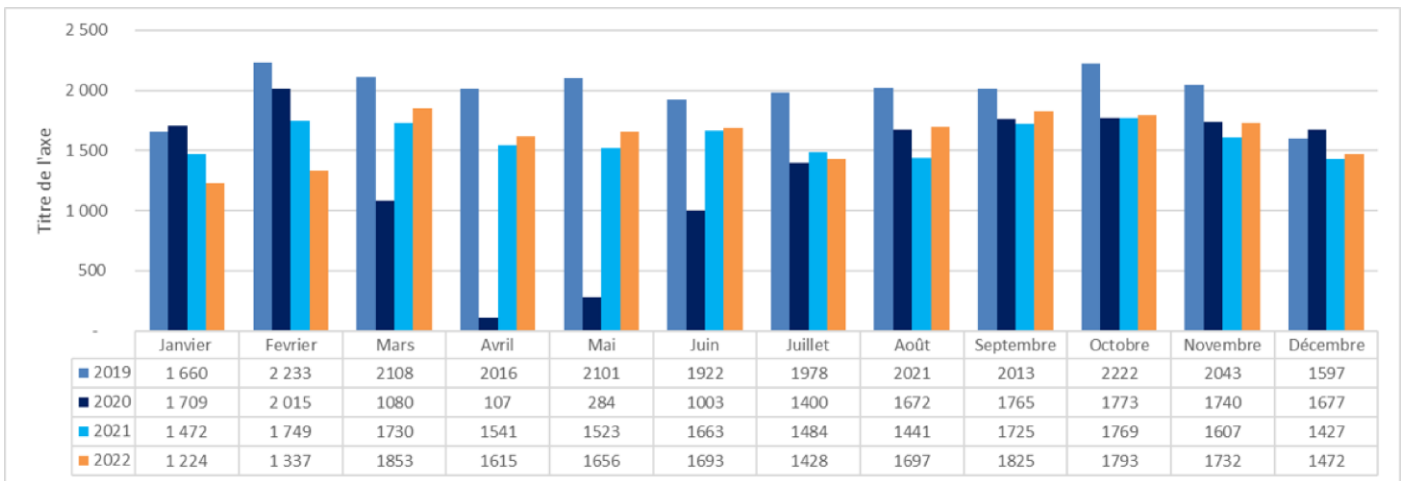
### Suivi des adhérents



## NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS PAR MOIS 2021 vs 2022



## Suivi des missions



Variation 2022 sur 2021

**+ 194 missions**

**Soit + 1%**

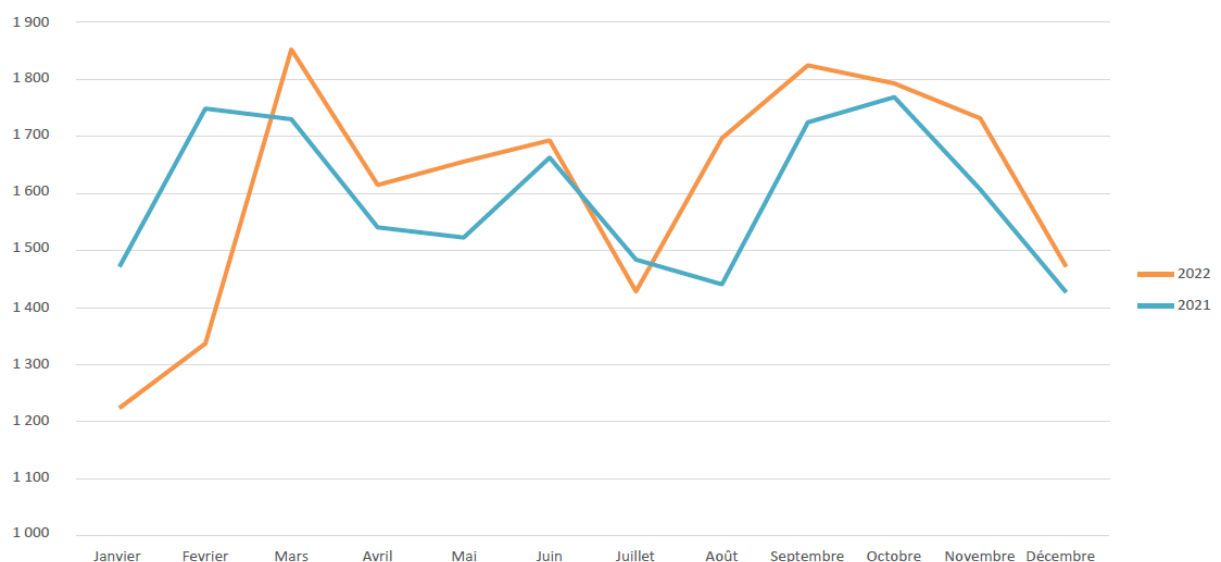
Variation 2022 sur 2019

**- 4 589 missions**

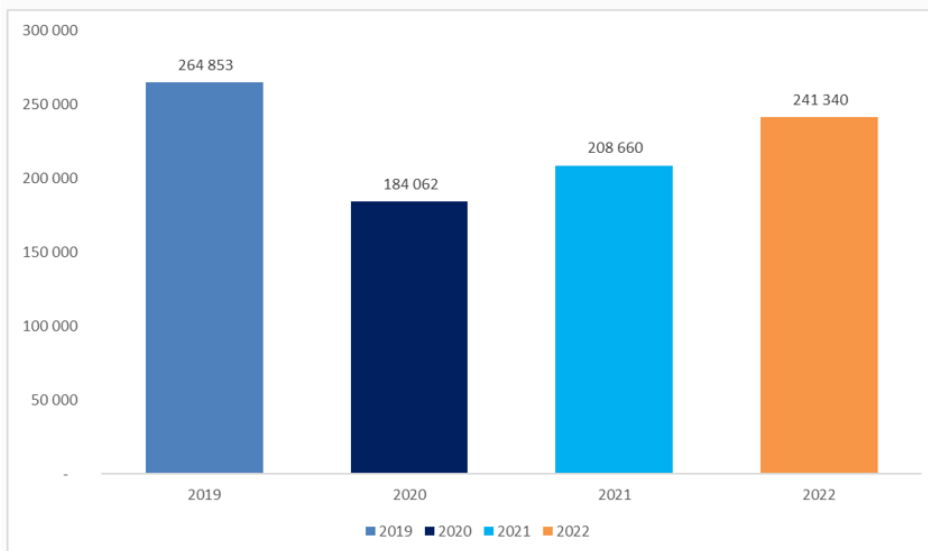
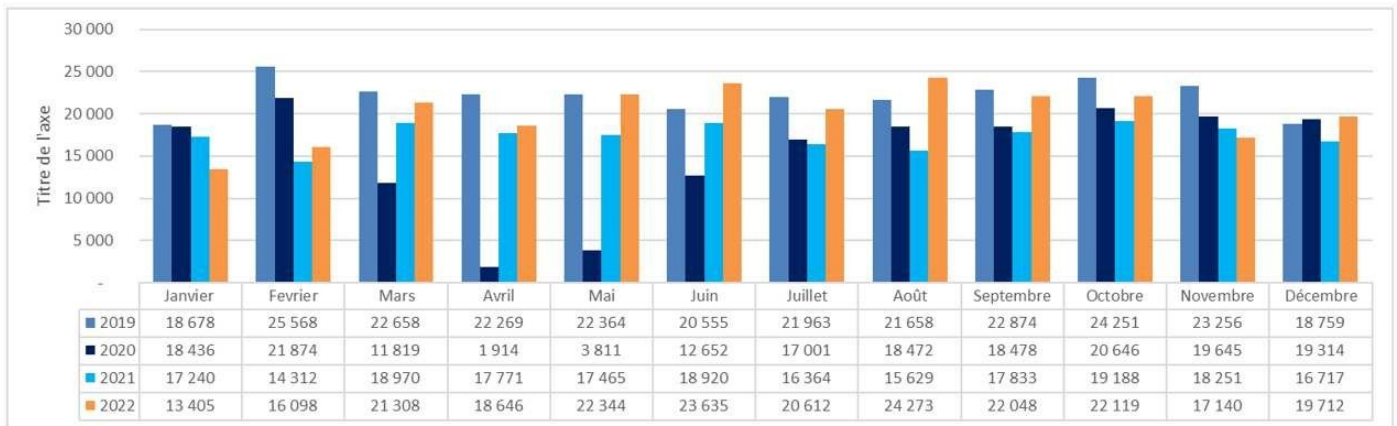
**Soit - 19%**



## NOMBRE DE MISSIONS 2021 vs 2022



## Suivi des kilomètres parcourus



Variation **2022** sur **2021**

**+ 32 680 kms**

**Soit + 16%**

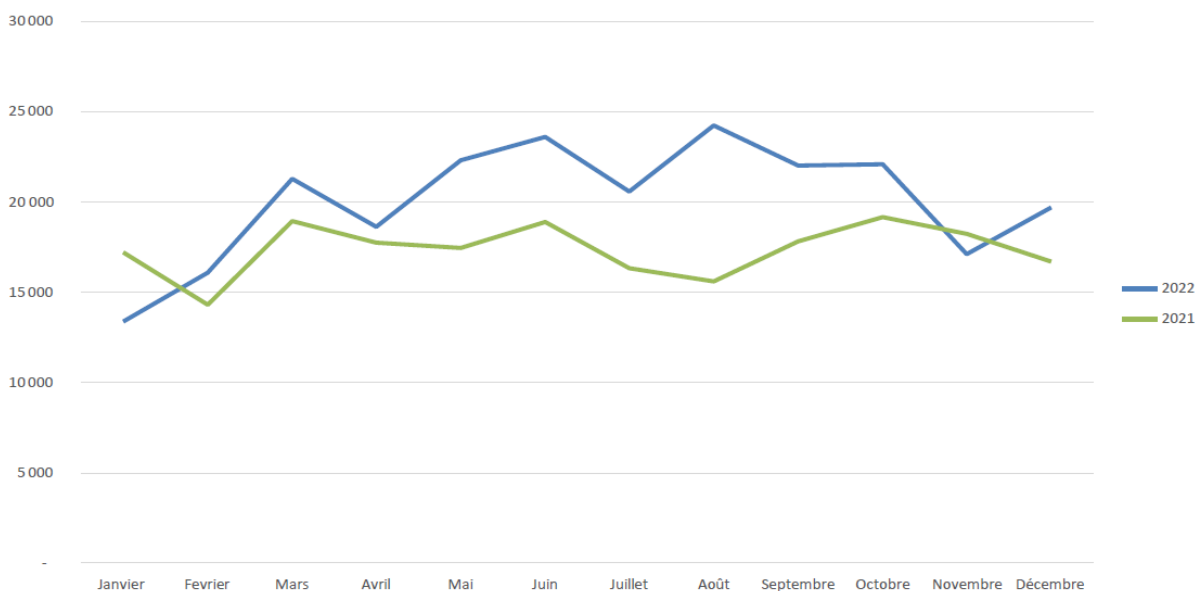
Variation **2022** sur **2019**

**- 23 513 kms**

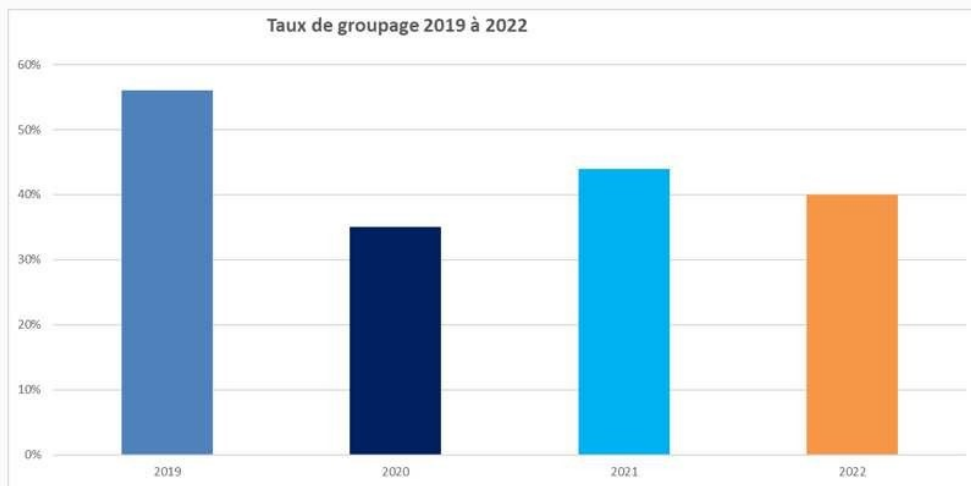
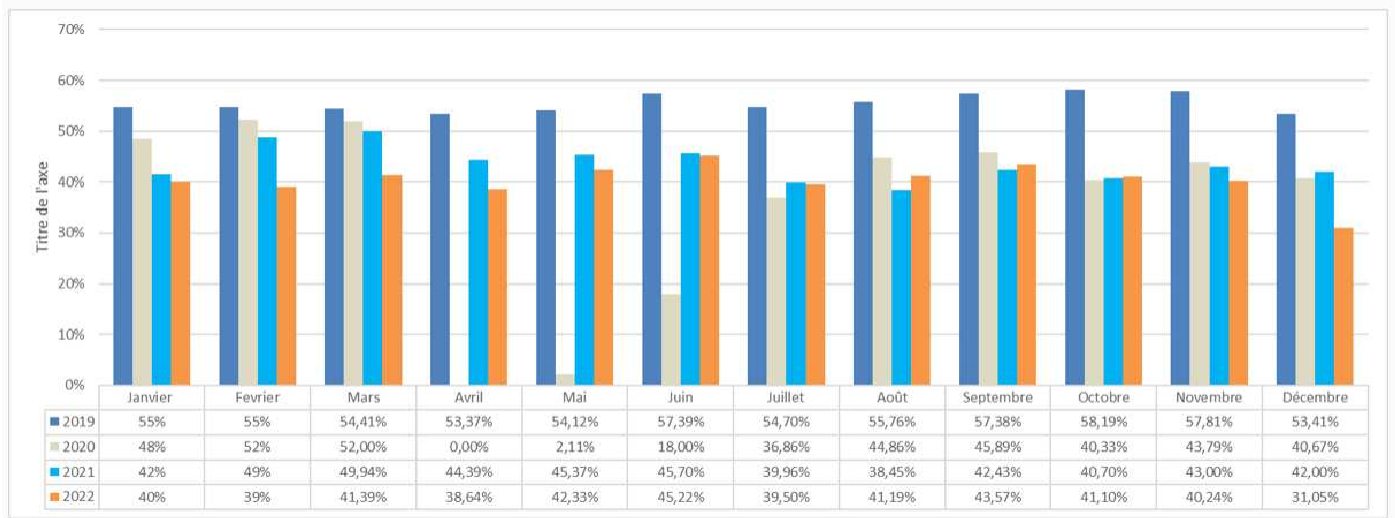
**Soit - 9%**



## NOMBRE DE KILOMÈTRES RÉALISÉS 2021 vs 2022



## Suivi du taux de groupage



Variation 2022 sur 2021

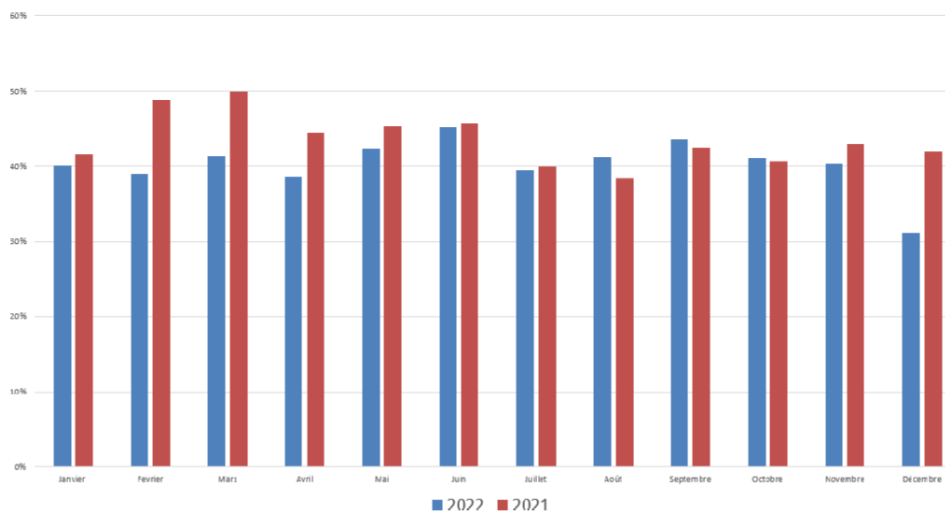
**- 4 points**

Variation 2022 sur 2019

**- 16 points**



## TAUX DE GROUPEMENT 2021 vs 2022



TAUX DE GROUPEMENT  
moyen

2021

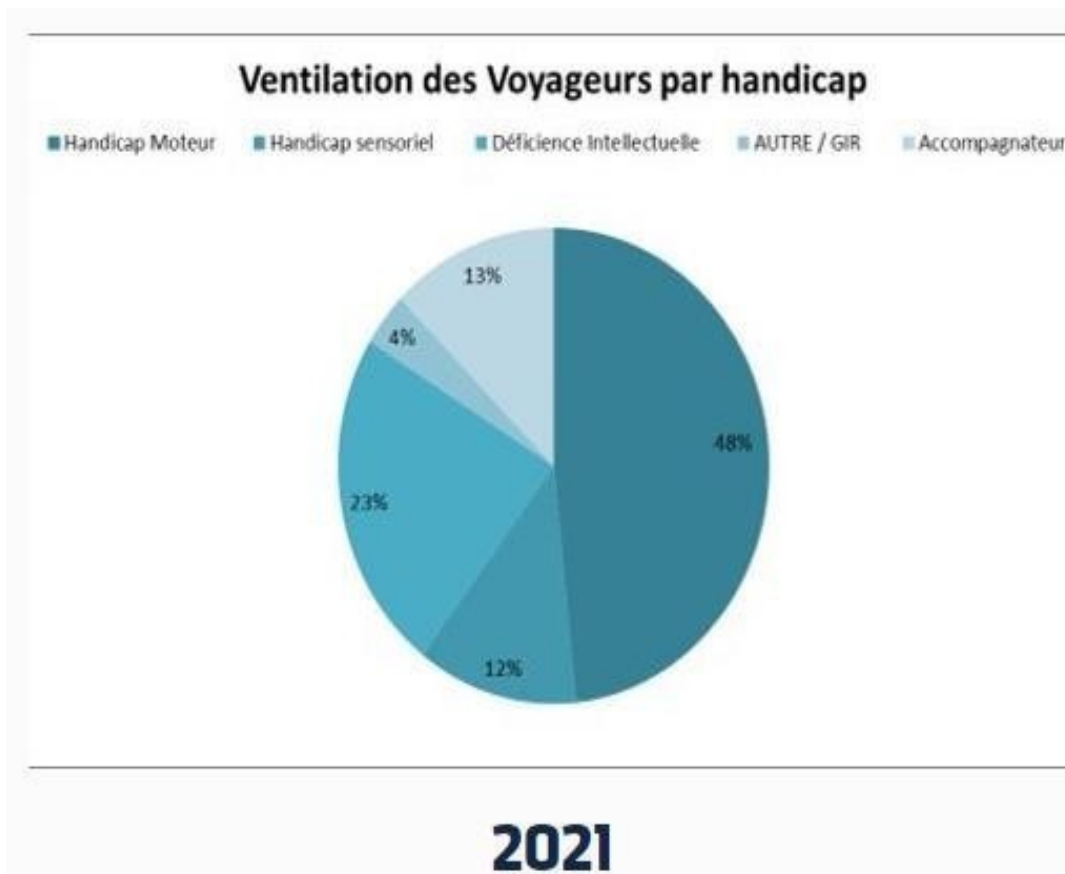
**44 %**

2022

**40%**

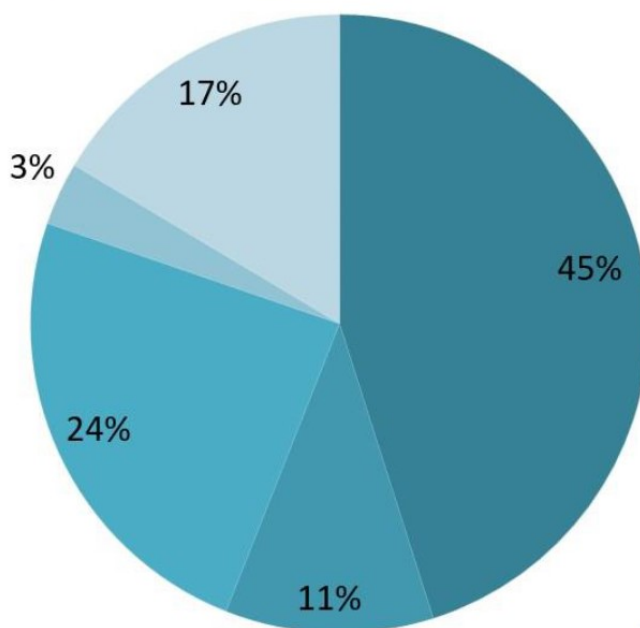
**- 4 pts**

## Ventilation des voyageurs par handicap



## **VENTILATION DES VOYAGEURS PAR HANDICAP en 2022**

■ Handicap Moteur ■ Handicap sensoriel ■ Déficience Intellectuelle ■ AUTRE / GIR ■ Accompagnateur

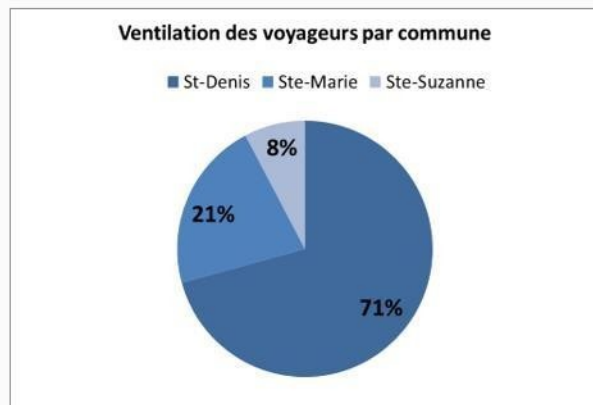




## Ventilation des voyageurs par commune



2021

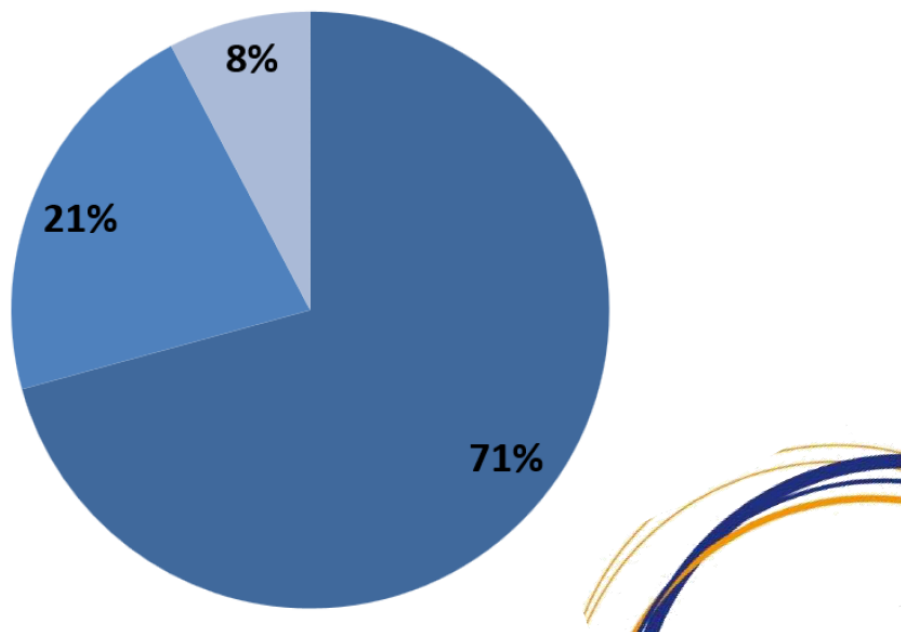


2022



## VENTILATION DES VOYAGES PAR COMMUNE

15 787      4 814      1 720  
■ St-Denis    ■ Ste-Marie    ■ Ste-Suzanne



## NOS ACTIONS SOLIDAIRES



**13/01/2022** : Visite du centre de la Ressource dans les locaux de CITYKER, à l'agence Petit Marché et sur le réseau de bus CITALIS



**07/05/2022** : Visite du centre de la Ressource sur la ligne Papang



## NOS ACTIONS SOLIDAIRES

**Du 13 au 15/06/2022** : Formation Agents Territoriaux

Mise à disposition d'un véhicule CITYKER afin de les sensibiliser à l'accessibilité

**28/05/2022 – 04/06/2022** : « Vis ma vie avec un handicap »

Atelier de sensibilisation en interne – en partenariat avec Réunion Pour Tous



## NOS ACTIONS SOLIDAIRES

### 18/06/2022 : Handi Roll

Transport de PMR vers le Vélodrome pour une manifestation d'inclusion avec des personnes en roller/gyropode



### 10/09/2022 : Journée « Vivre sa différence »

Stand sur le site du Bocage à Sainte-Suzanne, afin de faire connaître notre service.



## NOS ACTIONS SOLIDAIRES

### 14/11/2022 : Sortie Serre pédagogique

Transport de 6 enfants PMR de l'Hôpital des enfants vers le téléphérique, pour une visite à la serre pédagogique à Bois de Nèfles.



### 02/12/2022 : Journée de l'Handicap

Transport de 6 enfants PMR de l'école Henri Dunant vers Champ Fleuri, site de la manifestation.



# PERSPECTIVES

---

## LES ENJEUX DE STRUCTURATION

D'un pôle, à la création d'une direction et d'élus-es délégués-ées

Depuis 2020, la Ville a fait le choix d'accompagner des thématiques importantes que sont le Handicap, l'Intégration et les Luttres Contre Les Discriminations au travers notamment de la création de délégations portées par des élus(es) thématiques, mais aussi par la création d'une direction, la DIHELD, dans la Direction Générale Adjointe Ville Fraternelle. De fait, la nouvelle organisation municipale affirme la volonté de la Ville à prôner l'inclusion sociale à travers plusieurs axes majeurs tels que:

- D'offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et adaptées pour les personnes en situation de handicap et répondant à leur besoin
- De poursuivre les actions promouvant la dignité du citoyen et esquisser un programme opérationnel pour lutter contre les discriminations ;
- De faciliter l'intégration et l'inclusion par l'accès à l'information et aux droits et une meilleure appropriation des normes sociétales;
- D'accompagner le tissu associatif vers un vivre ensemble et la création d'une identité commune ;
- De par la mise en œuvre d'actions et d'évènementiels valorisant le bien vivre ensemble.

Des ambitions affichées en confortant l'existant

Tant en interne qu'en externe, la Ville de Saint-Denis souhaite proposer une structuration et un accompagnement au monde handicap.

Pour exemple, le taux d'emploi à la ville du public RQTH : En 2023, ce taux a dépassé les 6% obligatoires. Ce résultat est le fruit d'une volonté affirmée comme d'une dynamique ambitieuse, afin de réinventer la perception du handicap et l'épanouissement de tous les agents territoriaux, sans distinction aucune.

C'est un engagement que la Ville de Saint-Denis souhaite accentuer pour les trois prochaines années 2023-2026, en étant partenaire via un conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique). Aussi, il est primordial de travailler en étroite collaboration avec les membres de la CCA dans le cadre des ateliers de la CIEA, et cela en transversalité avec les autres services de la collectivité. Et d'autre part garantir une synergie autour des projets de l'ensemble des acteurs partenaires de la Ville dans des échanges réguliers d'informations. Il convient donc de proposer en complément des ateliers :

- Des visites sur site,
- Des réunions de travail avec les services supports en amont des réalisations (autres que les ateliers),
- Des formations internes sur l'accueil notamment, et des sensibilisations accentuées sur les différentes formes de handicap.

C'est donc dans une réelle volonté politique d'égalité et de fraternité à laquelle s'attache la ville de Saint-Denis dans la structuration de son organisation et de ces actions.

## LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

### Organiser pour mieux répondre

Comme cela est prévu dans notre direction, nous proposons à travers notre organisation de bien identifier les trois pôles (1/Handicap, 2/Intégration, 3/Lutte Contre Les Discriminations).

Cette nouvelle disposition doit nous permettre de pouvoir accompagner au mieux les associations et les usagers. Permettant ainsi:

- De mieux cibler les enjeux liés au développement de ces axes
- Accompagner au plus près les activités ou actions des associations partenaires
- Garantir un accueil personnalisé et de qualité aux usagers
- Aller vers et rencontrer le public sur leur lieu de vie ou autres afin de favoriser la démarche d'hyper proximité....
- Partager les informations en temps réel au travers d'échanges réguliers...

### De nouvelles actions associatives ou autres en lien avec le public cible

Il nous semble important que la CCA soit force de proposition dans les actions que doivent mener la direction. Ces propositions peuvent être incluses dans les ateliers, mais aussi faire l'objet d'une proposition externe à ces ateliers.

Pour exemple, nous pouvons exposer ici l'installation des premières aires de jeux inclusives/intégrées (Barachois et Bellevue), mais aussi l'acquisition du logiciel ACCEO pour les sourds et malentendants.

Ces propositions nous sont venues de nos experts d'expériences et sont utiles à l'ensemble de la communauté dionysienne.

De même qu'il semble indéniable d'accompagner les actions des associations qu'elles soient récurrentes ou nouvelles, tout en favorisant l'expérimentation.

Nous pouvons ici mettre en lumière par exemple le projet de « Sakinn son sans » porté par Label Frère de Son et la Ville qui permet aux personnes vivant avec un handicap de s'exprimer grâce à la musique.

Aussi, la perspective de travail avec ces partenaires devra se concentrer dans une démarche « gagnant –gagnant » et en toute transparence.

Il nous semble important de passer d'une « culture de moyens à une culture de projets » en faveur de notre public cible.

## LES ENJEUX DE TERRITOIRE

### Pour un équilibre territorial des actions

Comme vu en amont, le handicap est une priorité pour la Ville. Aussi, il est primordial de travailler à une plus juste répartition des actions qui devront être menées sur l'ensemble

du territoire dionysien. Et non pas seulement centralisé ces actions sur des espaces dédiés.

Cette approche de proximité permettra en même temps d'identifier les axes de progrès à réaliser pour l'accueil et l'accompagnement du public en situation de handicap.

De même, cela permettra par exemple aux usagers des écarts de bénéficier d'actions souvent éloignés de leur lieu de vie; mais aussi permettre aux habitants de rencontrer les enfants ou adultes porteurs d'handicaps de leur territoire pour une meilleure cohésion sociale.

Pour ce faire, il faudrait :

- Recenser les différentes actions des associations en lien avec le handicap notamment lors de la campagne de subventions.
- Accompagner ces associations dans la mise en œuvre de leur projet, que ce soit au niveau administratif, logistique ou financier.
- Travailler en collaboration avec la CCA pour apporter l'expertise nécessaire.
- collaborer avec les autres acteurs du territoire (associations, équipe territoriale, services de la ville, acteurs économiques, partenaires institutionnelles...)
- Identifier les lieux qui devront faire l'objet d'aménagement spécifiques (Mairies annexes, bâtiments associatifs, espaces de loisir...) et l'inscrire dans un programme de réalisation à moyen long terme, en complément de la programmation initiale de la Direction Superstructure (DSB), dans le cadre par exemple des ateliers CIEA.

### Des accompagnements transversaux

Même si les actions du pôle Handicap citées auparavant apportent une mise en lumière sur cette thématique, il est important d'amplifier cet accompagnement et de proposer un travail en transversalité avec les autres services afin d'améliorer l'offre.

Par exemple, il convient donc de :

- Travailler avec les directions et services de la ville, en nommant un « référent Handicap » dans chaque direction. Cela permettra à chaque service d'être informé et d'apporter les informations nécessaires pour alimenter le pôle handicap.
- Proposer de nouveaux ateliers pour ce public lié aux nouvelles technologies de l'information et de la communication avec l'expertise du service communication.
- Utiliser des espaces tels que l'Académie des Camélias ou autres espaces similaires pour organiser de nouvelles manifestations ou ateliers.
- Collaborer avec le service formation de la DRH pour inciter les collègues à suivre une formation du Centre de Gestion sur l'accueil du public vivant avec un handicap ou discriminé.
- Inviter les différents services à accueillir en stage ou en immersion une personne en situation de handicap

L'objectif est d'arriver à développer chez chacun des collaborateurs quel que soit son implication dans l'organisation de la bienveillance face à la différence.

## LES ENJEUX D'INNOVATION

### Construire des partenariats

Dans l'optique d'assurer une meilleure visibilité et une consolidation des actions, il est primordial d'identifier les acteurs et de construire des partenariats solides.

Ces partenariats doivent faire l'objet de conventions qui doivent durer dans le temps afin de pérenniser les actions.

Mais aussi, et afin de mettre en lumière ces acteurs, il faut proposer ces conventionnements de partenariats en délibération lors des conseils municipaux.

### Rechercher des co-financements et partenariats.

Ce deuxième axe nous permettrait de réguler nos attributions de subventions et surtout de partager l'accompagnement de ces actions par les financeurs qui doivent porter ces thématiques, tel le conseil départemental.

Il convient de rencontrer les partenaires, mais aussi de répondre aux appels à projets afin d'accompagner au mieux nos associations sur les territoires. C'est tout l'enjeu de notre direction pour les années futures et l'importance d'avoir dans la direction des profils « chefs de projets ». Ce serait un vrai travail en transversalité avec les services internes et les partenaires externes définis en amont avec des critères identifiés d'ordre qualitatif et quantitatif.

La nouvelle organisation, avec la Direction générale Adjointe Ville Fraternelle et sa direction intégration/handicap/lutte contre les discriminations contribue à renforcer les thématiques sectorielles, pour donner tout son sens à l'esprit de fraternité qui a valeur constitutionnelle.

La Ville souhaite, en effet, aller plus loin que les actions de solidarité qu'elle peut mettre en œuvre, en s'inscrivant pleinement dans cette recherche de fraternité.

Cet idéal républicain, qui relève plus de la morale que du droit, doit conduire chaque citoyen à agir et avoir des relations avec autrui, comme il le voudrait pour lui-même ou avec un membre de sa famille.

La Ville fraternelle est une ville dans laquelle chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer. Familles, enfants, parents, seniors, chaque membre est acteur de la communauté dionysienne. Bien vivre ensemble, pour que chacun vive bien.

Là où la solidarité s'adresse à des bénéficiaires en fonction de critères, la fraternité s'exprime en fonction de la complexité de chaque individu, tentant de comprendre ses motivations profondes et en humanisant la relation institutionnelle.

Cette nouvelle orientation fondamentale de la Ville impose ainsi que les actions de la Ville, en plus de répondre directement à des besoins sociaux, permettent de développer ce sens de la fraternité chez les dionysiens, en leur offrant des possibilités ou des capacités d'être eux-mêmes, ou de l'être encore plus, des acteurs de la Solidarité.







# 2021

Les chiffres clés du

au 31/12/2021





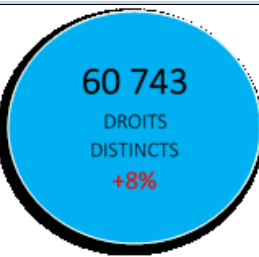




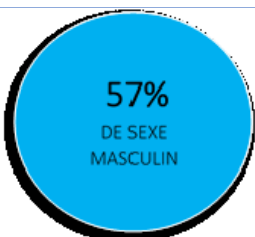
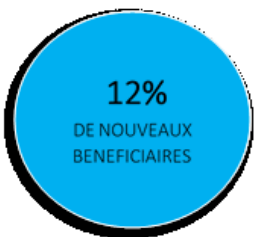
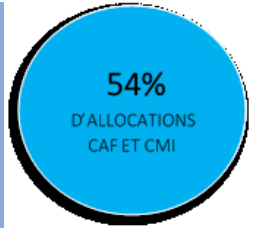
Sous tutelle  
administrative  
et financière du



# Sommaire

Dans le cadre de sa mission d'observatoire, la MDPH produit chaque année une analyse sur les bénéficiaires actifs des décisions rendues au fil des années par la CDAPH afin d'améliorer la connaissance des besoins sur le territoire. Ces tableaux destinés aux acteurs institutionnels proposent un **état des lieux au 31 décembre 2021** de l'activité annuelle de la MDPH et de la population en situation de handicap (population MDPH) par commune et arrondissement.

<b>LISTE DES TABLEAUX DE DONNEES</b>	<b>CHIFFRES CLES</b>
<b>DONNEES DE FLUX DE L'ANNEE 2021</b>	
<i>Ces tableaux décrivent les principaux mouvements constatés au cours de l'année 2021 sur l'activité MDPH</i>	
<i>Tableau 1 - Flux annuel des demandeurs ayant déposé un dossier MDPH</i>	 <p>23058 DEMANDEURS + 8%</p>
<i>Tableau 2 - Flux annuel des demandes reçues</i>	 <p>70 847 PRESTATIONS A EVALUER +7%</p>
<i>Tableau 3 - Flux annuel des décisions rendues CDAPH et juridictions</i>	 <p>76% DE DECISIONS FAVORABLES +1 point</p>
<i>Tableau 4 - Flux annuel des bénéficiaires de droits ouverts</i>	 <p>20 023 BENEFICIAIRES DE DROITS +9%</p>
<i>Tableau 5 - Flux annuel des droits ouverts</i>	 <p>60 743 DROITS DISTINCTS +8%</p>

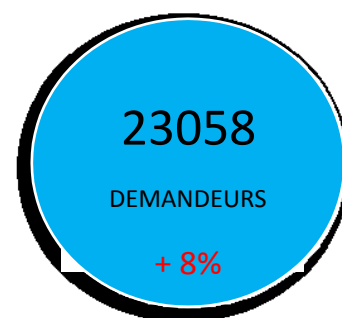
<b>DESCRIPTION ET DENOMBREMENT DE LA POPULATION MDPH AU 31/12/2021</b>	
<i>Ces tableaux décrivent les bénéficiaires d'un droit toujours valide au 31 décembre 2021</i>	
<i>Tableau 6 A - Population MDPH par âge (bénéficiaires d'un droit actif au 31 décembre)</i>	 <p>60 633 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</p>
<i>Tableau 6 B - Population MDPH évolution (bénéficiaires d'un droit actif au 31 décembre)</i>	 <p>+ 6% PAR RAPPORT A 2020</p>
<i>Tableau 6 C - Population MDPH par taux et sexe (bénéficiaires d'un droit actif au 31 décembre)</i>	 <p>57% DE SEXE MASCULIN</p>
<i>Tableau 6 D - Population MDPH par taux et sexe (bénéficiaires d'un droit actif au 31 décembre)</i>	 <p>12% DE NOUVEAUX BENEFICIAIRES</p>
<i>Tableau 7 - Population MDPH par typologie de droits</i>	 <p>54% D'ALLOCATIONS CAF ET CMI</p>

*Annexe - TRAITEMENT DES DONNEES - METHODOLOGIE UTILISEE*

Tableau 1 – MDPH 974

FLUX ANNUEL 2021

DEMANDEURS AYANT DEPOSE UN DOSSIER MDPH

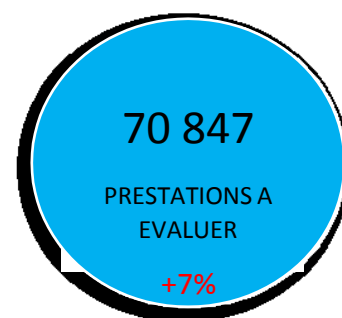


Arrondissement	Ville	Nombre de personnes 2021			Total	Variation N-1
		< 20 ans	20-59 ans	60 ans et +		
EST	BRAS PANON	97	179	59	335	4%
	LA PLAINE DES PALMISTES	57	89	25	171	1%
	SALAZIE	89	94	30	213	3%
	ST ANDRE	416	865	241	1 522	8%
	ST BENOIT	287	556	158	1 001	3%
	STE ROSE	45	98	27	170	23%
	Total	991	1 881	540	3 412	6%
HORS-REUNION	HORS-REUNION	92	100	12	204	35%
	Total	92	100	12	204	35%
NORD	ST DENIS	996	2 159	766	3 921	6%
	STE MARIE	267	515	162	944	13%
	STE SUZANNE	165	369	101	635	15%
	Total	1 428	3 043	1 029	5 500	8%
OUEST	LA POSSESSION	321	448	100	869	10%
	LE PORT	245	494	159	898	6%
	LES TROIS BASSINS	61	88	22	171	13%
	ST LEU	246	486	108	840	22%
	ST PAUL	794	1 427	424	2 645	11%
	Total	1 667	2 943	813	5 423	12%
SUD	CILAOS	35	84	23	142	13%
	ENTRE DEUX	60	69	30	159	10%
	L'ETANG SALE	113	188	52	353	17%
	LE TAMPON	675	1 161	329	2 165	7%
	LES AVIRONS	65	133	37	235	-2%
	PETITE ILE	119	214	64	397	12%
	ST JOSEPH	305	594	168	1 067	1%
	ST LOUIS	463	678	193	1 334	9%
	ST PHILIPPE	33	75	18	126	3%
	ST PIERRE	715	1 415	411	2 541	2%
	Total	2 583	4 611	1 325	8 519	5%
Total		<b>6 761</b>	<b>12 578</b>	<b>3 719</b>	<b>23 058</b>	<b>8%</b>

Tableau 2 – MDPH 974

FLUX ANNUEL 2021

DEMANDES REÇUES PAR PRESTATION

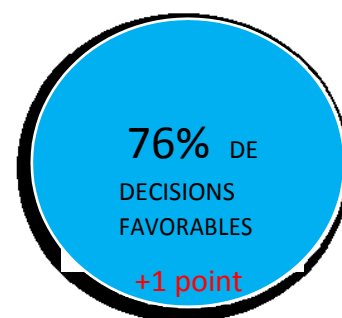


Arrondissement	Ville	Nombre de demandes à évaluer reçues						
		2021						
		ACTP_ACFP_PCH	ALLOC_CARTES	DIVERS	ESMS	GENERIQUE	RQTH_ORP	SCOLARISATION
EST	BRAS PANON	79	508	6	32	126	188	92
	LA PLAINE DES PALMISTES	42	289	7	10	56	77	53
	SALAZIE	33	327	6	10	56	88	97
	ST ANDRE	385	2 434	55	162	548	800	421
	ST BENOIT	189	1 491	25	135	356	534	311
	STE ROSE	34	260	6	14	61	71	40
	<b>Total</b>	<b>762</b>	<b>5 309</b>	<b>105</b>	<b>363</b>	<b>1 203</b>	<b>1 758</b>	<b>1 014</b>
HORS-REUNION	HORS-REUNION	48	306	11	28	60	91	92
	<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>306</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>60</b>	<b>91</b>	<b>92</b>
NORD	ST DENIS	825	6 520	121	426	1 226	2 488	992
	STE MARIE	217	1 586	29	98	269	568	269
	STE SUZANNE	135	1 016	14	71	200	402	180
	<b>Total</b>	<b>1 177</b>	<b>9 122</b>	<b>164</b>	<b>595</b>	<b>1 695</b>	<b>3 458</b>	<b>1 441</b>
OUEST	LA POSSESSION	159	1 162	32	75	375	455	329
	LE PORT	161	1 349	45	108	331	462	230
	LES TROIS BASSINS	22	218	4	24	71	111	57
	ST LEU	172	1 134	33	86	384	494	235
	ST PAUL	532	3 651	95	291	1 082	1 362	749
	<b>Total</b>	<b>1 046</b>	<b>7 514</b>	<b>209</b>	<b>584</b>	<b>2 243</b>	<b>2 884</b>	<b>1 600</b>
SUD	CILAOS	39	269	11	6	60	87	27
	ENTRE DEUX	32	216	7	19	59	83	54
	L'ETANG SALE	74	568	14	35	135	165	106
	LE TAMPON	461	3 088	93	272	831	1 061	648
	LES AVIRONS	72	319	12	19	109	110	56
	PETITE ILE	93	595	20	34	149	206	112
	ST JOSEPH	276	1 561	40	69	438	543	282
	ST LOUIS	328	2 080	48	134	510	623	429
	ST PHILIPPE	35	209	7	20	50	55	32
	ST PIERRE	554	3 793	91	309	941	1 365	717
	<b>Total</b>	<b>1 964</b>	<b>12 698</b>	<b>343</b>	<b>917</b>	<b>3 282</b>	<b>4 298</b>	<b>2 463</b>
<b>Total</b>		<b>4 997</b>	<b>34 949</b>	<b>832</b>	<b>2 487</b>	<b>8 483</b>	<b>12 489</b>	<b>6 610</b>

Tableau 3 – MDPH 974

FLUX ANNUEL 2021

DECISIONS RENDUES CDAPH ET JURIDICTIONS

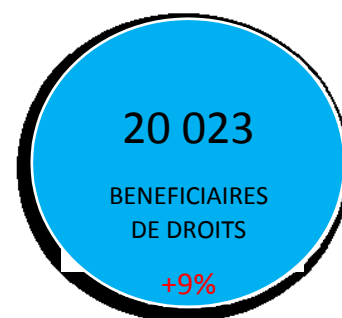


Arrondissement	Ville	2021		
		Nombre de demandes traitées	Nombre de réponses	dont % attributions de droit
EST	BRAS PANON	1 031	1 226	75%
	LA PLAINE DES PALMISTES	518	575	76%
	SALAZIE	566	640	76%
	ST ANDRE	4 415	4 950	74%
	ST BENOIT	2 907	3 282	79%
	STE ROSE	420	458	70%
	<b>Total</b>	<b>9 857</b>	<b>11 131</b>	<b>76%</b>
HORS-REUNION	HORS-REUNION	880	1 040	79%
	<b>Total</b>	<b>880</b>	<b>1 040</b>	<b>79%</b>
NORD	ST DENIS	12 048	13 315	72%
	STE MARIE	2 917	3 224	72%
	STE SUZANNE	1 918	2 090	73%
	<b>Total</b>	<b>16 883</b>	<b>18 629</b>	<b>72%</b>
OUEST	LA POSSESSION	2 610	3 050	77%
	LE PORT	2 790	3 236	78%
	LES TROIS BASSINS	516	586	78%
	ST LEU	2 377	2 670	76%
	ST PAUL	7 278	8 378	77%
	<b>Total</b>	<b>15 571</b>	<b>17 920</b>	<b>77%</b>
SUD	CILAOS	477	549	73%
	ENTRE DEUX	489	581	78%
	L'ETANG SALE	1 035	1 176	74%
	LE TAMPON	6 478	7 469	76%
	LES AVIRONS	725	820	75%
	PETITE ILE	1 151	1 314	78%
	ST JOSEPH	3 291	3 763	77%
	ST LOUIS	3 977	4 743	78%
	ST PHILIPPE	393	468	76%
	ST PIERRE	8 023	9 193	77%
	<b>Total</b>	<b>26 039</b>	<b>30 076</b>	<b>77%</b>
<b>Total</b>		<b>69 230</b>	<b>78 796</b>	<b>76%</b>

Tableau 4 – MDPH 974

FLUX ANNUEL 2021

PERSONNES BENEFICIAIRES DE DROITS OUVERTS

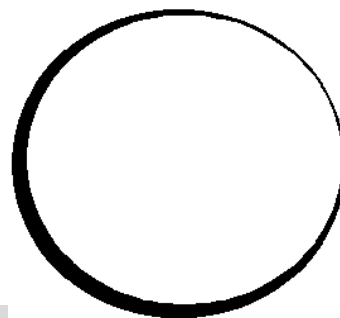


Arrondissement	Ville	Nombre de personnes 2021			
		<20 ans	20-59 ans	60 ans et +	Total
EST	BRAS PANON	72	179	54	305
	LA PLAINE DES PALMISTES	41	79	29	149
	SALAZIE	64	76	25	165
	ST ANDRE	279	757	207	1 243
	ST BENOIT	236	492	123	851
	STE ROSE	31	68	24	123
HORS-REUNION	HORS-REUNION	114	159	20	293
NORD	ST DENIS	717	1 929	660	3 306
	STE MARIE	207	471	149	827
	STE SUZANNE	92	343	83	518
OUEST	LA POSSESSION	251	404	109	764
	LE PORT	186	508	153	847
	LES TROIS BASSINS	33	86	26	145
	ST LEU	196	493	102	791
	ST PAUL	593	1 266	355	2 214
SUD	CILAOS	24	71	22	117
	ENTRE DEUX	45	73	23	141
	L'ETANG SALE	87	162	45	294
	LE TAMPON	525	1 070	246	1 841
	LES AVIRONS	45	130	35	210
	PETITE ILE	91	190	57	338
	ST JOSEPH	254	587	148	989
	ST LOUIS	377	625	152	1 154
	ST PHILIPPE	28	67	16	111
ST PIERRE	567	1 361	359	2 287	
Total		<b>5 155</b>	<b>11 646</b>	<b>3 222</b>	<b>20 023</b>

Tableau 5 – MDPH 974

FLUX ANNUEL 2021

NOMBRE DE DROITS OUVERTS



Arrondissement	Ville	Nombre de droits attribués 2021								
		ALLOCATIONS	CMI	DIVERS (y compris FDCH)	ORIENTATION MEDICO- SOCIALE POUR ADULTES	ORIENTATION MEDICO- SOCIALE POUR ENFANTS	ORIENTATION MEDICO- SOCIALE SPECIFIQUE	RQTH - ORIENTATION PROFESSIONNELLE	PCH ou ALLOCATIONS COMPENSATRICE TP	SCOLARISATION ADAPTEE
EST	BRAS PANON	181	185	6	28	35	1	309	45	77
	LA PLAINE DES PALMISTES	97	105	2	18	16		118	27	52
	SALAZIE	131	101	3	17	23		104	15	98
	ST ANDRE	850	782	12	163	167	4	1 204	178	391
	ST BENOIT	631	545	8	146	113	1	746	120	327
STE ROSE	84	70	3	19	2	1	91	23	33	
HORS-REUNION	HORS-REUNION	274	170	3	42	52	0	224	56	144
NORD	ST DENIS	2 174	2 192	33	428	411	14	3 201	388	940
	STE MARIE	530	483	12	111	89	2	769	109	248
	STE SUZANNE	343	338	5	67	47	3	521	77	142
OUEST	LA POSSESSION	556	359	10	79	120	1	809	75	343
	LE PORT	599	537	11	109	104	7	832	119	231
	LES TROIS BASSINS	108	85	4	25	19	1	164	18	38
	ST LEU	524	417	13	82	93	4	843	119	263
	ST PAUL	1 516	1 190	25	277	262	13	2 213	327	744
SUD	CILAOS	93	86	2	7	11		140	35	26
	ENTRE DEUX	109	84	2	18	20	1	136	19	66
	L'ETANG SALE	220	168	6	24	44	2	276	41	108
	LE TAMPON	1 330	1 095	33	237	213	14	1 802	316	653
	LES AVIRONS	144	115	1	19	15	1	232	34	56
	PETITE ILE	244	217	6	26	27	2	329	75	96
	ST JOSEPH	671	575	13	94	92	2	1 029	160	291
	ST LOUIS	935	698	20	137	225	10	1 068	198	495
	ST PHILIPPE	79	86	1	19	13	1	102	32	31
ST PIERRE	1 609	1 479	22	320	317	17	2 287	366	735	
Total		<b>14 032</b>	<b>12 162</b>	<b>256</b>	<b>2 512</b>	<b>2 530</b>	<b>102</b>	<b>19 549</b>	<b>2 972</b>	<b>6 628</b>
En nbre de personnes distinctes		11 435	7 770	245	1 952	1 843	102	9 859	2 102	3 694



Tableau 6A – MDPH 974

## POPULATION MDPH 2021

BENEFICIAIRES D'UN DROIT VALIDE AU 31  
DECEMBRE 2021 – PAR AGE

60 633

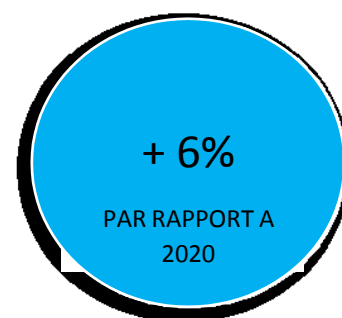
PERSONNES EN  
SITUATION DE  
HANDICAP

Arrondissement	Ville	Nombre de personnes										Total
		2021										
		0-9 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80-89 ans	90 et +	
EST	BRAS PANON	42	112	53	97	121	236	180	58	19	2	920
	LA PLAINE DES PALMISTES	27	74	24	39	80	100	78	20	10	1	452
	SALAZIE	65	72	48	41	54	143	100	19	12	0	553
	ST ANDRE	228	417	287	377	574	1003	742	205	62	7	3900
	ST BENOIT	169	366	172	274	400	676	531	133	28	3	2752
	STE ROSE	20	51	24	34	54	97	93	24	4	0	400
	<b>Total</b>		<b>551</b>	<b>1091</b>	<b>607</b>	<b>862</b>	<b>1282</b>	<b>2254</b>	<b>1724</b>	<b>458</b>	<b>135</b>	<b>13</b>
HORS- REUNION	HORS-REUNION	128	215	178	177	179	232	127	26	5	0	1267
	<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>215</b>	<b>178</b>	<b>177</b>	<b>179</b>	<b>232</b>	<b>127</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1267</b>
NORD	ST DENIS	575	950	644	972	1492	2683	2063	708	315	49	10451
	STE MARIE	154	273	162	253	379	591	473	123	34	6	2448
	STE SUZANNE	85	155	127	129	230	472	350	82	13	0	1641
	<b>Total</b>	<b>814</b>	<b>1377</b>	<b>933</b>	<b>1354</b>	<b>2101</b>	<b>3746</b>	<b>2886</b>	<b>912</b>	<b>362</b>	<b>55</b>	<b>14540</b>
OUEST	LA POSSESSION	183	317	152	198	260	549	342	94	41	7	2143
	LE PORT	132	259	190	218	285	601	495	174	68	5	2426
	LES TROIS BASSINS	22	51	31	46	47	119	85	23	4	0	428
	ST LEU	153	269	142	215	343	666	429	107	27	4	2355
	ST PAUL	363	824	454	587	1014	1674	1202	392	160	24	6693
	<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>1719</b>	<b>969</b>	<b>1262</b>	<b>1950</b>	<b>3609</b>	<b>2553</b>	<b>790</b>	<b>300</b>	<b>40</b>	<b>14045</b>
SUD	CILAOS	12	36	35	34	32	125	77	17	9	0	377
	ENTRE DEUX	27	57	17	46	51	111	78	45	16	1	448
	L'ETANG SALE	58	99	51	86	134	196	152	50	20	0	845
	LE TAMPON	383	686	444	506	713	1283	900	270	110	16	5311
	LES AVIRONS	30	67	45	62	96	152	113	42	13	2	623
	PETITE ILE	60	135	57	85	117	242	167	51	17	2	932
	ST JOSEPH	150	337	198	253	395	795	625	134	47	7	2941
	ST LOUIS	264	466	256	343	466	810	583	171	65	5	3429
	ST PHILIPPE	23	37	34	29	41	95	70	12	4	0	344
	ST PIERRE	401	745	461	663	944	1611	1155	396	156	20	6551
<b>Total</b>	<b>1408</b>	<b>2664</b>	<b>1598</b>	<b>2107</b>	<b>2989</b>	<b>5420</b>	<b>3920</b>	<b>1187</b>	<b>457</b>	<b>53</b>	<b>21802</b>	
<b>Total</b>		<b>3753</b>	<b>7067</b>	<b>4283</b>	<b>5763</b>	<b>8502</b>	<b>15262</b>	<b>11209</b>	<b>3374</b>	<b>1259</b>	<b>161</b>	<b>60633</b>

Tableau 6B – MDPH 974

POPULATION MDPH 2021

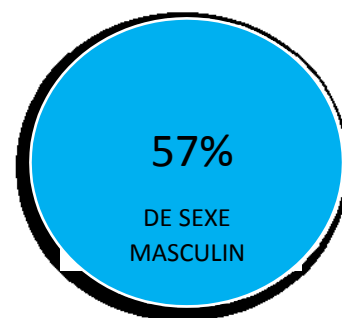
EVOLUTION DEPUIS 2006 DES BENEFICIAIRES



Arrondissement	Ville																
		2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
EST	BRAS PANON	920	870	838	826	793	707	667	625	592	553	500	454	428	395	380	354
	LA PL. DES PALMISTES	452	415	396	380	367	334	306	288	270	243	222	203	185	176	165	162
	SALAZIE	553	524	489	464	450	420	404	393	360	349	329	324	301	293	293	291
	ST ANDRE	3900	3662	3576	3487	3367	3170	2861	2716	2472	2210	2047	1891	1768	1704	1588	1490
	ST BENOIT	2752	2647	2545	2463	2327	2187	2025	1937	1809	1697	1587	1500	1419	1360	1300	1259
	STE ROSE	400	386	369	360	343	309	296	266	259	254	235	229	221	212	216	217
	Total	8978	8503	8213	7980	7648	7126	6558	6226	5763	5306	4921	4601	4321	4140	3941	3772
HORS-REUNION	HORS-REUNION	1267	1487	1311	1480	1632	1667	1641	1582	1502	1371	1206	1042	899	804	747	690
	Total	1267	1487	1311	1480	1632	1667	1641	1582	1502	1371	1206	1042	899	804	747	690
NORD	ST DENIS	10451	9951	9606	9059	8780	8213	7486	6949	6339	5870	5323	4948	4678	4533	4399	4253
	STE MARIE	2448	2308	2171	2010	1977	1834	1670	1556	1427	1294	1165	1068	1028	978	937	890
	STE SUZANNE	1641	1538	1444	1342	1333	1221	1107	1036	942	864	820	746	702	675	653	633
	Total	14540	13797	13221	12410	12091	11268	10263	9541	8708	8028	7309	6761	6409	6185	5989	5776
OUEST	LA POSSESSION	2143	2003	1910	1754	1652	1513	1374	1271	1177	1066	961	873	824	784	731	697
	LE PORT	2426	2283	2172	2036	1985	1863	1701	1552	1488	1423	1347	1258	1174	1135	1062	1033
	LES TROIS BASSINS	428	393	377	366	356	351	324	305	289	260	255	241	230	230	213	214
	ST LEU	2355	2192	2128	2004	2012	1904	1742	1649	1557	1374	1253	1132	1038	1018	990	961
	ST PAUL	6693	6351	6106	5787	5572	5169	4686	4376	4072	3738	3445	3146	2922	2785	2643	2564
	Total	14045	13222	12693	11948	11577	10800	9827	9152	8583	7861	7261	6651	6188	5954	5639	5468
SUD	CILAOS	377	355	354	330	325	315	296	277	261	240	218	206	204	198	189	180
	ENTRE DEUX	448	428	422	414	382	350	327	309	283	260	250	242	235	225	213	203
	L'ETANG SALE	845	784	745	723	701	652	578	548	502	468	418	414	376	355	347	338
	LE TAMPON	5311	5076	4905	4697	4489	4186	3870	3566	3304	3029	2807	2582	2477	2346	2234	2110
	LES AVIRONS	623	591	572	522	518	501	471	448	413	360	326	307	284	276	264	257
	PETITE ILE	932	872	843	807	781	740	672	644	600	555	521	485	465	449	444	434
	ST JOSEPH	2941	2827	2739	2584	2474	2285	2134	2005	1878	1749	1638	1535	1486	1425	1360	1334
	ST LOUIS	3429	3208	3104	2973	2855	2649	2424	2254	2098	1950	1808	1674	1595	1535	1439	1405
	ST PHILIPPE	344	327	315	296	290	275	249	236	229	219	217	208	200	194	192	195
	ST PIERRE	6551	6214	6081	5798	5547	5104	4705	4297	4150	3863	3589	3338	3154	3031	2919	2787
Total	21802	20683	20080	19144	18362	17058	15726	14584	13717	12694	11792	10991	10476	10033	9601	9242	
Total		60633	57692	55518	52961	51307	47917	44015	41084	38271	35259	32487	30045	28292	27115	25916	24945

Tableau 6C – MDPH 974

## POPULATION MDPH 2021

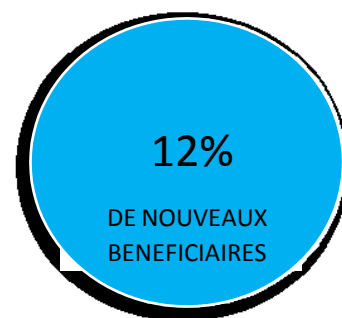
BENEFICIAIRES D'UN DROIT VALIDE AU 31  
DECEMBRE – PAR SEXE

Arrondissement	Ville	% par sexe							
		2021		2020		2019		2018	
		F	M	F	M	F	M	F	M
EST	BRAS PANON	45%	55%	45%	55%	45%	55%	47%	53%
	LA PLAINE DES PALMISTES	41%	59%	39%	61%	40%	60%	41%	59%
	SALAZIE	37%	63%	37%	63%	39%	61%	38%	62%
	ST ANDRE	43%	57%	43%	57%	42%	58%	42%	58%
	ST BENOIT	43%	57%	43%	57%	44%	56%	43%	57%
	STE ROSE	40%	60%	39%	61%	39%	61%	40%	60%
	Total	42%	58%	42%	58%	43%	57%	42%	58%
HORS-REUNION	HORS-REUNION	45%	55%	45%	55%	45%	55%	44%	56%
	Total	45%	55%	45%	55%	45%	55%	44%	56%
NORD	ST DENIS	46%	54%	46%	54%	46%	54%	46%	54%
	STE MARIE	45%	55%	45%	55%	45%	55%	45%	55%
	STE SUZANNE	45%	55%	44%	56%	44%	56%	44%	56%
	Total	46%	54%	46%	54%	46%	54%	46%	54%
OUEST	LA POSSESSION	43%	57%	44%	56%	44%	56%	44%	56%
	LE PORT	42%	58%	42%	58%	41%	59%	40%	60%
	LES TROIS BASSINS	39%	61%	38%	62%	38%	62%	37%	63%
	ST LEU	41%	59%	42%	58%	42%	58%	42%	58%
	ST PAUL	42%	58%	42%	58%	42%	58%	42%	58%
	Total	42%	58%	42%	58%	42%	58%	42%	58%
SUD	CILAOS	40%	60%	38%	62%	39%	61%	37%	63%
	ENTRE DEUX	45%	55%	45%	55%	44%	56%	43%	57%
	L'ETANG SALE	40%	60%	40%	60%	40%	60%	40%	60%
	LE TAMPON	43%	57%	44%	56%	44%	56%	44%	56%
	LES AVIRONS	43%	57%	43%	57%	41%	59%	41%	59%
	PETITE ILE	43%	57%	43%	57%	43%	57%	44%	56%
	ST JOSEPH	42%	58%	42%	58%	41%	59%	40%	60%
	ST LOUIS	41%	59%	41%	59%	41%	59%	41%	59%
	ST PHILIPPE	40%	60%	39%	61%	39%	61%	39%	61%
	ST PIERRE	43%	57%	44%	56%	43%	57%	44%	56%
Total	43%	57%	43%	57%	42%	58%	42%	58%	
Total		43%	57%	43%	57%	43%	57%	43%	57%

Tableau 6D – MDPH 974 (nouveau tableau)

POPULATION MDPH 2021

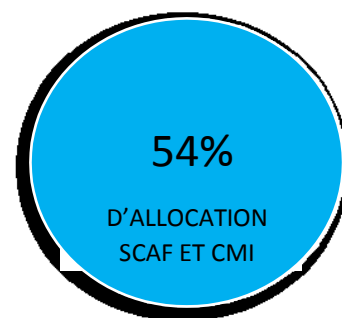
NOUVEAUX BENEFICIAIRES D'UN DROIT VALIDE AU  
31 DECEMBRE 2021



Arrondissement	Ville	Nouveaux entrants dans la population MDPH 2021					
		2021					
		Population MDPH	Nouveaux entrants	Proportion	Part des nouveaux entrants par sous population		
		2021	2021	2021	<20 ans	20-59 ans	60 ans et +
EST	BRAS PANON	920	108	12%	16%	12%	9%
	LA PLAINE DES PALMISTES	452	61	14%	21%	11%	12%
	SALAZIE	553	58	10%	23%	8%	3%
	ST ANDRE	3900	480	12%	16%	12%	10%
	ST BENOIT	2752	261	9%	13%	9%	7%
	STE ROSE	400	41	10%	18%	10%	6%
	<b>Total</b>	<b>8978</b>	<b>1009</b>	<b>11%</b>	<b>16%</b>	<b>11%</b>	<b>8%</b>
HORS-REUNION	HORS-REUNION	1267	91	7%	11%	6%	3%
	<b>Total</b>	<b>1267</b>	<b>91</b>	<b>7%</b>	<b>11%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>
NORD	ST DENIS	10451	1228	12%	19%	11%	9%
	STE MARIE	2448	288	12%	13%	13%	10%
	STE SUZANNE	1641	210	13%	21%	13%	9%
	<b>Total</b>	<b>14540</b>	<b>1726</b>	<b>12%</b>	<b>18%</b>	<b>12%</b>	<b>9%</b>
OUEST	LA POSSESSION	2143	283	13%	17%	13%	11%
	LE PORT	2426	308	13%	16%	14%	9%
	LES TROIS BASSINS	428	63	15%	30%	14%	7%
	ST LEU	2355	307	13%	19%	14%	6%
	ST PAUL	6693	797	12%	16%	12%	9%
	<b>Total</b>	<b>14045</b>	<b>1757</b>	<b>13%</b>	<b>17%</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>
SUD	CILAOS	377	41	11%	15%	13%	4%
	ENTRE DEUX	448	47	11%	14%	12%	6%
	L'ETANG SALE	845	110	13%	17%	13%	10%
	LE TAMPON	5311	604	11%	16%	11%	8%
	LES AVIRONS	623	79	13%	20%	13%	9%
	PETITE ILE	932	126	14%	19%	14%	9%
	ST JOSEPH	2941	297	10%	14%	11%	6%
	ST LOUIS	3429	422	12%	18%	11%	9%
	ST PHILIPPE	344	46	13%	18%	15%	7%
	ST PIERRE	6551	778	12%	17%	12%	8%
<b>Total</b>	<b>21802</b>	<b>2551</b>	<b>12%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>8%</b>	
<b>Total</b>		<b>60633</b>	<b>7134</b>	<b>12%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>8%</b>

Tableau 7 – MDPH 974

POPULATION MDPH 2021

BENEFICIAIRES D'UN DROIT VALIDE AU 31  
DECEMBRE 2021 – PAR TYPOLOGIE DE DROITS

Arrondissement	Ville	Nombre de personnes par famille de droits								
		2021								
		ALLOCATIONS	CMI	DIVERS	ORIENTATION MEDICO-SOCIALE POUR ADULTES	ORIENTATION MEDICO-SOCIALE POUR ENFANTS	ORIENTATION MEDICO-SOCIALE SPECIFIQUE	RQTH - ORIENTATION PROFESSIONNELLE	PCH ou ALLOCATIONS COMPENSATRICE TP	SCOLARISATION DE L'ENFANT HANDICAPE
EST	BRAS PANON	534	460	5	53	59	1	470	113	113
	LA PLAINE DES PALMISTES	269	230	1	41	28		209	77	65
	SALAZIE	392	249	4	32	44		225	68	105
	ST ANDRE	2369	1870	11	270	283	3	1974	514	447
	ST BENOIT	1799	1316	6	310	210	3	1263	375	395
	STE ROSE	259	168	1	28	18	1	193	61	52
	<b>Total</b>	<b>5621</b>	<b>4292</b>	<b>28</b>	<b>733</b>	<b>642</b>	<b>8</b>	<b>4334</b>	<b>1208</b>	<b>1177</b>
HORS-REUNION	HORS-REUNION	751	669	3	109	105	0	544	170	226
	<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>669</b>	<b>3</b>	<b>109</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>544</b>	<b>170</b>	<b>226</b>
NORD	ST DENIS	5594	5409	29	802	701	16	5502	1042	1059
	STE MARIE	1352	1184	6	207	197	1	1295	301	332
	STE SUZANNE	885	801	5	132	91	5	877	200	169
	<b>Total</b>	<b>7830</b>	<b>7393</b>	<b>40</b>	<b>1141</b>	<b>989</b>	<b>22</b>	<b>7674</b>	<b>1543</b>	<b>1560</b>
OUEST	LA POSSESSION	1155	902	3	171	156	1	1119	234	383
	LE PORT	1402	1230	8	187	162	7	1122	289	291
	LES TROIS BASSINS	260	197	3	44	28	1	203	55	50
	ST LEU	1391	1048	9	181	150	4	1182	330	318
	ST PAUL	3871	3060	30	599	450	11	3191	888	875
	<b>Total</b>	<b>8079</b>	<b>6438</b>	<b>53</b>	<b>1183</b>	<b>946</b>	<b>24</b>	<b>6818</b>	<b>1797</b>	<b>1916</b>
SUD	CILAOS	258	194	4	25	23		181	80	33
	ENTRE DEUX	243	226	4	23	36	1	218	59	63
	L'ETANG SALE	492	415	3	64	56	2	395	119	120
	LE TAMPON	3323	2572	20	467	392	10	2626	827	771
	LES AVIRONS	339	283	3	41	24	1	316	82	76
	PETITE ILE	568	461	3	65	69	2	465	167	146
	ST JOSEPH	1767	1460	6	202	167	2	1455	505	356
	ST LOUIS	2203	1627	18	285	329	10	1556	578	538
	ST PHILIPPE	238	151		29	19	1	163	72	38
	ST PIERRE	3998	3258	12	731	495	18	3256	955	840
<b>Total</b>	<b>13429</b>	<b>10647</b>	<b>72</b>	<b>1930</b>	<b>1609</b>	<b>47</b>	<b>10632</b>	<b>3443</b>	<b>2980</b>	
<b>Total</b>		<b>35710</b>	<b>29439</b>	<b>195</b>	<b>5096</b>	<b>4290</b>	<b>101</b>	<b>30002</b>	<b>8160</b>	<b>7858</b>

## ANNEXE : TRAITEMENT DES DONNEES - METHODOLOGIE UTILISEE

1/ Données prises en compte	Base de données de la MDPH installée sur le SI depuis le premier trimestre 2010. Pour le dénombrement des personnes de la population MDPH, il est appliqué une pondération de l'espérance de vie par classe d'âges compte tenu de l'absence d'informations exhaustives sur les décès.
2/ Lieu de vie	Les codes postaux figurant dans la dernière adresse de transmissions des correspondances au bénéficiaire, ont permis d'identifier les communes de rattachement de chaque bénéficiaire d'un droit. Le bassin de vie correspond aux arrondissements de la Réunion.
3/ Plan de compensation (PPC)	Il réunit tous les droits ouverts historiquement au profit d'un usager de la MDPH (y compris les droits issus de la COTOREP et CDES)
4/ Demande-Décision-Droits	<p>La demande concerne les informations collectées lors du dépôt d'un dossier à la MDPH. La décision est la réponse décidée par la CDAPH pour chaque demande des usagers. Elle est classée en Accord, Rejet et Sans suite. Le droit (à compensation) est ouvert dès lors que la décision est un accord avec précision des modalités de mise en œuvre, notamment les dates de validité applicables.</p> <p>Relation demande/décision : une demande est accompagnée d'une décision ou plusieurs décisions. En cas de révision ou de recours, la demande initiale peut avoir une seconde décision.</p> <p>Relation décision/droits : une décision d'accord peut donner lieu à un ou plusieurs droits (exemple : Accord d'AEEH et complément qui peut ouvrir un droit à l'AEEH de base, un droit à un complément 5 sur une première durée et un droit à un complément 4 sur une durée complémentaire).</p> <p>Les données issues de la nouvelle nomenclature du système d'information harmonisé installé en novembre 2019 ont été prises en compte par regroupement en équivalence des familles de demandes et de droits avec l'ancienne nomenclature.</p> <p><u>Important</u> : avec le nouveau système d'information harmonisé, le décompte des demandes est modifié mais le nombre de demandeurs reste inchangé. Les caractéristiques de certaines demandes ont en effet évolué avec notamment la demande générique (1 seule demande enregistrée valant toutes demandes possibles), le parcours scolaire avec ou sans orientation médico-sociale (1 seule demande valant demandes liées à la scolarisation et orientation médico-sociale pour enfant) et les orientations professionnelles (possibilité de détailler la demande- exemple : Orientation vers un ESAT).</p>
5/ Catégorie de droits	Les droits ont été regroupés suivant la nomenclature proposée par la CNSA à l'exception toutefois de l'allocation compensatrice tierce personne (présentée avec la PCH) et les orientations médico-sociales en établissement ou vers un service (scindées en trois parties). Dans une même famille de droits, la personne n'est comptée qu'une fois même si elle a d'autres droits ouverts appartenant à la même famille. Exemple : 1 personne a un droit à l'AEEH et au complément 2 d'AEEH > 2 droits distincts de la même famille de droits pour 1 personne comptabilisée.
6/ Classes d'âge	Elles ont été définies sur la base de trois classes : moins de 20 ans (< 20 ans), 20 à 60 ans, et plus de 60 ans (> 60 ans). L'âge calculé est celui du demandeur sur l'année de référence calculée (donc en 2020).
7/ Déficiences	Le changement de système d'information en novembre 2019 ne permet pas pour le moment d'établir des statistiques fiables sur la déficience. Vous pouvez consulter les données 2018 pour avoir des données par territoire et déficience principale.
8/ Taux d'incapacité permanente	Les taux sont ceux définis lors de l'évaluation des allocations et cartes. Ils sont repris pour les autres droits et prestations pour compléter les informations sur la déficience. Les taux non définis correspondent soit à des personnes n'ayant pas demandé d'allocations et de cartes depuis 2010, soit à des données non récupérées du nouveau système d'information.
9/ Impact sur l'évolution des droits actifs et actualisation données N-1	Les données affichées par année portent sur le nombre total de droits actifs en cours de validité au 31 décembre de chaque année (approche en stock). Un droit est considéré comme actif au titre de l'année N dès lors qu'il est en cours de validité au 31/12 de l'année N. Certains droits ayant été prononcés en année N avec des dates d'effet démarrant en N-1 (allocations, PCH par exemple), il a été décidé de mettre à jour les données correspondantes des années antérieures.
10/ Définition des types de données	Le flux annuel est constitué des données de l'année N pour qualifier les demandes reçues et les décisions rendues dans l'année. La population MDPH est l'ensemble des personnes bénéficiaires d'un droit à compensation toujours valide au 31/12 de l'année, quelle que soit l'année d'ouverture de ce droit.
11/ validité des données	Les données de 2021 sont communiquées à titre provisoire sous réserve de leur validation par la commission exécutive de la MDPH.

Contact MDPH : Déva RADAKICHENIN, Directeur MDPH



SIÈGE SOCIAL  
13 RUE FÉNELON - B.P. 60183  
97464 SAINT-DENIS CEDEX

ANTENNE SUD  
13 RUE AUGUSTIN  
ARCHAMBAUD IMMEUBLE  
MONDEO - 97410 SAINT-PIERRE

*Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé le 13  
janvier 2006 par l'État, le Conseil Départemental  
Social et des Associations de Sécurité  
Sociale et d'Allocations familiales*



[www.mdph.re](http://www.mdph.re)

 **N°Vert 0 800 000 262**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



**Baisse d'audition ?**

**Sourd ou malentendant ?**



Les services de la MDPH sont accessibles par  
téléphone et sur place. Télécharger  
et utiliser gratuitement





HÔTEL DE VILLE – 2, RUE DE PARIS – 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9 –  
TEL.02 62 40 04 04

[www.ville-saintdenis-reunion.fr](http://www.ville-saintdenis-reunion.fr)